



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Session administrative de 2025

Papeete, le 15 mai 2025

N° 2025-5/PV

PROCÈS-VERBAL

Deuxième séance : jeudi 24 avril 2025 à 9 heures 51 minutes

PRÉSIDENTE de M. Antony Géros
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
SÉANCE DE QUESTIONS ORALES.....	6
– Question orale de Madame Marielle Kohumoetini relative à la demande de création d'une annexe permanente de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) sur l'île de Ua Pou	6
– Question orale de Madame Tepuaraurii Teriitahi relative à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique du Pays	8
– Question orale de Madame Cathy Puchon relative à l'inertie gouvernementale - la vie des malades du cancer ne peut plus attendre	10
– Question orale de Madame Hinamoeura Morgant relative au retard dans la construction de l'Institut du cancer et de la médecine nucléaire	13
– Question orale de Madame Nicole Sanquer relative à la suspicion de graves dysfonctionnements au Centre des métiers et des arts	16
EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES	18
– Rapport n° 10-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du Schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale 2025-2030	18
– Rapport n° 19-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du Schéma directeur de la jeunesse de la Polynésie française pour les années 2025 à 2035	30
– Rapport n° 40-2025 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur la proposition de loi organique tendant à modifier le II de l'article 43 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française	46
– Rapport n° 38-2025 sur la proposition de loi du pays relative à l'intervention des communes et de leurs groupements en matière économique	67
EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE.....	75
CLÔTURE DE LA SÉANCE.....	75

Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président : *Mes salutations en cette occasion qui nous est donnée de nous réunir en cette nouvelle matinée. Monsieur le Président de notre pays, Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, recevez mes salutations et mes respects. Madame la sénatrice et Madame la députée, Mesdames et Messieurs, chers collègues, recevez également mes chaleureuses salutations pour cette rencontre. Au public qui s'est joint à notre séance ainsi qu'aux internautes qui nous suivent sur les réseaux, et aux médias, mes salutations chaleureuses en cette rencontre.*

Je souhaiterais en cette occasion saluer les deux groupes d'élèves qui participent à notre séance. Il s'agit, concernant le premier groupe d'élèves, de la 1^{re} STMG du collège Pomare IV. (*Applaudissements dans la salle.*) Bravo ! Ils sont situés dans l'enclave centrale de l'hémicycle. Et puis, il y a les élèves du lycée d'Uturoa qui ont fait tout le déplacement. *Mes chaleureuses salutations à vous en cette rencontre.* (*Applaudissements dans la salle.*) On apprécie véritablement vos présences parmi nous, d'autant plus que vous êtes dans une classe qui vous prépare à l'avenir, à votre avenir de jeunes adultes. On va essayer d'être vos modèles et vos exemples dans le déroulement de cette séance, du moins on le souhaite.

Merci bien.

En notre nom, j'adresse la bienvenue et nos salutations à tout le monde. Bonjour et bienvenue aux représentantes de la presse et au public qui nous suivent par Internet, bien entendu à mes chers collègues qui sont présents, le personnel de l'assemblée qui nous assiste dans nos travaux.

Je déclare donc la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 616/2025/APF/SG du 10 avril 2025, et je demande à Madame la secrétaire générale de bien vouloir nous donner lecture des présences.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	présente
M ^{me}	Boudouani-Chaumette	Teave	présente
M ^{me}	Bourgeois-Tarahu	Frangélica	présente
M ^{me}	Brown	Tahia	présente
M.	Buillard	Michel	absent
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	présente
M.	Chailloux	Steve	présent
M.	Cowan	Mike	présent
M.	Flohr	Henri	présent
M.	Flores	Bruno	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Flores	Rachelle	absente
M ^{me}	Flores-Le Gayic	Béatrice	présente
M ^{me}	Frebault	Joëlle	présente
M.	Fritch	Édouard	présent
M ^{me}	Garbutt-Harehoe	Thilda	présente
M.	Géros	Antony	présent
M ^{me}	Haiti-Flosse	Pascale	arrivée en cours de séance
M.	Hamblin	Ueva	présent
M ^{me}	Hauata Ah-Min	Maite	présente
M.	Hoiore	Tevaipaea	présent
M ^{me}	Homai	Odette	présente
M ^{me}	Iriti	Teura	présente
M.	Kautai	Benoît	présent
M ^{me}	Kohumoetini	Marielle	présente

M ^{me}	Kohumoetini-Rurua	Teremuura	présente
M.	Laurey	Nuihau	présent
M.	Le Caill	Heinui	présent
M.	Le Gayic	Tematai	présent
M.	Lissant	Simplicio	présent
M.	Loussan	Cliff	présent
M ^{me}	Maamaatuaiahutapu	Maurea	présente
M.	Maono	Vincent	présent
M.	Maraeura	Tahuhu	présent
M ^{me}	Morgant	Hinamoeura	présente
M ^{me}	Niva	Pauline	présente
M ^{me}	Pahio-Jennings	Patricia	présente
M ^{me}	Puchon	Cathy	présente
M ^{me}	Punua-Taae	Sonia	présente
M.	Riveta	Frédéric	présent
M.	Salmon	Allen	présent
M ^{me}	Sanquer	Nicole	présente
M.	Shiro-Abe Peu	Edwin	présent
M.	Tapati	Tafai, Mitema	présent
M.	Teagai	Ernest	présent
M.	Temarii	Ah Ky	absent
M.	Temaru	Oscar, Manutahi	présent
M.	Teraiarue	Tevahiarii	absent
M.	Teremate	Ruben	présent
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaraurii	présente
M.	Terou	Pierre	présent
M.	Tetua	Félix, Hoa	présent
M ^{me}	Tetuanui	Lana	présente
M ^{me}	Tiatoa	Sylvana	présente
M.	Tong Sang	Gaston	présent
M ^{me}	Tuahu	Vahinetua	présente
M ^{me}	Vaianui	Jeanne	absente
M ^{me}	Vanaa	Elise	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, Mesdames et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Jordy Chan, Warren Dexter, Ronny Teriipaia, Cédric Mercadal et Nahema Temarii.

PROCURATIONS

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 3966 – 08 h 54	M. Ah-Ky Temarii	M ^{me} Vahinetua Tuahu
N° 3967 – 08 h 54	M ^{me} Jeanne Vaianui	M. Ruben Teremate
N° 3968 – 08 h 54	M. Tevahiarii Teraiarue	M. Félix, Hoa Tetua
N° 3969 – 08 h 54	M ^{me} Rachelle Flores	M. Cliff Loussan
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 3964 – 09 h 08	M. Bruno Flores	M. Antony Géros
N° 3965 – 09 h 09	M. Oscar, Manutahi Temaru	M ^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu
N° 3963 – 09 h 40	M. Michel Buillard	M ^{me} Sonia Punua-Taae
N° 3962 – 09 h 45	M ^{me} Pascale Haiti-Flosse	M ^{me} Cathy Puchon

N° 3961 – 10 h 13	M. Benoît Kautai	M ^{me} Joëlle Frebault
N° 3957 – 14 h 42	M. Steve Chailloux	M ^{me} Elise Vanaa
N° 3958 – 14 h 42	M. Vincent Maono	M ^{me} Patricia Pahio-Jennings
N° 3959 – 14 h 42	M ^{me} Teremuura Kohumoetini-Rurua	M. Antony Géros
N° 3960 – 14 h 42	M ^{me} Teumere Atger-Hoi	M ^{me} Sylvana Tiatoa
N° 3955 – 14 h 44	M. Henri Flohr	M. Tahuhu Maraeura
N° 3956 – 14 h 44	M. Édouard Fritch	M ^{me} Tepuaraurii Teriitahi
N° 3954 – 15 h 00	M. Pierre Terou	M ^{me} Odette Homai
N° 3953 – 15 h 21	M. Gaston Tong Sang	M ^{me} Lana Tetuanui
N° 3952 – 15 h 35	M. Ueva Hamblin	M ^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu
N° 3951 – 16 h 04	M ^{me} Teura Iriti	M ^{me} Yseult Butcher-Ferry
N° 3949 – 16 h 45	M ^{me} Rachelle Flores	M. Tevaipaea Hoiore
N° 3950 – 16 h 45	M. Cliff Loussan	M. Mike Cowan
N° 3948 – 18 h 03	M ^{me} Hinamoëura Morgant	M ^{me} Elise Vanaa

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Merci, Madame la secrétaire générale.

Le quorum étant atteint, je vous demande de bien vouloir nous faire lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Séance de questions orales ;*
- III) *Examen des rapports, des projets de délibération, d'un avis, d'une proposition de loi du pays et de résolution ;*
- IV) *Examen de la correspondance ;*
- V) *Clôture de la séance.*

Le président : Merci. Je mets aux voix l'ordre du jour.

Oui, Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. *Merci bien, Monsieur le président.*

Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du Pays, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants élus par le peuple, à notre maire de Faa'a, à nos jeunes générations, élèves des Îles sous-le-vent et des Îles-du-vent, mes salutations en cette rencontre. Recevez mes chaleureuses salutations. À toutes et à tous, chers internautes, Mesdames, Messieurs, bonjour à tous.

Monsieur le président, conformément au règlement intérieur de l'assemblée, je demanderai le retrait dans l'ordre du jour de la proposition de résolution — on s'entend bien —, la proposition de résolution que j'ai moi-même déposée, ici, au sein de l'assemblée de Polynésie, puisque l'avis officiel a été demandé. Et c'est le cas, puisque c'est l'avis qui primera sur la proposition de résolution sur la modification de la loi organique que nous avons présentée et déposée au Sénat.

C'est la demande que je fais auprès de vous, Monsieur le président.

Le président : Merci.

Je mets donc aux voix l'ordre du jour avec la proposition de modification qui vient d'être proposée, à savoir le retrait du rapport n°39. Est-ce que vous êtes d'accord ? Je mets aux voix : qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

Le projet d'ordre du jour est donc modifié en conséquence et adopté, bien entendu.

SÉANCE DE QUESTIONS ORALES

Le président : Je propose que nous poursuivions notre ordre du jour avec le deuxième point, à savoir la séance de questions orales.

Nous avons reçu cinq questions orales.

« L'auteur de la question ou le représentant à qui il est donné procuration en séance plénière dispose de trois minutes pour exposer sa question. Il ne peut reprendre la parole après la réponse du gouvernement. Le ministre dispose de cinq minutes pour apporter sa réponse. Il peut compléter celle-ci par un commentaire écrit distribué à chaque représentant. »

La séance dure une heure. Il est exactement 10 heures.

J'appelle le premier intervenant, à savoir Madame Marielle Kohumoetini, pour sa question.

QUESTION ORALE DE MADAME MARIELLE KOHUMOETINI RELATIVE À LA DEMANDE DE CRÉATION D'UNE ANNEXE PERMANENTE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE SOCIALE (CPS) SUR L'ÎLE DE UA POU

(Lettre n° 3727 SG du 22/04/2025)

M^{me} Marielle Kohumoetini : *Merci bien. Bonjour à toutes et à tous. Président Géros, bonjour. Bonjour à vous, Monsieur le Président Moetai, ainsi qu'à vos collaborateurs. À toutes et à tous ici ce matin, bonjour. Mes salutations, Madame la sénatrice et Madame la députée Sanquer. Bonjour à ces jeunes, ces élèves qui se sont joints à nous.*

Monsieur le ministre, je me permets d'interpeller votre attention sur une question qui concerne directement l'accès aux services sociaux de nos concitoyens, notamment ceux de l'île de Ua Pou.

Depuis plusieurs années, la Caisse de prévoyance sociale déploie des efforts considérables pour rapprocher ses services des habitants des archipels, en développant un réseau d'antennes et de bureaux annexes. Aujourd'hui, 14 antennes sont en activité, dont huit en dehors de Tahiti, permettant ainsi de desservir une population répartie sur 76 îles habitées en Polynésie française.

Cependant, l'île de Ua Pou, qui compte 2 168 habitants selon le dernier recensement de 2022, ne bénéficie toujours pas d'une telle structure. Cette île, qui se classe au troisième rang des communes marquisiennes en termes de population, après Nuku Hiva et Hiva Oa, fait face à un véritable double isolement.

D'une part, son éloignement de Tahiti et la complexité des trajets vers Nuku Hiva, où se trouve l'antenne la plus proche, rendent l'accès aux services particulièrement difficile. D'autre part, la population de Ua Pou est répartie sur six vallées, certaines situées à plus de deux heures du village principal, Hakahau, par des routes partiellement bétonnées.

Actuellement, les services de la CPS sont accessibles lors des tournées biannuelles, menées en partenariat avec d'autres institutions. Des permanences sont organisées dans chaque vallée, mais malgré

la bonne volonté des équipes, la réalité du terrain montre que parfois des besoins émergent après le passage des agents, obligeant les administrés à se rendre à Hakahau, où un agent communal peut uniquement traiter une partie limitée de leurs démarches.

Dans ce contexte, la création d'une annexe permanente de la CPS à Ua Pou représenterait une réponse essentielle, en permettant :

- D'élargir l'offre de services, pour qu'elle soit équivalente à celle des antennes régionales ;
- De répondre de manière continue et efficace aux besoins des habitants ;
- D'améliorer l'accès aux droits sociaux et de désengorger la mairie.

Je tiens également à souligner que la commune de Ua Pou, par l'intermédiaire de son maire, Monsieur Joseph Kaiha, a déjà proposé de mettre à disposition un local pour accueillir cette structure, témoignage de la volonté locale d'apporter une solution à ce besoin urgent.

Monsieur le ministre, en 2023, j'avais déjà adressé une demande concernant la création de cette annexe, mais je n'ai à ce jour reçu aucune réponse concrète de votre part.

Ma question est donc la suivante : envisagez-vous d'inscrire la création d'une annexe permanente de la CPS à Ua Pou parmi vos priorités ? Et dans quels délais pouvons-nous espérer voir ce projet se concrétiser, pour répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens *marquisiens* ?

Je vous remercie.

Le président : Monsieur le ministre.

M. Cédric Mercadal : Monsieur le président, Madame la représentante, chère Marielle, chers collègues, *bonjour.*

Depuis l'année dernière, la CPS a augmenté les fréquences de ses tournées sur l'île de Ua Pou à raison d'une tournée d'une semaine tous les deux mois. Cette fréquence intègre également celle réalisée dans le cadre des tournées administratives semestrielles. La CPS tente toujours de caler ses tournées sur l'arrivée du navire *Aranui* sur l'île de Ua Pou, ce qui évite à la population de multiplier les déplacements, les agents se rendant dans toutes les vallées.

Rapprocher la CPS au plus près des Marquisiens me paraît une évidence, ce d'autant que la population (dont Ua Pou) est sensiblement la même qu'à Nuku Hiva et à Hiva Oa. Pour autant, créer une annexe de la CPS à Ua Pou reste coûteux et il n'est pas de ma compétence de l'imposer n'étant que membre du conseil d'administration de la CPS. C'est une entité morale de droit privé.

Pour avoir une réponse claire à cette question que j'ai déjà posée, je présenterai formellement un vœu sur ce sujet lors du prochain conseil d'administration de la Caisse. Cela permettra d'établir une position claire de celle-ci. Néanmoins, si ce projet d'antenne ne devait prospérer — parce que ce n'est pas de mon fait —, la mise en place d'un Fare Ora au sein de la mairie de Ua Pou s'inscrirait dans la volonté du Pays de renforcer la proximité des services et d'amplifier l'administration au plus près des Polynésiens.

Comme préconisé par notre ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail et de la modernisation de l'Administration et de la formation professionnelle, Vannina, ce guichet unique sera dédié aux démarches administratives et proposerait une multiplicité de services, dont la CPS. On a vu à Rimatara que ceci est possible *via* une connexion qui permettra à chacun d'avoir un lien direct avec les services.

Je vous remercie Madame la représentante, chère Marielle, pour votre implication, votre capacité à m'avoir convaincu depuis 2023 sur la nécessité d'une présence pérenne de la CPS à Ua Pou. On y

travaillera ensemble, on posera la question, mais on évoluera pour associer les gens avec plus de proximité.

Merci bien.

Le président : Merci.

On poursuit notre séance de questions orales avec la question de Madame Tepuaurarii Teriitahi.

QUESTION ORALE DE MADAME TEPUARAURII TERIITAHU RELATIVE À LA REVALORISATION DU POINT D'INDICE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU PAYS
(Lettre n° 3728 SG du 22/04/2025)

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

Bonjour, Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Messieurs les ministres, chers collègues, chers amis du public présents nombreux ce matin, chers collaborateurs, je n'oublie pas nos parlementaires, Madame la sénatrice et notre députée, *mes salutations pour cette rencontre en cette nouvelle matinée.*

Après plusieurs mois de tergiversations, vous avez enfin annoncé une revalorisation du point d'indice pour les agents de la fonction publique. Une hausse de 20 francs CFP — soit 1,89 % — que vous présentez comme une avancée sociale importante, à quelques jours seulement du 1^{er} mai, journée symbolique dédiée au travail et aux droits des salariés.

Mais derrière l'effet d'annonce, la réalité est bien plus amère. Cette augmentation, jugée insuffisante par l'ensemble des organisations syndicales, ne couvre même pas l'inflation que subissent les ménages polynésiens depuis plusieurs mois. Une inflation largement alimentée par votre immobilisme économique. Et surtout, cette décision ne répond en rien à l'engagement fort que vous aviez pris en campagne : faire baisser le coût de la vie. Non seulement le coût de la vie n'a pas baissé, mais il a continué à grimper, laissant les familles polynésiennes toujours plus en difficulté.

Il est vrai, Monsieur le Président, qu'une augmentation de 20 francs du point d'indice pour vos collaborateurs de cabinet et ministériels payés à l'indice 1 000 de la fonction publique, c'est une augmentation confortable de 20 000 francs par mois. Je rajoute même que pour nous, à l'assemblée, cela représente une augmentation de 12 000 francs par mois. Mais pour une femme de service ou un agent de maintenance payé à l'indice 180, c'est une augmentation misérable de 3 600 francs par mois !

Vous aviez déclaré, face à la presse, à la sortie d'une de vos dernières rencontres avec les organisations syndicales : « *On ne peut pas porter le fardeau de tout ce qui n'a pas été fait pendant 20 ans* » — et là, je vous cite —, sous-entendant qu'aucune revalorisation indiciaire n'avait été opérée au cours des 20 dernières années. C'est non seulement faux, mais c'est surtout malhonnête.

Entre 2004 et 2023, ce sont huit revalorisations successives qui ont été opérées, représentant une hausse cumulée de 110 francs CFP (dont 60 francs sous la gouvernance précédente). Ces revalorisations avaient alors été opérées face à une inflation plus modérée et dans un contexte budgétaire bien plus contraint que celui dont vous bénéficiez aujourd'hui.

Sur les 18,7 milliards de résultat cumulé pour 2024, vous accordez aujourd'hui aux 7 700 agents de la fonction publique du Pays 781 millions de francs, à peine 5 % du confortable matelas financier sur lequel votre gouvernement se prélassait ; et un tout petit plus que le prêt de 600 millions de francs que vous avez accordé à *Air Moana* à l'occasion de votre tout dernier collectif du budgétaire. Vous avez le sens des priorités, Monsieur le Président !

Alors, Monsieur le Président, vous qui prétendez incarner une nouvelle ère de justice sociale, pouvez-vous sérieusement considérer qu'une augmentation du point d'indice de 20 francs, accordée dans l'urgence et sous pression, est à la hauteur des attentes des agents du Pays et fidèle à vos engagements en faveur du pouvoir d'achat des Polynésiens ?

La représentation politique, les agents de la fonction publique du Pays, la population vous écoutent. Nous espérons que cette fois-ci vous répondrez sans regarder dans le rétroviseur et sans pointer du doigt vos prédécesseurs, comme vous le faites depuis deux ans déjà !

Je vous remercie de votre attention.

Merci.

Le président : *Monsieur le Président.*

M. Moetai Brotherson : Madame la représentante, je salue le vif intérêt que vous portez à la cause de nos agents publics et à la récente revalorisation du point d'indice, mais je ne peux m'empêcher de déceler également, en cette période pré-électorale, une nouvelle tentative de récupération politique visant à discréditer les efforts concrets et les actions engagées par notre gouvernement.

Le sujet du pouvoir d'achat est central pour notre gouvernement, et plus généralement, pour l'ensemble de nos politiques publiques. La revalorisation de la valeur du point d'indice s'inscrit dans une trajectoire cohérente visant à concilier amélioration du traitement des agents publics, justice sociale et maîtrise des équilibres budgétaires du Pays.

Il est essentiel de rappeler que cette revalorisation n'est pas une mesure isolée, mais l'un des éléments d'un plan plus large de modernisation et de justice sociale dans la fonction publique. Depuis notre prise de fonctions, plusieurs chantiers jamais entrepris auparavant — le fameux fardeau de tout ce qui n'a pas été fait pendant 20 ans — ont été engagés et pour certains, finalisés. Je vais en citer quelques-uns :

- Le reclassement dans des catégories supérieures pour des cadres d'emplois dont les niveaux de diplômes ont évolué, pour certains depuis 2010 (psychologues, cadres de santé, infirmiers diplômés d'État, assistants sociaux éducatifs, conseillers sociaux-éducatifs). Ça, c'est fait !
- L'indemnisation des astreintes dans plusieurs directions assurant la continuité du service public (notamment les agents de la direction de l'équipement intervenant en période d'intempéries, les agents assurant un support technique dans nos hôpitaux périphériques, les agents de contrôle de la biosécurité, de la direction du travail...). Ça, c'est fait !
- La revalorisation des grilles de rémunération des catégories D, dont aucun gouvernement ne s'est jamais préoccupé jusqu'ici. Ça, c'est fait aussi !
- L'introduction de nouveaux droits sociaux (congé de paternité, prise en compte des jours fériés dans le calcul des heures supplémentaires, indemnités de sujétion pour certaines fonctions exposées, télétravail...). Ça, c'est fait aussi !

Ces avancées sociales majeures, conjuguées à la revalorisation du point d'indice, accordée non pas dans l'urgence et sous pression, mais à l'issue de 8 heures de discussions claires et franches avec les organisations salariales et l'ensemble du gouvernement, représentent un effort budgétaire significatif, évalué à 1,394 milliard de F CFP, supérieur à l'inflation constatée depuis la dernière revalorisation en mars 2023 (3,35 % contre 2,34 %).

La mise en place de ces discussions annuelles, période désormais gravée dans la réglementation, représente également une avancée sociale sans précédent. Ça, c'est fait. Sans aller jusqu'à la mise en place d'un mécanisme automatique de revalorisation du point d'indice, ce temps dédié oblige désormais le gouvernement à venir à la table des discussions avec une analyse précise, chiffrée et éclairée de la situation économique, financière et sociale du Pays. Elles permettent aux organisations syndicales

d'exposer leurs revendications accompagnées de tous les éléments de justification utiles et de leurs impacts sur le budget du Pays.

En matière de justice sociale, vous soulignez à juste titre l'impact conséquent de cette revalorisation pour les hauts salaires (+20 000 à l'indice 1 000), alors qu'il sera plus minime pour les petits salaires (+3 600 à l'indice 180). Toute hausse du point d'indice — et nous l'avons dit lors de ces discussions — conforte en effet les inégalités internes, favorisant davantage les agents déjà bien rémunérés sans corriger la situation des plus modestes. Ce constat, nous le partageons, et c'est ce qui nous a conduit à proposer aux organisations syndicales de ne pas augmenter le point d'indice tant que les cadres d'emploi, et notamment les grilles de rémunération, n'auront pas été corrigés. Ces mesures plus structurelles et ciblées viendront en complément de la revalorisation récente du point d'indice.

Nous avons également proposé, dès l'ouverture des discussions avec les organisations syndicales, des dispositifs ciblés destinés à soutenir en priorité les agents aux rémunérations les plus modestes : revalorisation des grilles des C et B, tickets-restaurant, prime exceptionnelle modulée selon les tranches de rémunération, cumul d'activités. Bien que ces propositions n'aient pas obtenu les faveurs des syndicats, elles témoignent d'une volonté politique claire d'orienter nos efforts en faveur de ceux qui en ont le plus besoin.

Toutefois, au-delà des inégalités internes, par l'effet cumulé de l'évolution du point d'indice et des avancements automatiques, la fonction publique de la Polynésie française offre déjà des rémunérations nettement supérieures à celles de la fonction publique communale et du secteur privé, particulièrement pour les catégories A et B. Toute augmentation générale du point d'indice creuserait davantage ces écarts tant internes qu'externes, sans compter les 50 000 personnes sans revenus que nous devons accompagner vers l'emploi.

Enfin, il s'agit de répondre aux revendications salariales de nos fonctionnaires sans mettre en péril les finances publiques ni freiner la transformation nécessaire de l'économie de notre *pays*.

Au-delà des mesures déjà prises en faveur du pouvoir d'achat de l'ensemble de la population (suppression de la taxe CPS, maintien des tarifs de l'électricité, baisse du prix des carburants à la pompe de 5 francs, maintien des prix des hydrocarbures, exonération à l'importation de certains matériaux de construction, et j'en passe), au-delà de toutes ces mesures, nous avons déjà annoncé — et elles sont dans les tuyaux — d'autres mesures, notamment sur la TDL, sur la liste des PPN, sur le prêt à taux zéro et sur les aides en faveur du logement. En combinant donc la réforme des grilles, une meilleure gestion des finances publiques et soutien aux secteurs productifs, le gouvernement vise à préserver le pouvoir d'achat non seulement des fonctionnaires mais aussi de la population.

Je vous invite donc, Madame la représentante, à privilégier une approche constructive et à ne pas caricaturer les choix difficiles que requiert toute gestion rigoureuse de nos deniers publics.

Merci.

Le président : Merci.

J'invite Cathy Puchon à poser sa question.

QUESTION ORALE DE MADAME CATHY PUCHON RELATIVE À L'INERTIE GOUVERNEMENTALE - LA VIE DES MALADES DU CANCER NE PEUT PLUS ATTENDRE
(Lettre n° 3729 SG du 22/04/2025)

M^{me} Cathy Puchon : *Merci*, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française.

Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Messieurs et Mesdames les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, *bonjour*.

Ma question orale s'adresse à Monsieur le ministre de la santé sur la vie des malades du cancer qui ne peut plus attendre.

Monsieur le ministre, depuis votre arrivée aux responsabilités, vous ne cessez de promettre et de vanter votre action. Vous nous aviez même indiqué ici — pour rester polie — que vous cassiez les « reins » toutes les cinq minutes ! Mais dans le dossier du cancer, vos promesses et l'assurance de votre mobilisation à toute épreuve se heurtent à une réalité tragique : l'inaction de votre gouvernement met en danger la vie de nos malades.

La convention avec l'Institut Gustave Roussy, qui permettait une coopération vitale avec les plus grands experts en oncologie, n'a pas été renouvelée. Faute de financement, disiez-vous ; alors que, comme nous avons pu le voir à l'occasion du dernier collectif budgétaire, des centaines de millions ont été affectés à des projets loin d'être aussi vitaux que cette convention qui, elle, sauve des vies !

Résultat : des décisions thérapeutiques retardées, des traitements suspendus, des pertes de chance réelles, pour ne pas dire des pertes de vie. Cette rupture est inacceptable. Elle est le fruit de votre attentisme et de votre incompétence !

Quant à l'ouverture de l'Institut du Cancer sur le site de la « Rotonde », annoncée pour cette année, où en est-on ? Rien ne bouge. Les travaux stagnent, le cyclotron, indispensable à la prise en charge, n'est toujours pas là ! Vous aviez écarté le projet Princesse Heiata au nom de la rapidité et du coût. Où est cette rapidité ? Et espérons que les coûts ne vont pas exploser. Aujourd'hui, ce sont des patients qui paient le prix de votre lenteur. Des gens souffrent, des hommes et des femmes meurent, des familles pleurent leurs disparus !

Le Tavini huiraatira a toujours fait du nucléaire un cheval de bataille politique, un fonds de commerce électoral. Mais aujourd'hui, il est aux responsabilités ! Il ne peut plus se cacher derrière l'État. Il a une obligation : soigner les Polynésiens ! Or, le Tavini huiraatira semble plus préoccupé par son combat idéologique que par le combat que mènent nos malades, chaque jour, contre le cancer.

Monsieur le ministre, il est temps de poser les bonnes priorités ; pas les symboles, pas les discours, pas la confrontation avec la France. Mais la vie ! La vie de nos enfants, de nos parents, de nos frères et sœurs !

Telle est donc ma double question, Monsieur le ministre : l'Institut du Cancer ouvrira-t-il bien cette année avec tous ses équipements opérationnels, y compris le cyclotron ; et surtout, pourquoi avoir laissé tomber la convention avec l'Institut Gustave Roussy, alors qu'elle était un rempart vital pour nos malades ?

Je vous remercie de votre attention et attends de votre part une réponse factuelle.

Merci bien de votre attention.

Le président : Monsieur le ministre.

M. Cédric Mercadal : Monsieur le président, Madame la représentante, chers collègues.

Je suis profondément attaché à l'exercice démocratique. Je respecte le droit de chaque représentant de cette assemblée à interpeller le gouvernement sur les sujets, notamment la santé, en particulier le cancer. Mais je dois commencer cette réponse en exprimant une réelle préoccupation sur le ton et le fond de cette question. Car si la gravité du sujet impose de l'engagement, elle impose aussi de la précision et du

respect. Or ici, ce n'est pas une question orale, c'est un procès politique bâti sur des approximations, des contre-vérités, du vocabulaire indigne de notre assemblée. Accuser un ministre de laisser mourir les malades, sans fondement, sans preuve, et une violence politique injustifiable, ça flirte avec le pénal. Et je vous le dis avec gravité, le ton, le sujet du cancer mérite mieux : il mérite de l'exigence, du sérieux et une parole publique responsable.

Permettez-moi de commencer par rétablir un fait fondamental : à aucun moment la permanence des soins en cancérologie n'a été interrompue dans notre pays, les malades ont été suivis, accompagnés et pris en charge. Et cela, nous le devons à l'engagement sans faille de nos professionnels de santé qui ont dû faire preuve d'adaptabilité, de réactivité et de responsabilité, parfois dans des conditions difficiles. En tant que ministre de la santé, je ne saurais tolérer que l'on remette en cause la continuité des soins.

Concernant la convention Gustave Roussy, vous m'alertez avec indignation voire mépris sur le non renouvellement d'une convention que vous attribuez à un défaut de financement.

Je vous répondrai sans mépris, mais avec interrogation : Comment renouveler une convention qui n'a jamais existé ? Puisque vous demandez une réponse factuelle, je vous réponds factuellement. Il n'y a pas de convention avec l'Institut Gustave Roussy pour l'organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP). Et pour cause, la convention établie 2021-2023 en matière de santé ainsi que la convention d'application qui a été signée le 8 avril 2022 sous l'ancienne gouvernance prévoyait que le CHU de Bordeaux organise et assure ces RCP avec un financement de l'État, mais cette convention indiquait « action différée, calendrier à préciser ». Résultat : le CHU de Bordeaux n'a jamais mis en œuvre ces prestations, et le précédent ministère en avait connaissance puisqu'il avait été saisi sur ce point dès juillet 2022 par le haut-commissaire en Polynésie.

Alors ce que vous parlez d'inaction, je me pose la question : qu'a fait l'ancien ministère de la santé pour que ces RCP soient organisées dans un cadre légal ? Rien n'a été, si ce n'est de convenir avec le CHU de Bordeaux de différer cette action et d'instaurer une situation plus bancale.

À ce titre, je vous remercie sincèrement et je remercie surtout sincèrement l'institut Gustave Roussy d'avoir pris le relais sans aucun cadre juridique, sans lien conventionnel lui permettant d'être payé, le tout sous le couvert de la convention uni cancer qui ne prévoyait absolument pas ce type d'action.

Aujourd'hui, la dette de la Polynésie envers l'institut Gustave Roussy s'élève à, à peu près, 100 millions F CFP. Comme vous le savez, les règles budgétaires rendent expressément difficiles le paiement d'une telle somme en l'absence de pièces justificatives. Il va donc falloir entrer dans un processus complexe de protocole transactionnel procédural auquel je souhaite associer l'État malgré sa vigilance, qui n'a pas couvert ces coûts en application de la convention État-pays.

Cela prendra du temps et de l'énergie pour les équipes qui préféreraient se mobiliser sur les dossiers directement au bénéfice des patients parce que ce gouvernement est persuadé que le pouvoir agit sur la santé des Polynésiens. Même si cela est complexe et même si cela se fait avec des vents contraires qui tendent de freiner la progression, nous avançons. Soyez assurés que je comprends complètement l'attitude que peuvent ressentir certains malades et leur famille. Par contre, j'ai beaucoup de mal à comprendre comment on peut instrumentaliser cette situation avec des êtres humains qui font face à une des plus difficiles expériences de leur vie.

Aussi, dans cette assemblée, je tiens à vous rassurer et rassurer surtout nos patients, les traitements ne sont pas suspendus. Depuis le 8 avril, une seule réunion n'a pas été tenue par l'IGR. L'Institut du cancer de la Polynésie française a signé la convention avec Gustave Roussy pour la reprise des RCP. La prochaine est prévue, ce soir, et tout a été mis en œuvre pour assurer sa tenue. Je n'ai donc pas bloqué la signature, contrairement à ce que vous laissez entendre. J'ai fait en sorte qu'elle soit rédigée et que les autres soient pris en toute légalité.

Enfin, les crédits nécessaires pour ces RCP, soit environ 13 millions F CFP par an, sont assurés. L'ICPF dispose de marge suffisante dans son budget pour les couvrir, à ce jour, mais comptez sur moi pour rappeler d'aider l'ICPF lors de la prochaine demande budgétaire. Il n'y a donc pas lieu d'être aussi alarmiste que vous l'êtes pour des questions politiques. Nous n'abandonnons pas nos patients, nos malades du cancer. Au contraire, nous pérennisons dans un cadre juridique clair les choses au profit de tous nos patients polynésiens.

Concernant l'Institut du cancer et le projet de la rotonde, nous avançons de manière concrète, pas avec de grandes annonces, mais par des actions. Oui, des travaux sont en cours ; oui, la réception des travaux de confortement est prévue pour le deuxième semestre 2025. Nous sommes donc dans les temps. Une place a été trouvée pour l'installation du cyclotron, élément technique central au sein du CHPF. Le TEP-Scan a été modernisé, passant de trois à six anneaux. Ce n'est pas un détail, cela améliore fortement la précision des examens d'imagerie et le traitement de nos patients. La directrice du CHPF propose une solution opérationnelle pour un Oncopole permettant sa mise en service dans un délai réaliste.

Le projet Princesse Heiata que vous regrettez a été écarté non pas par idéologie, mais pour des raisons objectives, trop coûteuses, trop long, trop d'incertitude et vous savez que les retards qui peuvent exister comme l'a remarqué en d'autre temps notre président Édouard Fritch avec le pôle de santé mentale, ça prend du temps. Et je remercie Édouard Fritch d'avoir reconnu que cela pouvait prendre du temps et que les difficultés rencontrées ralentissent les projets parce qu'il faut construire les choses dans le temps.

Au sujet de nos responsabilités, elles sont complètement assumées. Depuis notre prise de fonction, nous avons relancé le registre du cancer, renforcé les filières de dépistage notamment avec un mammographe aux Marquises sud, développé des actions de prévention concrète notamment sur la vaccination HPV, posé les plans du plan cancer polynésien structuré et coconstruit avec les professionnels l'ICPF en vue d'action durable et cohérente. Nous agissions donc avec méthode, transparence et pragmatisme, et tout cela sans jamais instrumentaliser la souffrance des patients pour servir un agenda politique.

Monsieur le président, Madame la représentante, chers collègues, je demande pour le bon fonctionnement de notre démocratie, que les débats retrouvent un niveau de responsabilité et de dignité à la hauteur des enjeux avec un respect mutuel entre élus et institutions. Le sujet de la lutte contre le cancer est trop sérieux pour cela.

Merci. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraatira.)

Le président : *Merci bien.*

J'invite la représentante, Madame Hinamoeura, à poser sa question.

QUESTION ORALE DE MADAME HINAMOEURA MORGANT RELATIVE AU RETARD DANS LA CONSTRUCTION DE L'INSTITUT DU CANCER ET DE LA MÉDECINE NUCLÉAIRE
(Lettre n° 3742 SG du 22/04/2025)

M^{me} Hinamoeura Morgant : Merci, Monsieur le président. Bonjour à tous.

Je me disais que j'ai un peu la même question que ma collègue Cathy Puchon et je disais que la lecture de ma question allait dépendre de votre réponse. Et là, hou, j'ai cru que j'allais m'étouffer ! J'ai cru que j'allais faire une crise cardiaque, mais bon... Je vais essayer de revenir à mes esprits, déjà pour...

La première chose que je voulais dire, Monsieur Géros, merci beaucoup d'avoir opéré une modification de ma voisine à ma gauche. Vous allez vraiment me permettre de travailler plus sereinement et dans de meilleures conditions et, ça, je vous en suis extrêmement reconnaissante.

Ensuite, pendant le collectif budgétaire, Monsieur le ministre de la santé, votre absence a été remarquée, mais j'ai bien compris que votre présence à Paris était nécessaire. Cependant, vous n'étiez pas le seul à

être absent, il y avait la ministre Madame Crolas qui était absente aussi. Mais à l'arrière, il y avait les belles Amazones qui étaient là pour représenter son ministère et qui, d'ailleurs, quand on avait interpellé sur la fonction publique, étaient derrière Moetai à expliquer la situation. Du ministère de la santé, il n'y avait personne alors qu'on était en collectif budgétaire. J'ai dû interpellé le président de l'assemblée, dès l'article 1^{er}. Il n'a pas trop apprécié parce que je n'avais aucune question sur l'article 1^{er}. Mais je l'ai interpellé pour dire « je ne vois pas vos employés, je ne vois pas le ministère de la santé » et ça ce n'est pas normal. Certes, il y avait le Président de la Polynésie française pour répondre. Il y avait également mon ministre préféré Warren. Tu es mon ministre préféré parce que tu es *cash*. Quand tu ne sais pas, eh bien tu dis « je ne sais pas » et ça je préfère un « je ne sais pas » que des fausses choses ou des promesses en l'air. Ça, vraiment, on en a besoin dans cet hémicycle. Et donc j'ai dû demander à ce que des gens du ministère de la santé veuille bien venir. Merci aux deux jeunes femmes qui sont venues et qui ont permis à Warren de commencer à répondre sur les avancées de l'ICPF. Donc ça, pardon, je suis un peu... J'ai l'air énervé parce que votre réponse m'a un peu chamboulé à la question de Cathy. Ce n'est pas... C'est pour être constructive, là, Monsieur le ministre. Ce n'était pas normal qu'il n'y ait personne du ministère de la santé pendant le collectif budgétaire. Les autres ministres ne peuvent pas parler de votre dossier.

Ensuite, vous avez voulu répondre à Madame Cathy Puchon avec gravité. Je vais poser ma question aussi avec gravité. Vous avez mis en avant le fait que vous êtes ministre d'un gouvernement, qu'il faut un respect. Eh bien, nous, on est élus du peuple ! Nous sommes représentants de l'assemblée de la Polynésie française qui avons fait campagne, élus d'un peuple ! On ne fait pas ça... parce qu'en plus, moi, je suis dans la majorité donc là ce n'est pas un combat qui a une couleur politique. On le voit, les malades. On était où ? On était à un évènement à la mairie de Punaauia. Alors ne regardez pas le temps parce que, vous, vous avez mis 10 minutes alors que vous aviez 5 minutes. On était à la mairie de Punaauia avec les malades, on les voit, ce n'est pas pour vous embêter.

Vous dites « arrêtez d'être alarmistes ». Pardon ! Pardon ! Tout ce qu'elle a dit, je souscris, peut-être dans une moindre mesure, je souscris à tout ce qu'elle a dit. J'irai même plus loin ! Vos actions et vos inactions tuent des gens, Monsieur le ministre, parce qu'il faudrait 4 000 TEP-Scan, 4 000 TEP-Scan, pour la Polynésie française et il y en a seulement une centaine d'Évasan. Vous dites « qu'on n'a jamais arrêté les traitements, aucun traitement n'a été suspendu ». Certes, mais des gens ont été très, très mal soignés ! C'est le cas, c'est une vérité ! Vous avez dit qu'il n'y a jamais eu de convention Gustave Roussy. Mais pardon ! Il n'y avait pas un cancer que vous avez décidé de supprimer, l'année dernière ? Il n'y avait pas une convention avec l'ICPF ? Il n'y avait pas le RCP ? Je suis... Je sors de mes gonds d'entendre ça ! Vous savez, je me suis dit aussi un truc. Je me suis toujours dit pourquoi j'ai étudié la flûte à l'école ? Eh bien, là, j'ai vu ! Là, vous m'aviez montré une démonstration de ce que c'est que le pipeau ! (*Applaudissements dans la salle.*) La personne qui a écrit votre discours, il faut la licencier !

Le président : S'il vous plaît !

M^{me} Hinamoeura Morgant : La personne qui a écrit votre discours, il faut la licencier, Monsieur le ministre, parce que c'était mensonger.

Je vais retourner à ma question et je vais être très courte.

Vous aviez annoncé, l'année dernière pendant le budget, l'utilisation du TEP-Scan au 1^{er} janvier 2025. Je vous avais répondu que je serais à l'hôpital avec une bouteille de champagne si ça se passait. Eh bien, la bouteille, elle est toujours dans ma cave parce que ça ne s'est pas passé ! Et au final, eh bien, on retarde, on retarde, on a de belles annonces comme elle l'a dit Cathy. Mais cet institut ce n'est pas un simple projet d'aménagement, ce n'est pas une piscine éphémère qu'on va balader aux quatre coins de Tahiti.

Donc ma question, Monsieur le ministre, en refusant de poursuivre le projet existant sans être capable de mettre en œuvre une alternative crédible dans un délai raisonnable, n'avez-vous pas engagé votre responsabilité dans le non-accès aux soins pour certains patients atteints du cancer ? Où en est

concrètement le projet d'institut du cancer et de médecine nucléaire ? Quand les Polynésiens pourront-ils bénéficier des soins qu'ils attendent et qu'ils méritent ?

Merci de m'avoir laissé le temps de m'exprimer. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Monsieur le ministre. S'il vous plaît !

Monsieur le ministre.

M. Cédric Mercadal : Monsieur le président, Madame la représentante, chers collègues, je ne vais pas revenir sur toute la polémique qui vient d'être faite, là, sur les présences ou non en conseil. Je peux rappeler qu'il y a un règlement intérieur. En principe, on n'interpelle pas les collaborateurs, mais je ne vais même pas revenir sur ces points, ça ne sert à rien.

Sur le sujet de l'attente des Polynésiens, elle est immense et je comprends profondément les inquiétudes qui s'expriment. Permettez-moi, tout d'abord, de rappeler une évidence que nous voulons tous partager dans cet hémicycle. Aujourd'hui, en Polynésie, plus aucune famille n'est épargnée par le cancer. Cette maladie nous frappe tous. Elle n'épargne pas ni riche, ni pauvre, ni les membres présents ici. Et donc oui, je suis concerné, nous le sommes tous.

Et je veux dire simplement, la gravité du sujet mérite mieux que des procès d'intention. Elle mérite du sérieux, elle mérite du respect, elle mérite un travail collégial, engagé autour de la santé en général et dans la thématique de lutte contre le cancer. Au risque de me répéter, pour faire preuve de pédagogie, quitte à en être assez basique, premièrement, il n'y a pas, il n'y a pas eu de rupture de soins. Il n'y a eu, à aucun moment, de perte de chance pour les patients atteints du cancer et, ce, grâce à nos professionnels de santé toujours prêts et toujours au plus près de nos malades. Grâce aux professionnels de santé qui assurent la continuité des soins, parfois, dans des conditions très difficiles, les examens sont réalisés, les chimiothérapies sont administrées, les suivis sont faits et maintenus et, ce, ce n'est pas une déclaration politique, c'est une réalité clinique.

Je vais venir rendre un hommage franc et public, sincère, aux équipes qui tiennent bon chaque jour avec une foi en l'utilité de leur métier. Nous devons tous les préserver par des interventions bienveillantes et non des insinuations, des injections, des conflits fallacieux. Et je vous le dis, ce ne sont pas les seuls à se préoccuper du cancer. Mes équipes, les directions, les agents, nos services, les établissements soutiennent le cap donné ; les acteurs de terrains, les associations sont mobilisés chaque jour avec compétence, discrétion et dévouement.

Sur le projet TEP-Scan, je ne me dérobe pas. Oui, j'ai pris des engagements. Oui, j'ai annoncé la mise en service du TEP-Scan au 1^{er} janvier 2025. Et comme vous l'avez souligné très justement, un léger décalage dans le temps est intervenu. Je l'assume pleinement. Ce décalage est dû à des facteurs extérieurs à notre maîtrise. En effet, l'avis obligatoire de mise en service de l'autorité de sûreté nucléaire, l'ASN, nous a été délivré que le 26 février 2025 pour effectuer les tests et le mettre en application. À l'issue des vérifications techniques rigoureuses destinées à garantir la sécurité des installations se situant au CHPF. La bonne nouvelle, c'est que l'inauguration officielle est désormais prévue pour le mois de juin au CHPF. Alors oui, en fin de l'année dernière, j'ai pu faire preuve d'un certain optimisme sur l'aboutissement de ce dossier, mais je vous rassure, cet optimisme exacerbé est aussi issu d'une volonté d'aller le plus vite possible pour le bien des patients polynésiens.

Aussi, je vous invite à regarder les résultats concrets, ce que nous sommes en train de livrer maintenant, que ce soit en termes d'investissement, d'évènements ou encore de projets de loi que vous aurez l'occasion de débattre sur cette session administrative.

Quant au projet Princesse Heiata, je le redis, nous avons fait le choix responsable. C'est un projet ambitieux, mais trop coûteux, trop long, trop incertain en faisabilité et pour une meilleure information qui n'avait pas fait l'objet d'étude d'impact sur un rayonnement ionisant dans un quartier résidentiel. À

la place, nous construisons une alternative réalisable avec une grande agilité, en utilisant un espace au CHPF, espace désigné au début du projet.

Le cyclotron, le TEP-Scan est prêt, comme vous le savez. Le pays a validé une version plus évolutive qui est passée de trois lames à six lames, ce qui permet d'améliorer la qualité des soins. Le cyclotron a une place identifiée au sein du CHPF et, malgré les reports de négociation dans la convention État-Pays nous permettant son acquisition, j'ai déjà prévenu le gouvernement central que je ne lâcherai rien pour nos patients sur cette acquisition nécessaire.

Au lieu d'alarmer la population, rappelons aussi ce que les malades bénéficient déjà au travers des Évasans. Ils peuvent aller faire des TEP-Scan en Nouvelle-Zélande. Ils peuvent aller aussi, on prend en charge ces domaines. Il en faudra plus sur le terrain. Notre système de santé a ses limites, mais reste une chance. Alors je vous dis avec force, tout n'est pas parfait, mais je ne ménagerai pas mes efforts pour améliorer les choses.

En conclusion, j'entends les critiques, je ne minimise pas les attentes, mais je refuse qu'on fasse passer le gouvernement qui travaille pour un gouvernement qui abandonne. Nous poursuivons un objectif mieux diagnostiqué, mieux soigné, et plus près de chez soi.

Pour mener de tels projets, il faut un travail en commun, partager de la rigueur, de la méthode et de l'engagement avec du temps, et j'aimerais comme vous que ce soit plus rapide.

Je vous remercie. *Merci.*

Le président : Merci.

J'invite Madame Nicole Sanquer à poser sa question.

QUESTION ORALE DE MADAME NICOLE SANQUER RELATIVE À LA SUSPICION DE GRAVES DYSFONCTIONNEMENTS AU CENTRE DES MÉTIERS ET DES ARTS
(Lettre n° 3745 SG du 22/04/2025)

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Madame et Messieurs les ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers étudiants, cher public, chers internautes, *bonjour.*

Ma question s'adresse à Monsieur le Président de la Polynésie française.

Nous souhaitons vous interroger, Monsieur le Président, sur la situation alarmante du Centre de métiers et des arts (CMA), un établissement que j'affectionne tout particulièrement puisqu'il forme et accompagne nos Polynésiens dans l'expression de leur art, de leurs dons sous toutes ces formes. La renommée de cet établissement dépasse nos frontières et les frontières du Pacifique. En tant que ministre de l'éducation, j'avais contribué à ce que les diplômés de cet établissement reçoivent une reconnaissance nationale afin d'offrir à nos artistes la possibilité de poursuivre en France hexagonale.

Qu'elle ne fut pas ma surprise pour ne pas dire ma consternation, lorsque j'ai reçu une délégation d'élèves, d'enseignants et d'administratifs pour me témoigner de l'envers du décor. Humiliation, violences physiques, morales et psychologiques, propos insultants et irrespectueux, harcèlement pendant, et hors les cours, pressions multiples sont le résumé des propos tenus au travers des témoignages recueillis, et ils sont tous là et ils en manquent encore.

Une situation qui perdurerait depuis des années et qui aurait entraîné des abandons de formation, des ruptures d'inspiration, et même pour quelques-uns d'entre eux, une envie de mourir. Les menaces qu'ils subissent se concrétiseraient au cours des commissions d'attribution des cartes professionnelles puisque certains ne l'obtiendraient jamais, l'avis du CMA étant prépondérant. Leurs propos sont emplis de

désespoir car ils ont dénoncé depuis plus de trois mois ces faits au cabinet du Président de la Polynésie et depuis plus d'un mois au ministre de la culture.

Et d'ailleurs, je souhaite remercier le ministre de la culture qui, au vu des témoignages et des vidéos qu'il a eus, a pris ses responsabilités et demandé au Président une mise à pied conservatoire en attendant l'ouverture d'une enquête administrative avant toute proposition de sanction éventuelle. Merci, *Monsieur le ministre.*

Cependant, malgré cela rien n'a changé au CMA même si les pressions se sont multipliées jusqu'au point que beaucoup se rendent quotidiennement au centre de formation la peur au ventre.

Nous avons pu rencontrer la DTI, la Direction des talents et de l'innovation, qui reste en attente d'instructions pour agir. Donc aucune instruction consécutive à l'alerte du ministre de la culture n'a été donnée par le Président.

Face à de telles suspicions légitimes, l'ensemble des démarches entreprises par le personnel et les élèves du CMA fait état aujourd'hui de la nécessité absolue d'agir afin que toute la lumière sur les dysfonctionnements de cet établissement soit effectuée au plus tôt.

En pareilles circonstances, toute autorité administrative à l'écoute et consciente de la gravité des faits, aurait d'ores et déjà dû exécuter des mesures conservatoires afin que cessent ces agissements et qu'une enquête administrative puisse être menée en toute transparence et objectivité.

D'où ma question ce matin, en qualité de chef de l'administration, Monsieur le Président, et sauf à commettre un acte de négligence, que comptez-vous faire pour protéger nos Polynésiens, nos jeunes, dont la vocation artistique a été quelque peu détruite ?

Je vous remercie.

Le président : Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : Madame la représentante, Madame la députée de la République, je vous remercie de votre intervention et pour l'attention que vous portez à la situation du CMA, une institution effectivement essentielle à la transmission de notre culture et à l'épanouissement de nos artistes. Il est donc fondamental que toute suspicion de dysfonctionnements y soit traitée avec rigueur et diligence.

Vous évoquez des faits graves, portés à votre connaissance par des élèves, enseignants et personnels administratifs. Je tiens à rappeler ici que nous condamnons sans réserve toute forme de violence, d'humiliation ou de harcèlement, quelle qu'en soit la nature. Ces comportements sont inacceptables et n'ont pas leur place au sein de notre administration.

Cependant, permettez-moi d'apporter quelques précisions importantes.

Contrairement à ce que vous avancez, les faits n'ont été officiellement signalés à l'administration qu'au mois de mars 2025 (et non depuis trois mois) et qu'ils font, depuis lors, l'objet d'une instruction et d'un suivi particulier de la part des services et des autorités compétentes. Nous sommes tenues par une obligation de sécurité envers nos agents et les usagers de nos services publics. Nous ne pouvons donc pas laisser perdurer des agissements qui viendraient compromettre leur sécurité et leur intégrité physique et psychologique.

Dire que l'administration est restée passive est, à tout le moins, inexact. La Direction des talents et de l'innovation, en lien avec les ministères de la culture et de la fonction publique, est pleinement mobilisée sur ce sujet. Les mesures jugées nécessaires, à savoir une mise à pied à titre conservatoire pour assurer une protection immédiate des agents et des élèves dans l'attente des résultats de l'enquête administrative et des sanctions idoines, sont engagées dans le strict respect des procédures en vigueur et des principes

de neutralité que vous semblez oublier, d'impartialité et de protection des personnes. La DTI n'est en aucun cas dans l'attente d'instructions. Elle agit dans le respect de ses obligations, notamment de discrétion professionnelle, car la confidentialité est indispensable à la protection des personnes impliquées et au bon déroulement de l'enquête.

À ce titre, j'attire votre attention sur le fait que certains des éléments que vous évoquez relèvent à ce stade d'informations confidentielles. Ce type de situation, en raison de son extrême sensibilité, appelle une gestion rigoureuse, confidentielle et respectueuse de la dignité de chacun.

Dès lors, il ne saurait être acceptable d'exposer publiquement, en séance plénière, des éléments susceptibles de compromettre, non seulement la crédibilité des démarches entreprises, le bon déroulement de l'enquête administrative, mais également la protection des personnes impliquées, ni de porter atteinte aux droits des personnes concernées, qu'elles soient plaignantes ou mises en cause.

Enfin, vous affirmez que cette situation perdurerait depuis des années, et cela m'interroge précisément. Si ces faits sont anciens, pourquoi n'ont-ils été portés à notre connaissance que récemment ? Vous êtes vous-même représentante à l'assemblée depuis plusieurs années et avez été ministre de l'éducation. Pourquoi ces alertes n'ont pas été relayées plus tôt ? Étiez-vous tous collectivement dans l'ignorance ? Ou bien ces faits n'ont-ils émergé que maintenant, comme par magie ? Cette question mérite d'être posée.

Aujourd'hui, notre priorité est claire : faire toute la lumière sur les faits dénoncés, protéger les personnes, et rétablir un cadre de travail serein au sein du CMA. Nous le faisons avec méthode, avec le respect des procédures et un profond sens des responsabilités.

Ce que nous ne ferons pas, en revanche, c'est instrumentaliser une situation aussi grave pour alimenter des clivages ou des polémiques politiques. Cela ne rend service ni aux victimes, ni à la vérité. Vous pouvez sourire, Madame.

Alors si certains élus de la République se sentent plus proches d'un Robespierre et de son funeste comité de salut public, pour ma part, je me sens plus proche d'un Robert Badinter qui a insisté de tous temps pour que la justice ne soit pas l'instrument de la vengeance, mais bien le rempart contre cette vengeance.

Merci. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraatira.)

EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES

Le président : Voilà, merci.

Donc on poursuit notre séance avec le troisième point inscrit à l'ordre du jour, à savoir : l'examen des rapports, des projets de délibération, d'un avis, d'une proposition de loi du pays et de résolution.

RAPPORT N° 10-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE 2025-2030

Présenté par M^{mes} les représentantes Thilda Garbutt-Harehoe et Rachelle Flores

Le président : Je vous invite tous à vous reporter au rapport 10-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du Schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale 2025-2030. J'invite Madame Thilda Garbutt-Harehoe, la rapporteure, à nous faire sa présentation.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Monsieur le Président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le président de l'assemblée, *père-fondateur*, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les auditeurs et chers élèves ici présents, aujourd'hui...

Par lettre n° 8218/PR du 12 décembre 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du Schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale 2025 à 2030.

Face aux enjeux sociaux actuels et futurs, parmi lesquels les inégalités sociales, l'accroissement des publics vulnérables, la question de la protection de l'enfance ou encore les besoins en compétences pour construire un cadre réglementaire et apporter une visibilité pluriannuelle pour répondre au mieux aux problématiques de la Polynésie française dans le secteur social et médico-social, transversal par définition.

L'élaboration du Schéma directeur avait été initiée en juillet 2022 avec le lancement d'un appel d'offre pour une mission d'assistance, ce marché ayant été attribué en octobre 2022. Dans sa version initiale, ce Schéma couvrait cinq problématiques dont les dispositifs d'aides sociales ; la protection de l'enfance ; la prise en charge des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap ; l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales et des personnes sans-abri.

À l'issue de larges consultations menées entre novembre 2022 et février 2023, auprès de 200 acteurs issus de tous les secteurs liés au domaine social et médico-social, la problématique de la formation des accompagnants familiaux a bien été prise en compte.

Après une version définitive en octobre 2023, le projet a été retravaillé et s'appuie désormais sur les trois piliers : *Fa'atura*-Respecter ; *Fa'aora*-Soutenir ; *Fa'atupu*-Bâtir.

Le Schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale, pour la période 2025-2030, dont l'approbation fait l'objet du présent projet de délibération, se compose ainsi de sept axes :

- Axe 1 : Protéger les personnes sans-abri et les personnes économiquement faibles ;
- Axe 2 : Prévenir et médiatiser les violences intra-familiales ;
- Axe 3 : Diversifier l'offre du bien-vieillir et la prise en charge de la dépendance dans tous les archipels ;
- Axe 4 : Renforcer la protection de l'enfance et son environnement par la médiation et la prévention ;
- Axe 5 : Améliorer la prise en charge et l'insertion des personnes en situation de handicap ;
- Axe 6 : Faciliter l'accès aux aides sociales en Polynésie française ;
- Axe 7 : Déployer un plan de formations initiales et continues en travail social.

Ainsi, ces axes sont déclinés en 27 actions présentées sous forme de fiches. Chaque fiche-action comprend : des éléments de constat ; des actions pour y répondre et des améliorations attendues ; des modalités de mise en œuvre ; le pilotage ; un calendrier de déploiement ; des indicateurs d'impact à cinq ans et les coûts associés.

Les actions prioritaires chiffrées seront proposées chaque année, permettant de constater lors du bilan annuel la réalité des avancées. Pour 2025, cinq priorités ont déjà été identifiées et représentent, en prévision, un coût total de 187 millions de francs.

S'agissant du pilotage du Schéma directeur, il reposera sur trois structures : un COPIL, un comité de pilotage présidé par le ministère en charge des solidarités ; un comité exécutif désigné par le comité de pilotage ; et une cellule Coordination et Qualité.

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel a été consulté sur ce Schéma directeur et a émis un avis favorable le 3 décembre 2024.

L'examen du présent projet de délibération en commission le 23 janvier 2025 a principalement permis d'apporter des précisions sur :

– un, d’une part, le dispositif des cartes prépayées *Fa’atupu*, alimentées par le versement d’aides sociales et permettant de régler des achats dans un commerce disposant d’un TPE, l’obtention de cette carte étant conditionné à une évaluation sociale par la DSFE ;

– d’autre part, la situation de la DSFE, avec la problématique récurrente du manque de travailleurs sociaux. Une des actions prioritaires du ministère est alors la valorisation des agents de la DSFE, avec, pour 2025, le recrutement d’agents et un travail sur l’octroi des indemnités de sujétions spéciales qui a été mené.

Ainsi, à l’issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable de la majorité des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé et des solidarités propose à notre assemblée de Polynésie française d’adopter le projet de délibération ci-joint. *Merci bien.*

Le président : *Merci bien.* Donc, le CES, nous... Le CESEC — excusez-moi — nous informe qu’aucun membre de l’institution n’a été désigné pour présenter son avis sur ce projet de texte. Donc, pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : 36 pour le Tavini huiraatira ; 15 minutes pour le Tapura huiraatira ; et 9 minutes pour les non-inscrits.

J’invite l’intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole.

Oui, Pauline.

M^{me} Pauline Niva : *Merci bien, Monsieur le président.*

Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Madame la députée, chers membres de la presse, internautes, nos enfants qui sont derrière, qui nous écoutent, chers internautes et cher public, *bonjour.*

L’action du Pays, du service public est aujourd’hui coordonnée par des schémas directeurs. Là, aujourd’hui, là, à ce moment-précis, il s’agit du schéma directeur du social, après, on étudiera le schéma directeur de la jeunesse et bientôt, cher *ministre* de la santé, on aura aussi le schéma directeur de la santé en Polynésie.

Ces plans sont devenus indispensables pour bien conduire l’action publique, car si le service public, ils ont obligation de nous accompagner, d’accompagner notre *population* au quotidien, l’effort doit se faire davantage vis-à-vis des plus vulnérables d’entre-nous.

Jean Jaurès, ancien député, il dit ceci : Le service public est le patrimoine de ceux qui n’ont rien. *Pour les personnes démunies, ce sont les services du pays qui doivent leur donner les moyens nécessaires.* C’est pourquoi, il est essentiel de bien conduire cette action publique, de la soutenir, de la renforcer et surtout, de la mettre en œuvre.

La présentation de ce schéma directeur était attendu par nous, les représentants mais aussi par l’ensemble des acteurs concernés. Nous savons tous que la précarité guette notre population et qu’elle est déjà, malheureusement, le quotidien de trop nombreux des nôtres. Cette précarité, vous le savez, elle a plusieurs visages. Elle menace la santé lorsque les soins ne sont pas accessibles. Elle devient alimentaire quand un foyer peine à se nourrir. Elle touche la propriété quand les familles peinent à se loger. Elle fragilise la sécurité lorsque les mineurs ou les personnes vulnérables ne sont pas suffisamment protégés et donc, je salue l’intervention de notre députée, sa question au gouvernement par rapport à nos jeunes qui fréquentent le Centre des métiers d’art. C’est une belle illustration.

Face à cela, l’ambition de ce schéma directeur doit être à la hauteur des enjeux et c’est le cas aujourd’hui. Son plan d’action structuré autour de sept axes et 27 mesures nous offre une vision claire du déploiement

à venir. Je ne vais pas revenir sur les détails de chacune d'elles, notre rapporteure Haerehoe Thilda a clairement présenté, quoique, elle a oublié l'axe 4 qui est, je crois, en lien avec la propriété, mais il est évident que ce plan est en phase avec les réalités que traversent notre société. Définir les propriétés n'est jamais facile, n'est-ce pas, *Monsieur le ministre* ? C'est un exercice de responsabilité et c'est notre responsabilité politique.

À ce titre, la commission de la santé et des solidarités se félicite que la question des personnes âgées ait été traitée comme une priorité. Nous avons constaté l'engagement du ministère à ce sujet, notamment à travers les assises de la vieillesse qui prolonge les travaux de la mission d'information sur la perte d'autonomie de nos personnes âgées. *Merci*. Madame Rachelle Flores, présidente sortante de la commission de la santé et des solidarités, *si vous m'entendez et que vous me regardez, je vous remercie bien*. Elle a mené avec succès cette mission d'information sur les personnes âgées en perte d'autonomie. *Je vous remercie également, Madame la ministre Minarii*. Pourquoi ? Parce que tout simplement, tu as repris les 10 recommandations et tu as réalisé 10 ateliers de production d'actions émanant des acteurs de terrain. Voilà une action cohérente entre le gouvernement et nous, les élus de l'assemblée. Voilà un autre *success story* à dupliquer sans modération, n'est-ce pas chers élus ?

La solidarité se pratique à toutes les échelles, dans une famille, dans un quartier, dans une commune et bien sûr, au sein du pays. Certains diront que la solidarité coûte trop cher, mais elle n'est rien d'autre que le prix de notre responsabilité collective. Se désresponsabiliser, ce serait aggraver les maux. Rêver d'un monde sans solidarité, c'est oublier que la société générera toujours des injustices. Face à ces maux, il faut des biens essentiels, des réponses publiques, des réponses humaines, c'est pour en finir avec la souffrance, l'indignité, l'exclusion que nous faisons le choix de nous abriter collectivement. C'est ainsi que nous pouvons apaiser l'angoisse de l'avenir. Cette solidarité à l'échelle du pays s'exprime à travers notre action sociale et au sein même de la PSG. Si nous voulons la renforcer dans toutes ses dimensions, il faudra consolider notre PSG et augmenter les moyens du Pays — *quel dommage que notre ministre de l'économie ait pris congé* —, c'est notre responsabilité collective, c'est la condition pour continuer à vivre côte à côte et non face à face. *Nous sommes solidaires, mais ne restons pas spectateurs les uns des autres*.

Et alors que nous avons vu, à plusieurs reprises, que la solidarité nationale pouvait être à géométrie variable, les Polynésiens, eux, ont toujours assumés leur solidarité, cela, malgré la participation minimale de l'État vis-à-vis de ses citoyens d'Outre-mer. Et, soyons fiers de cela et restons responsables ! Oui, la croissance est une solution. Elle peut relancer l'ascenseur social, mais cette vague de croissance est encore inaccessible pour beaucoup. Nous devons les aider à monter ou à remonter sur cette vague.

Si la majorité travaille, la richesse reste concentrée dans les mains d'une minorité. Le service public et la PSG permettent de redistribuer cette richesse pour réduire la fracture sociale. Le partage ne se fait pas dans l'abondance car l'abondance se trouve dans le partage. *Il existe une chanson particulièrement appréciée par notre président père-fondateur : je n'ai qu'une orange à partager entre nous*. Nous avons un destin commun et il nous faut l'assumer ensemble. Nous n'avons pas le droit de laisser des personnes sur le côté. Ce schéma directeur nous montre un schéma pour renforcer la solidarité au sein de notre Pays. Construisons une société où la solidarité est la norme et la charité, l'exception, car il y a toujours dans la charité un fond de culpabilité. La solidarité, c'est un choix, c'est même un pacte. Pourquoi ? Parce que c'est une valeur que nous avons héritée de nos *ancêtres*, de nos parents, de nos communautés. *Cet extrait, que je vous ai entonné, a donc été chanté. Vous pouvez également la chanter avec moi : je n'ai qu'une orange à partager entre nous*. Et voilà pourquoi nous soutenons pleinement ce schéma directeur de l'action médico-sociale, *Madame la ministre*. Avec ce document, le Pays dispose d'une stratégie pour aider réellement notre population.

Pour conclure mes propos, je voudrais partager avec vous une situation. Ma chère collègue Patricia, que je remercie, et moi-même avons été informées, pas plus tard qu'hier, que moins de 200 familles — en fait, il y en a 150, mais je veux mettre plus de poids quand je dis, un peu moins de 200 familles — d'un quartier de notre commune de Faa'a seront expulsées d'ici deux mois. Ma question, en quoi ce schéma directeur peut accompagner ces familles qui seront bientôt expulsées ?

Il y a un axe qui donne des orientations pour résorber les quartiers insalubres. Voilà, donc euh... Je ne sais plus où je suis... Donc, avec Patricia, nous nous sommes posées la question : si ce n'est pas dans cet axe que l'on peut trouver une solution pour ces familles — je m'adresse, là, à notre *ministre* Minarii, je me rappelle juste des trois piliers de notre politique publique que notre collègue Thilda a énuméré « *Fa'atura, Fa'aora, Fa'atupu* » (*NDT, Respecter, Soutenir, Bâtir*) — et là, je vais utiliser notre langue —, *n'est-il pas opportun que nous mettions en place un compte financier pour l'acquisition de cette terre ? Leur maison est déjà sur place, alors pourquoi ne pas envisager une solution pour que ces familles deviennent propriétaires de leur terre et de leur maison ? Ne pouvons-nous pas être solidaires et aider ces familles à vivre dignement, afin qu'elles ne soient pas expulsées ?*

*Lors de l'ouverture de notre séance, nous avons invoqué le créateur pour qu'il bénisse nos travaux. Merci pour cette invocation. J'invoque également cette force, cet esprit sur notre gouvernement, notre Président, et nos élus. La clé est aujourd'hui entre nos mains, afin que nous accomplissions un miracle pour ces familles menacées d'expulsion. Mon esprit et mon corps sont convaincus que cette solution sera porteuse d'un accompagnement pour la vie sociale en Polynésie française, un fondement solide pour renforcer nos services et pour nous, qui siégeons ici même. En outre, pour appliquer les trois piliers qui guident notre politique : « *Respecter, soutenir et bâtir* »*

Merci de votre attention. Mes salutations.

Le président : *Merci.* J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira à prendre la parole.

M^{me} Odette Homai : *Monsieur le président...*

Le président : Euh, j'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira, Cathy, à prendre la parole.

M^{me} Cathy Puchon : *Bonjour* Monsieur... *Bonjour.* Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames les parlementaires, chers collègues, *bonjour.*

Face à une société polynésienne à deux vitesses, tel qu'il ressort du diagnostic territorial 2021 établi par l'Institut de la statistique de la Polynésie française, le gouvernement Brotherson soumet à notre approbation le schéma directeur de l'action sociale et médico-social censé répondre aux nombreuses problématiques soulevées durant les cinq prochaines années.

En dépit des urgences constatées au fin d'agir au plus vite en faveur des publics concernés, je relève, tout d'abord, qu'il aura fallu près d'un an et demi à Madame la vice-présidente en charge des solidarités, pour dévoiler ce document dont elle a été personnellement destinataire en octobre 2023, le temps pour elle de le rendre le plus politiquement correct aux yeux des représentants de sa propre majorité. Ont-ils été convaincus par la reprise en main du schéma directeur 2025-2030 ? C'est une autre affaire. Toujours est-il qu'après avoir rendu à Edouard Fritch la paternité du travail initié fin 2022, Madame Galenon a quelque peu tempéré son enthousiasme en confiant aux élus, je la cite : « J'aurais préféré vous présenter quelque chose — pardon — de différent, mais trop compliqué de tout changer en une année ». Reconnaissons-lui, quand même, tout le mérite d'avoir apposé en première page du document le slogan de la dernière campagne du Tavini huiraaatira, à savoir *respecter, soutenir* et *bâtir*.

De ce document d'une soixantaine de pages, élaboré à partir de témoignages et avis recueillis auprès de 200 acteurs du monde social et médico-social, ce qui vient enrichir encore un peu plus l'impressionnante base de données déjà disponibles en la matière, permettez-moi d'exprimer trois remarques.

La première, c'est de réaffirmer ici l'importance de l'interministérialité. En effet, sans l'appui de ses collègues en charge de la santé et de la fonction publique, la ministre des solidarités se verra priver d'importants moyens d'action.

La seconde, c'est de souligner le caractère évolutif de ce schéma directeur. Autrement dit, il sera indispensable d'adapter les curseurs en fonction des circonstances tout au long de la période donnée.

Enfin, maintenant que nous disposons de suffisamment d'éléments d'information sur la situation sociale en Polynésie française, il appartient désormais aux décideurs, quel que soit leur bord politique, de ne plus tergiverser et de tout mettre en œuvre pour tendre vers une société plus équitable.

Venons-en à présent au fond du dossier. Dans le concret, si je puis dire, dans sa version initiale, cinq problématiques ont été identifiées. Au final, nous nous retrouvons avec sept grands axes déclinés en 27 actions. Pour cette première année 2025, qui est déjà bien entamée, le plan de bataille a été évalué précisément à 187 millions de francs pacifique. Pas de quoi casser la baraque, mes chers collègues. Et encore, cette première estimation reste à financer au travers — pardon — d'un prochain collectif budgétaire. Ce plan de bataille, je disais, comprend notamment la généralisation des cartes de paiement Fa'atupu venant en substitution des traditionnels bons alimentaires.

Aussi, après une phase expérimentale, dont on ne sait pas grand-chose, le gouvernement envisage de déployer 4 à 5 000 cartes durant l'année à Tahiti et dans les archipels éloignés. Qu'en est-il de ce dispositif ? Est-il opérationnel aujourd'hui ?

Autre coup de pouce attendu, la revalorisation de 3 000 francs du montant des allocations familiales, celui-ci passant de 15 000 à 18 000 francs pour les familles monoparentales affiliées au RSPF. Cela concerne uniquement 1 500 enfants et l'impact budgétaire annuel pour la collectivité est évalué à 54 millions de francs. Pourquoi réserver cette allocation aux seules familles issues du RSPF ? Je peux vous assurer, Madame la ministre, qu'il y en a aussi au RNS et au RGS. Quand on sait que ces familles monoparentales ou RNS ne perçoivent un revenu égal ou supérieur à 87 346 francs, et pour les salariés qui perçoivent à peine le SMIG, je me pose la question : pourquoi est-ce qu'on n'élargit pas aux familles monoparentales du RNS et du RGS ?

Enfin, c'est probablement la mesure la plus porteuse qui soit. Il s'agit ici de renforcer l'accessibilité des services d'aide sociale au travers la mise en service d'un numéro vert gratuit 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cela va sans dire qu'en appelant ce numéro à une heure tardive où les bureaux sont fermés, une aide sociale alimentaire sera donnée.

Outre l'accompagnement des personnes économiquement faibles, le schéma directeur 2025-2030 s'étend à d'autres publics comme, par exemple, les victimes de violences intrafamiliales, mais également les personnes âgées dépendantes, celles en situation de handicap, sans oublier, et c'est important, les agents du milieu social en attente de formation et de reconnaissance.

L'intervention des pouvoirs publics pourra prendre plus ou moins de temps en fonction de l'action visée et des investissements en jeu. En l'occurrence, la revalorisation de l'indemnité forfaitaire octroyée aux aidants *feti'i*, créée sous l'ancienne mandature, peut être actée rapidement. Ces aides à domicile représentent une solution plus humaine qu'un placement en maison de retraite.

Aussi, à ce sujet, dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, je précise qu'une aide à l'amélioration des conditions de vie de nos *personnes âgées* a été créée il y a plus de 20 ans, appelée dans le jargon social AAD pour la DSFE et AAC pour la CPS. Le montant de cette aide est plafonné à 500 000 francs.

Lors de la mise en place de la mission d'information sur les personnes âgées dépendantes, il nous a été confirmé que seulement deux *personnes âgées* ont bénéficié de cette aide en 2023 et rien en 2024. Madame la ministre, je pense qu'il y a matière à revoir les conditions d'attribution de cette aide si nous voulons maintenir nos *personnes âgées* chez eux. En revanche, l'élaboration d'un plan quinquennal de rénovation des structures d'accueil du handicap après recensement des structures concernées nous apparaît autrement plus ambitieux, raison certainement pour laquelle le planning de réalisation des

rénovations et modernisations envisagées court jusqu'en 2030, pardon. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. J'invite maintenant l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Donc, juste en liminaire et en réaction à la réponse de Monsieur le Président. Monsieur le Président, juste trois mots : Dénigrement, mépris et mensonge marquent aujourd'hui votre ADN.

Par ce projet de délibération visant à approuver le schéma d'organisation sociale et médico-sociale, le gouvernement ambitionne de répondre aux enjeux de la politique sociale de notre territoire qui réclame plus que jamais des actions concrètes, utiles et efficaces, compte tenu du poids financier croissant qu'elle engendre depuis ces dernières années sur le budget du pays comme celui de notre protection sociale généralisée. Il s'agit, en effet, au travers d'un document de synthèse de définir une stratégie de l'action publique en vue de mieux organiser la prise en charge des publics les plus vulnérables pour améliorer leurs conditions de vie et garantir une meilleure cohésion sociale sans mettre en péril les grands équilibres financiers de nos comptes sociaux. Comment, en effet, Madame la vice-présidente, mieux répondre aux problématiques sociales qui se complexifient, s'aggravent et fracturent davantage chaque jour, un peu plus notre société, sans orientation clairement définie, structurée et mesurable sur les conditions de vie des Polynésiens ? C'est à cette question que votre projet de schéma directeur tente de répondre au travers de 27 actions en abordant cinq principales thématiques : les personnes à la rue et en voie d'exclusion, les violences intrafamiliales, la vieillesse, la protection de l'enfance et le handicap.

En comprimant des observations du CESEC, que nous partageons, il apparaît regrettable qu'outre le suicide, la question des addictions soit occultée et aucunement appréhendée à la hauteur des enjeux sociaux. Nous relèverons, en premier lieu, que le projet de schéma reprend de nombreuses mesures préexistantes, telles que la rénovation des quartiers insalubres dont sa réalisation renvoie pour sa planification à la mise en œuvre de la politique de l'habitat sans y associer les finances.

L'instauration d'aide à l'emploi pour les personnes sans-abri, avec la démultiplication de la convention d'insertion sociale à 50 000 francs par mois, déjà déployée durant la crise sanitaire, est retenue dans le schéma d'insertion sociale par l'activité économique.

Le renforcement des signalements pour prévenir des violences intrafamiliales, la mise en place de mesures de protection et d'accompagnement des victimes qui sont déjà déployées, mais ne permettent pas de résoudre les violences conjugales.

La revalorisation du dispositif « aidant feti'i » fixé à 50 000 F CFP par mois comme du statut d'aidant qui ne chiffre pas le renforcement souhaité et prévoit pas de nouvelles modalités de financement.

La réglementation des unités de vie dont les mesures d'encadrement et d'agrément rédigés de longue date n'ont jamais pu être examinés au sein de notre assemblée faute de moyens disponibles chiffrés pour contraindre ces établissements au respect des normes attendues.

L'amélioration du statut d'accueillant familial qui se heurte aux mêmes écueils financiers.

Le contrôle de l'adoption qui fait face à une absence d'évolution réglementaire alors que l'ensemble des textes réglementaires y afférents relèvent de notre compétence mais se heurte aux pratiques du territoire.

L'accompagnement des structures associatives dans la prise en charge du handicap déjà existant.

Finaliser le statut des ÉSAT qui a déjà été élaboré par les précédents gouvernements.

La généralisation de la carte Fa'atupu en substitution des bons de commande qui s'est substitué à la carte Auti'a, etc.

Au-delà de ces quelques exemples, Madame la vice-présidente, vous l'aurez compris, il ne s'agit pas de remettre en cause l'existant qui est désormais synthétiser au sein d'un même document, mais de souligner que ces mesures déjà déployées ou pensées par vos prédécesseurs ne suffisent pas pour infléchir de manière significative les difficultés sociales qui s'élèvent.

En effet, si utiles que peuvent être ces mesures, nous craignons qu'elles ne soient suffisantes, voire pour certaines réalisables, selon le calendrier proposé faute d'évaluation financière clairement établie et partagée entre le Pays et la PSG. Il en va de même concernant l'absence de financement dédié.

C'est en ce sens que nous vous suggérons, Madame la vice-présidente, d'associer étroitement Monsieur le ministre des finances à l'élaboration d'une loi de programmation dédiée au financement de l'action sociale afin, d'une part, de clarifier et d'accroître la lisibilité entre ce qui relève de la compétence du Pays ou de la PSG, mais surtout assurer la réalisation du programme dédié à l'action sociale clairement défini avec les moyens dédiés.

Nous pensons en effet que ce n'est qu'à ce prix que l'action sociale pourra répondre à une réelle stratégie d'ensemble nécessitant non seulement la coordination d'actions relevant de plusieurs champs ministériels, mais également de la PSG, voire des communes.

De même, nous vous encourageons à renforcer plus nettement le dispositif « aidant feti'i » et à ouvrir son bénéfice aux retraités du RGS afin de ne pas entretenir des inégalités sociales entre personnes âgées dépendantes. Cette mesure réclamée de longue date peine encore à naître.

S'agissant des nouvelles mesures proposées, comme l'octroi d'une aide sociale complémentaire aux familles monoparentales à hauteur de 3 000 F CFP par enfant, A here ia Porinetia ne partage pas l'idée que cette solution soit suffisante pour répondre aux besoins alimentaires et éducatifs des enfants même si son cours reste négligeable.

Nous proposons que le parent défaillant soit davantage responsabilisé et contraint de faire face à ses obligations dans son devoir éducatif. À cet effet, nous vous encourageons à vous rapprocher des chefs de cours afin que l'organisation de saisies sur salaire soit soutenue.

Pour ce qui concerne l'accessibilité aux aides sociales, toute délégation envers les communes nécessite au préalable de les réglementer. Or, tel n'est pas le cas à ce jour. Aucune des mesures envisagées ne pourront être déployées tant que ce travail réglementaire ne sera pas effectué.

Quant à la codification du droit social, nous ne soutenons pas l'idée d'une codification au fil de l'eau, mais de prioriser cet exercice, si contraignant soit-il, afin de sécuriser les droits des personnes, autoriser des délégations envers les communes et contenir les dérives humaines susceptibles de naître dans la prise en charge des personnes vulnérables.

Enfin, pour terminer sur une note positive, nous tenons toutefois, Madame la vice-présidente, à vous encourager dans vos démarches de revalorisation du métier de travailleur social et médico-social comme de l'évolution des formations ainsi que le personnel de la DSFE qui, chaque jour, tente de répondre au mieux aux difficultés sociales de nos populations.

Je vous remercie.

Le président : Merci. Notre discussion générale étant terminée sur ce texte, j'invite le gouvernement à répondre aux questions de nos orateurs.

Madame la vice-présidente.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci*, Monsieur le président.

Chers élus de l'assemblée et puis cher public, les étudiants qui sont là, bienvenus aujourd'hui parmi nous. Et puis chers journalistes et chers internautes qui nous écoutez et qui nous voyez en ce moment, *bonjour*.

Vous savez, le sujet de la thématique des solidarités est vraiment une thématique qui requiert quand même l'adhésion de tous les gouvernements. Je voudrais rendre hommage quand même à tous les anciens gouvernements pour tout ce qui a été mis en place. Vous savez, je pense que la thématique des solidarités, on ne peut pas dire qu'on invente quelque chose puisqu'on a toujours tous et toutes été sensible à la thématique de la pauvreté, et surtout de la mise en place d'une égalité sociale au sein de notre *pays*.

Comme vous l'avez souligné lors de vos interventions, surtout sur ce schéma quand il a été mis en place, c'est vrai qu'il a été mis en place par l'ancien gouvernement suite à des recommandations de la CTC, puisque nous gérons les finances publiques et nous sommes contraints à des règles de la société. Quelquefois, on a envie de changer les choses, de voir autrement notre société. Cependant, pour changer les choses, il faut d'abord préparer les mentalités. Vous savez, je ne me rends pas propriétaire de telle ou telle thématique, telle ou telle action concernant les solidarités et le social. Tout ce que j'ai essayé de mettre en place — et je remercie d'ailleurs le Président du gouvernement d'avoir accepté, de m'avoir soutenue —, c'est d'abord de consulter un public vraiment élargi et je pense que là où ça a été pour moi quelque chose d'important, c'est d'associer aussi les confessions religieuses. Lorsqu'on parle de problèmes, lorsqu'on parle de violences intrafamiliales, lorsqu'on parle de prise en charge des *personnes âgées*, pour moi, c'est une question sociétale qui est primordiale aujourd'hui. Quand on vous demande d'intervenir pour des familles en difficulté, vous avez tous les sujets qui sont réunis. Et je pense que ce qui a été primordial au départ, c'est de reconnaître que c'est vrai, nous avons beaucoup de problèmes sociaux au sein de notre pays.

Alors, ma première préoccupation a été de mettre en place — pas un plan pour lutter contre la pauvreté ou la précarité, parce que pour moi, tous les gouvernements l'ont toujours fait depuis des années —, ça a été de mettre en place une nouvelle vision, c'est de mettre en place un plan de dignité humaine. Pourquoi ? *Que l'humain soit avant tout respecté*. Pourquoi est-ce que c'est important aujourd'hui ? Parce que nous sommes dans un monde virtuel et dans un monde visuel où tout est répertorié, tout est communiqué à outrance pour que nous comprenions bien ce que nous voulons mettre en place. C'est vrai que ce schéma directeur a existé — et je voulais remercier aussi mon ancienne collègue, les anciennes collègues ministres de la solidarité d'avoir mis en place ce schéma directeur — et c'est vrai que ça a été consulté, ça a été discuté. Et ensuite, au niveau de l'assemblée, il y a eu la mise en place de cette mission d'information — et je remercie les élus de l'assemblée puisqu'ils se sont occupé de nos *personnes âgées* et je trouve que c'est une belle thématique et il fallait le mettre en valeur — et aussi cette mise en place des assises sur la vieillesse. Et je remercie notre collègue Pauline d'avoir relevé le fait qu'on ait pu mettre des ateliers en place au niveau de l'assemblée, et surtout travailler sur toutes les préconisations. Et ce que j'avais annoncé, c'est de mettre en place des actions rapides, des actions immédiates comme des actions à moyen et long terme. L'idée, c'est de pouvoir mettre des actions rapides en cinq ans.

Alors les actions, comment est-ce qu'elles ont été prévues ? Parce que c'est vrai qu'il y a ce schéma directeur, c'est vrai qu'il y a des actions prioritaires. Vous critiquez aussi le fait qu'il n'y ait pas trop de subventions, voire de finances, d'aides financières demandées. Je pense que là, ce n'est pas le plus important. Moi, le plus important, c'est de valoriser ce qui se passe au sein de nos îles, ce qui se passe au sein des communes et ce qui se passe au sein de nos quartiers. Je ne suis pas là pour dire que je vais mettre en place de nouvelles actions. Notre travail aujourd'hui, c'est justement de mettre ensemble toutes les actions réussies dans les communes, dans les quartiers. Donc, qu'est-ce que j'ai mis en place ? Eh bien ce sont les interventions ponctuelles dans les îles éloignées, voire des week-ends où je rencontre les familles, où je rencontre les femmes, où je rencontre les enfants en difficulté, les handicapés. Parce que pour moi c'est ce qui est important, c'est que la population voit que nous nous préoccupons d'elle, que nous nous préoccupons de leurs difficultés, parce que les problèmes sociaux, comme je dis, les

solutions que nous allons trouver aujourd'hui, ce n'est pas propre à notre gouvernement, c'est propre à tous les *maires*, à toutes les communes, à tous les présidents et les présidentes d'associations, tous les responsables des édifices sociaux et médico-sociaux, parce qu'aujourd'hui c'est important, tout est important aujourd'hui : les associations, les confessions religieuses, tous ces déplacements vers les îles éloignées, et nous prenons exemple et nous prenons modèle sur ce qui se passe dans les îles. Parce qu'aujourd'hui, nous pouvons mettre en place des actions ensemble. Mais si les familles ne sont pas impliquées, comment voulez-vous réussir ? Vous savez, lors d'interventions au niveau des télévisions, donc j'ai participé à des interventions vraiment importantes avec des responsables de la commune — et je voulais d'ailleurs remercier notre élue de l'assemblée, Madame Cathy Puchon, qui a fait des interventions importantes concernant la commune de Punaauia. Mais je sais que dans les autres communes, vous avez aussi des belles interventions comme celle-là, lorsqu'on vient en aide aux personnes âgées, lorsqu'on vient en aide aux personnes en difficulté, et je pense qu'aujourd'hui nous sommes obligés de travailler ensemble pour réussir toutes nos actions.

L'idée aussi, c'est de tout recentrer aujourd'hui les problématiques sociales que nous rencontrons au sein des familles, même si ces familles sont dispersées, même si ces familles sont séparées, même si ces familles sont recomposées. Sachez que ce qui est important, c'est que nous essayons de remettre les familles sur les rails, parce que dans une famille, vous avez toutes les catégories confondues. Comment voulez-vous aujourd'hui aller traiter la protection, par exemple, la problématique de la protection de l'enfance si on ne va pas aussi dans les familles pour comprendre leurs problématiques ? Et je pense que ce schéma directeur, si vous voulez, c'est une base de travail, mais ce n'est pas la seule. Pour moi, ce qui est important, c'est notre attitude, c'est l'attitude de chacun et de chacune de nous, qu'on soit élu ou pas élu, mais que nous soyons citoyens et citoyennes de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*. Ce qui est important, c'est notre comportement, c'est de nous dire que voulons-nous pour notre société de demain. C'est vrai, les solidarités, c'est ce qui traite tous les problèmes sociaux de notre pays, toutes les problématiques. Mais aujourd'hui, chers amis, chers élus, vous qui m'entendez, n'est-il pas temps de se donner la main, d'arrêter de dire : là, on n'a pas mis assez d'argent ; là, on n'a pas, on a mis assez. Je vous dis que ce travail, comme je l'aime à le répéter, c'est un travail en interministérialité. Je n'ai pas le choix. J'ai besoin du ministre de la santé. J'ai besoin — puisque vous aviez parlé de la PSG, je vous remercie —, j'ai besoin du ministre de la santé. J'ai besoin du ministre des finances, parce que c'est lui qui débloque des finances quand j'en ai besoin. J'ai besoin de la ministre du travail... Puisque vous parliez de la situation des travailleurs sociaux, savez-vous que nous avons fait un travail colossal, que nous vous présenterons dans les jours à venir, sur la situation des travailleurs sociaux concernant les ISS ? Notre ministre, nous allons jusqu'à plus d'une centaine de personnes que nous pourrions éventuellement aider. C'est sûr qu'on ne pourra pas le faire d'un coup, parce que ça a un coût, mais nous sommes là-dessus. Nous avons entendu justement — nous savons qu'il y a ces problèmes ; même avant, quand nous n'étions pas au pouvoir —, ces travailleurs sociaux venaient se plaindre. La ministre du travail aussi a débloqué des postes pour que nous puissions mettre aussi des personnes pour pouvoir les former au métier du social, parce que le métier du social aujourd'hui, ce n'est pas un métier qui attire. Je vous assure, vous avez tellement, tellement de détresse à gérer.

Eh bien, je voulais, voilà, remercier mes collègues ministres qui m'aident, la ministre de l'emploi qui m'aide aussi dans ce travail parce que vous avez bien parlé de la situation des travailleurs sociaux. Et depuis l'année dernière, en 2024, même si vous avez l'impression que je n'ai rien fait en tant que ministre des solidarités, sachez que j'ai mis en place des camps de famille, des camps de famille dans lesquels nous invitons les familles à grande difficulté des communes choisies par la DSFE, pour pouvoir valoriser aussi les travaux des travailleurs sociaux — parce que c'est ce que j'ai envie aussi de faire — pour leur prouver, pour les valoriser, parce que je sais qu'ils font un travail colossal en allant rendre visite aux familles.

C'est pour ça qu'aujourd'hui, je veux vraiment vous dire que ces trois piliers que nous avons voulus inscrire peut-être sur ce schéma directeur, je sais que tous les gouvernements y pensent. Ce sont les piliers sur le *Fa'atura (NDT, Respect)* — on sait, on a toujours parlé de ça, se respecter. Le *Fa'aora (NDT, Soutenir)*, on a soutenu. Et le *Fa'atupu (NDT, Bâtir)*, c'est de bâtir. Mais je crois qu'aujourd'hui ça a un autre sens, parce que nous prenons le temps d'aller vers les communes. Et même notre Président,

ici, devant vous, a rassuré tous les maires, que vous soyez de n'importe quel parti, mais nous avons décidé au niveau de notre gouvernement de venir en aide à notre *pays*, et surtout de venir en aide à ces personnes en grande difficulté, qu'elles n'aient pas d'emploi, qu'elles n'aient pas de logement. Nous savons que ces personnes-là ont besoin d'aide.

J'ai entendu l'appel aussi de notre élue Pauline, et puis soutenu par Patricia concernant les expulsés. Eh bien, les expulsés, c'est une vision macro-systémique de tout notre *pays*, là. Ça ne concerne pas que les solidarités. C'est vrai qu'on fait appel aux solidarités, d'abord, nous faisons des enquêtes sociales ; mais ce que je voulais vous dire, c'est vraiment de se dire qu'aujourd'hui il faut avoir une réflexion sur toutes les misères que nous rencontrons dans notre société polynésienne, puisque vous savez qu'il y a tous les problèmes réunis, la santé, l'éducation, le logement, eh bien tout est réuni au niveau des solidarités.

Et je vais terminer mes propos en remerciant l'opposition, tous les partis, de votre soutien, puisque je vous ai entendu lors de l'étude du budget que je n'avais pas assez d'aide. Mais sachez que je suis aidée tous les jours puisque je dépends de plusieurs organismes, puisque vous avez bien dit que c'était en interministérialité que je devais travailler. Et surtout, je voulais remercier le soutien de notre Président du gouvernement, parce que je sais que quand j'interviens pour une problématique bien spécifique, je suis soutenue, et je sais aussi que vous me soutenez tous. Et je voulais vous remercier pour cela, je voulais vous remercier pour votre soutien parce que je sais que la misère, les problèmes sociaux, cela touche tout le monde. Je n'ai même pas envie de vous parler de charité. Ce n'est pas la charité. C'est qu'on est obligés d'être ensemble, de se donner la main et de monter ensemble nos actions et d'être soutenus. C'est pour cela qu'il y a des *maires* que je sollicite, que je demande à voir justement, c'est pour pouvoir aider et que nous soyons solidaires.

Voilà. *Merci bien* pour votre soutien, *merci bien* pour toutes vos remarques. Eh bien, je les ai marquées, je les ai notées. Dans les mois à venir, je reviendrai vers vous pour vous dire quelles sont les actions qui ont été menées. Comme vous le savez, je suis une femme de terrain, je suis une femme d'action. Je ne vais pas venir développer devant vous des théories, parce qu'il y en a assez en théorie. On a le schéma d'organisation, on a les assises, on a tous les congrès, on a des rapports — en veux-tu, en voilà ! Mais aujourd'hui, ce qui compte ce sont nos actions. Et *merci, chers maires*, pour votre soutien, *merci* aussi à tous les élus communaux, et puis à vous tous aussi les élus de l'assemblée. Je voulais aussi dire *merci* à tous les responsables d'associations et *merci* aussi aux confessions religieuses, parce que je voudrais vraiment leur rendre hommage. Parce que lorsque je mets en place des actions dans les îles, ce sont les confessions religieuses qui viennent vraiment en soutien des communes, et je voulais remercier tout le monde. *Merci bien* de votre soutien. Et qu'une fois de plus, je vous demande qu'on se donne la main, parce que c'est ensemble qu'on pourra sauver notre *pays*.

Merci bien (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraatira.)

Le président : Merci, Madame la vice-présidente.

Je vous propose de passer à l'examen de la délibération portant approbation du schéma directeur de l'action sociale et médico-social 2025-2030.

Nous passons au vote à l'examen de l'article 1^{er}.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte. Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président.

Un adage propre à tout le monde, « chacun voit midi à sa porte ». 25 ans de vie publique ici, au sein de cette assemblée, modeste, mais très modeste fille des îles, j'ai toujours dit, j'ai toujours dit et je le répète,

que je m'insurgerai toujours, je m'opposerai toujours à ce qu'on se serve de la misère et de la détresse de certaines personnes pour venir, soi-disant, essayer de régler des problèmes.

Un schéma directeur, oui, on va le voter pour, parce que les règles, comme ça a été rappelé, d'utilisation des deniers publics nous imposent à voter des schémas. Là, on s'entend, il n'y a pas de souci.

Je vous écoutais, Madame la ministre, pour bien vous connaître et le combat que vous aviez mené par le passé, puisqu'en fin de compte on s'entend, les planètes s'alignent sur tout ce qui a été dit. Et puis, vers la fin un peu de votre intervention, vers la fin de votre intervention, beaucoup, beaucoup d'interpellations — en tout cas, c'est inscrit dans le projet de délibération —, nos *maires*, nos *maires*. On est quand même sur une des compétences qui est inscrite dans le fameux grand II de l'article 43. La vraie question que je me pose et que je vous pose, c'est joli ce qui est écrit, sur un territoire vaste comme l'Europe où il n'y a pas tous les services du Pays, encore moins les services de l'État, où la seule entité qui existe, la petite mairie. Même le petit atoll très isolé, il y a au moins la mairie, le *maire*. Les Îles-sous-le-vent, le plus loin, c'est Maupiti, 1 h 15 d'avion. Et encore, il y a trois vols par semaine, il n'y a pas de souci. Week-end, sur fond d'alcoolémie, bagarres dans les familles, violences. On appelle qui ? *les maires et les policiers*. Je parle bien, tous ces problèmes-là se passent toujours en fin de semaine, entre vendredi soir et dimanche, ou lundi matin. À l'heure où les services commencent administrativement le travail, il faut bien trouver quelque chose, un lieu où il faut isoler, protéger l'épouse, avec les enfants peut-être. Qui ? *Encore les maires*.

Enfin, *J'aimerais vous faire prendre conscience du travail que nous allons entreprendre juste après ceci, là. Voilà un très bel exemple, porté par Madame la ministre, que je soutiens pleinement. Vous avez raison de souligner que si nous voulons bâtir ce pays ensemble, il nous faut le faire de manière collective, avec toutes les communes réunies. Il n'est nul besoin de courir ailleurs, et de m'inquiéter pour Tahiti parce que tous les services de l'État y sont concentrés.*

La dignité humaine ? Oui. Et là où je suis très sensible et j'attire l'attention de *Madame la ministre*, je viens d'évoquer les violences aux enfants, aux femmes, la misère, la détresse. Quand on a ce qu'on touche ici à l'assemblée, on n'a pas le même regard que ceux qui ont du mal à joindre les deux bouts dans les foyers. *Nos chers parents âgés*, on avait évoqué un peu à un moment donné les EHPAD. Il y a eu des tentatives là-bas chez nous *aux Îles sous-le-vent, très rapidement*, la dignité, *Ce sont les enfants eux-mêmes qui s'occupent de leurs parents jusqu'à leur décès*. C'est ça la dignité du *Polynésien*. Certains me disent : « Ouais, mais dans les communes urbaines, tout le monde travaille, on n'a pas le temps, on est obligé de payer d'autres personnes », c'est une réalité aussi. Je ne critique pas le schéma, mais c'est important aussi qu'on puisse apporter la réalité de ce qu'on vit tous les jours. Bien sûr que vous faites des tournées dans nos communes, merci ! et c'est important, mais il y a ceux qui vivent tous les jours. Un peu moins *bien évidemment* la sénatrice, de temps en temps il faut aller un peu dans le pays de *notre cher* Président Moetai *et cie.*, là-bas, à 20 000 kilomètres. De temps en temps, par nécessité de service. Mais qu'est-ce qui déclenche autant de violences dans nos familles polynésiennes aujourd'hui ? Familles basées sur la foi en plus. L'alcool, qu'est-ce qui entraîne aussi l'alcoolisme ? *Il n'y a pas de travail*. Le moindre 5 000 francs qu'on gagne à la fin de la semaine, *part dans une caisse de bières*. Et pour nourrir les enfants, la facilité, on va aller chercher les bons aux affaires sociales. C'est ça aussi une réalité. La vraie question, doit-on aussi continuer sur cette voie-là ? Oui, peut-être, parce qu'il y en a, *ils n'ont pas d'autre choix*.

Il faut aussi remercier tout le travail qui est fait par les bénévoles, parce qu'il y a beaucoup aussi de bénévolats tout autour de ça.

Je rappelle aussi le grand phénomène très, très, très dangereux sur la consommation de drogue dure qui va venir encore aggraver encore plus tous les problèmes que nous venons d'évoquer. *C'est encore pire*.

En fin de compte, je voulais juste attirer l'attention de mes collègues, de mes collègues, sur cette — comment dirais-je ? — obligation, je dirais une obligation, une nécessité à ce que le Pays puisse

s'appuyer sur les communes si on veut faire transcrire concrètement tous ces schémas que nous votons ici au sein de notre assemblée de Polynésie.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien.*

Y a-t-il d'autres contributions au titre de l'article 1^{er} ? S'il n'y a pas de contribution, je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour. ? À l'unanimité. Merci.

Article 2

Le président : Je suppose que pour l'article 2, c'est le même vote. Même vote, adopté. L'ensemble de la délibération, même vote, adopté.

Il est moins 5 minutes midi, donc je vous propose de suspendre la séance et on se revoit à 14 h.

Merci.

Le président : 14 h 30. À 14 h, à 14 h. Et comité de majorité, réunion 13 h, salle Sonia.

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Monsieur le président ! Juste un avis, ce ne sera pas long. Bon appétit, puisque nous allons déjeuner. Mais ce soir, abstenons-nous.*

On s'interroge sur les raisons de la cherté de la vie, etc., mais on n'y peut rien ! J'entendais Heipua dire tantôt que nous avons les moyens financiers et qu'il faut donc investir. Quelles en sont les conséquences ? Notre corps a besoin de 2 000 calories — je ne connais pas le mot dans notre langue —, pas plus. Reprenons les habitudes de nos ancêtres, qui faisaient deux repas par jour : un le matin et un à 16 heures. Faites le calcul. C'est certain, les foyers modestes pourront économiser jusqu'à 50 000 F CFP. À part cela, il y a aussi la santé, domaine qui connaît trop de difficultés. Quelle en est la principale raison ? On mange trop. C'est pourquoi je vous ai souhaité un bon appétit pour l'heure, et ce soir, nous jeûnerons. Ne faire que deux repas par jour, voilà la solution. Discutez-en bien lorsque vous irez manger. Deux repas par jour, c'est suffisant. Vous avez le médecin là-bas, c'est lui qui le dit, c'est le Docteur Mike. Bon appétit.

Le président : *Voilà, merci bien.*

La séance est suspendue, il est très exactement midi. On reprend à 14 h.

(Suspendue à 11 heures 55 minutes, la séance est reprise à 14 heures 40 minutes.)

Le président : Bien. *Asseyez-vous. Nous allons reprendre.*

La séance est reprise. Il est très exactement 13 h 45.

RAPPORT N° 19-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA JEUNESSE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR LES ANNÉES 2025 À 2035

Présenté par MM. les représentants Tevaipaea Hoiore et Mike Cowan

Le président : Je vous invite à vous reporter au rapport n° 19-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du schéma directeur de la jeunesse de la Polynésie française pour les années 2025 à 2035.

Donc, je demande au rapporteur de ce texte, Monsieur Tevaipaea Hoiore, de bien vouloir donner lecture de son rapport de présentation.

Voilà, Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Tevaipaea Hoiore : *Merci bien, Monsieur le président. Monsieur le Président du pays, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour. À toutes et à tous rassemblés ici, bonjour.*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, par lettre n° 586/PR du 30 janvier 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du schéma directeur de la jeunesse de la Polynésie française pour les années 2025 à 2035.

Les différents diagnostics et études menés sur la jeunesse polynésienne ont permis de recueillir diverses données et de dresser un constat à travers plusieurs thématiques sociétales, mettant par ailleurs en lumière les enjeux majeurs et les grandes problématiques auxquelles la jeunesse est confrontée : répondre aux besoins primaires ; apporter un soutien aux familles et accompagner à la parentalité ; mettre en œuvre des actions en faveur de la santé au regard des taux d'obésité et de surpoids chez les jeunes ; ou encore, améliorer l'orientation professionnelle et l'employabilité.

La jeunesse, prise dans le cadre du présent schéma directeur, couvre les phases de développement allant de 0 à 24 ans : les nourrissons, la petite enfance, l'enfance, la préadolescence, l'adolescence et les jeunes adultes.

De multiples actions de différents acteurs (public, privé et tissu associatif) sont mises en œuvre en Polynésie française, mais sans coordination globale, sans objectif commun et sans évaluation.

Le schéma directeur de la jeunesse pour les années 2025 à 2035, intitulé « Forever Young 2035 – *U'i 'āpi, 'a hi'o ātea !* » », dont le présent projet de délibération propose son approbation, entend répondre à cette situation afin de faire converger progressivement les politiques publiques existantes et mieux coordonner les actions vers des objectifs définis en suivant un cap pluriannuel et des orientations stratégiques claires. La jeunesse étant par définition transversale, la mise en œuvre d'une politique en sa faveur impose une interministérialité.

Son élaboration s'est réalisée en trois phases successives, de décembre 2023 à octobre 2024, dans une démarche transversale et participative : préparation des outils de consultation ; mobilisation des acteurs et de la population ; consolidation du schéma directeur.

Ce sont au total 211 préconisations d'actions qui ont été formulées à l'issue des nombreuses consultations menées. La Commission de cadrage du schéma directeur de la jeunesse, instance centrale du processus d'élaboration, a ainsi pu déterminer les principaux objectifs pour la jeunesse à l'horizon 2035, en définissant les axes majeurs d'intervention et les résultats attendus. Les 211 préconisations ont été examinées, sélectionnées et ordonnancées selon l'importance et l'urgence afin de former le premier plan d'actions cohérent sur cinq ans (le second plan étant prévu d'être élaboré par la suite).

Ainsi, sur les 10 prochaines années, cinq objectifs stratégiques ont été déterminés, constituant les grands axes du schéma :

- Agir pour le bien-être physique et mental de tous les jeunes ;
- Vaincre l'injustice sociale, les déséquilibres territoriaux et la reconduction générationnelle de la précarité ;
- Assurer un parcours éducatif adapté à chaque jeune ;
- Accroître l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes adultes ;

– Encourager l’engagement communautaire et les initiatives citoyennes et culturelles par et pour la jeunesse.

Afin de répondre aux enjeux identifiés, trois instances constitueront la gouvernance du schéma directeur : un comité de pilotage de la politique jeunesse, un observatoire de la jeunesse et un conseil polynésien de la jeunesse.

Dans le cadre du premier plan d’actions sur cinq ans, ces objectifs se répartissent en 33 objectifs opérationnels à décliner en actions interministérielles et en 20 actions directes, à mettre en œuvre en coordination avec les acteurs concernés. Une première édition du déploiement du plan d’action sera proposée à l’issue des validations institutionnelles et présentera chaque fiche action et objectif opérationnel, leur priorisation et délais de mise en œuvre ainsi qu’une estimation budgétaire. À noter que le budget primitif 2025 a prévu un financement d’actions en faveur des jeunes dans le cadre du Schéma directeur, pour un montant en fonctionnement de 50 millions F CFP.

Il convient de souligner que le CÉSEC a émis un avis favorable sur le présent schéma directeur le 23 décembre 2024.

L’examen du présent projet de délibération en commission le 26 février 2025 a suscité des échanges qui ont permis d’aborder les points suivants :

- Un rappel sur l’élaboration du schéma, les consultations menées, les enjeux et problématiques rencontrés par la jeunesse polynésienne ainsi que les objectifs visés par le schéma directeur ;
- La mise en œuvre du schéma par des équipes projets avec notamment la mise en place d’un observatoire de la jeunesse ainsi qu’une coordination transversale et interministérielle ;
- La problématique de la délinquance en Polynésie française.

À l’issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l’éducation, de la jeunesse et des sports propose à l’assemblée de la Polynésie française d’adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci bien.

Le président : *Merci bien.*

Donc pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : Tavini huiraatira 36, Tapura huiraatira 15 et non-inscrits 9.

J’invite l’intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

Chaumette.

M^{me} Teave Boudouani Chaumette : Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l’assemblée de la Polynésie française, Madame la sénatrice, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, cher public, chers internautes, *bonjour !*

Le schéma directeur de la jeunesse 2025-2035 qui est soumis à notre approbation aujourd’hui est un texte qui doit tous nous rassembler — au-delà de nos divergences politiques — car il s’agit ici de ce que nous avons de plus précieux : nos enfants, nos jeunes, leur présent et leur avenir.

Nous souhaitons commencer par saluer le travail collectif accompli par toutes les personnes qui ont contribué à l’élaboration de ce document qui pose les bases des objectifs, des actions et des résultats attendus pour notre jeunesse, pour la décennie à venir.

Ce texte est le fruit d'une mobilisation sincère, nourrie par l'écoute du terrain et le dialogue avec nos jeunes et leurs réalités ; et en concertation avec tous les acteurs de la jeunesse — institutionnels, associatifs, communautaires et professionnels de l'éducation, de la santé et du social.

Le thème retenu, « Forever Young 2035 – *U'i 'āpi, 'a hi'o ātea !* », est à la fois symbolique et poétique. Il reflète l'élan d'une jeunesse en quête d'avenir, et la mémoire de celles et ceux qui ont, un jour, traversé les mêmes espoirs. Il trace un lien entre les générations, une passerelle entre le souvenir et le devenir. Ce document permet aussi de faire un état des lieux des mesures prises par les anciens gouvernements et d'en faire une évaluation.

Ce schéma nous engage, toutes et tous, à ne pas laisser notre jeunesse se construire seule et nous oblige à agir, maintenant, pour préparer demain.

Ce schéma repose sur cinq grands objectifs stratégiques :

- Agir pour le bien-être physique et mental par la prévention des addictions, une meilleure alimentation, la promotion de la santé et l'accès à la santé mentale ;
- Vaincre l'injustice sociale, les déséquilibres territoriaux et la reconduction générationnelle de la précarité par l'égalité des chances, une meilleure protection sociale et un accès élargi au logement, aux transports et aux mobilités ;
- Assurer un parcours éducatif adapté, individualisé, respectueux des réalités locales et culturelles ;
- Accroître l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes adultes, avec une meilleure orientation et préparation au monde du travail et de l'entrepreneuriat ;
- Encourager l'engagement citoyen et culturel par le sport, les loisirs, la vie associative et la préservation des identités.

Ce cadre est ambitieux, structurant, et porteur d'espoir pour toute une génération.

Comme me le confiait hier un cadre d'un mouvement de jeunesse : « *C'est une bonne chose pour la jeunesse. C'est une trace écrite sur la volonté du Pays d'agir. Ce ne sont pas que des paroles. Aujourd'hui, il y a une feuille de route qui représente les attentes des acteurs de terrain, et une chance pour nos actions d'être reconnues et soutenues.* »

Et il ajoutait : « *Sensibiliser, accompagner, encadrer, animer, aimer, encourager, pousser nos jeunes vers l'autonomie, la responsabilité, l'ouverture aux autres, la solidarité et le respect.* »

Ces mots sont ceux des artisans de la transformation sociale que nous devons continuer à soutenir.

Mais, ces mots appellent aussi notre responsabilité à veiller consciencieusement à ce que ces paroles se transforment en actes concrets dans les décisions que nous prenons et dans les budgets publics que nous leur allouons.

Car une fiche de route, aussi ambitieuse soit-elle, ne vaut que par sa mise en œuvre. Et cette mise en œuvre passe par la reconnaissance politique, institutionnelle et financière de ceux qui, jour après jour, assurent le lien avec notre jeunesse.

Il ne suffit pas de valoriser l'engagement associatif dans les discours. Il faut le rendre viable dans les faits :

- par un soutien structurel aux associations de jeunesse, et non de simples aides ponctuelles ;
- par une formation continue des éducateurs de terrain, qui trop souvent œuvrent dans l'ombre, sans ressources suffisantes ;
- par une concertation réelle et permanente avec les mouvements de jeunesse dans toutes les étapes de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de nos politiques.

Ces femmes et ces hommes, souvent bénévoles, sont en première ligne. Ils voient les visages, entendent les silences et accompagnent les fragilités. Ce sont eux qui créent les conditions d'un engagement

durable, qui rallument la confiance là où elle s'éteint, qui réveillent le potentiel des jeunes là où il s'oublie.

Ne les laissons pas seuls. Continuons de leur donner les moyens d'être ce qu'ils sont déjà : les piliers invisibles de notre cohésion sociale.

Dans notre dernière intervention sur la jeunesse, nous avons longuement évoqué les recommandations du rapport accablant de la Chambre territoriale des comptes, qui pointait du doigt les lacunes d'une gouvernance éclatée et d'une politique insuffisamment coordonnée et qui lançait l'alerte sur des réalités, des enjeux et des urgences, qui, nous le voyons à la lecture de ce schéma, ont été prises en compte. Et nous vous en félicitons Madame la ministre !

Néanmoins, s'il y a un point que nous souhaitons voir davantage développé, c'est celui du rôle-clé de nos familles à l'instar des actions directes que vous proposez telles que :

- le déploiement de camps familiaux pour accompagner les parents volontaires et leurs enfants à travailler ensemble sur la parentalité ;
- la proposition de stages d'accompagnement à la parentalité ;
- l'engagement à porter des projets généalogiques et culturels de transmission intergénérationnelle.

Ces orientations vont dans le bon sens et participent à recréer du lien entre nos générations. Nous ne pouvons que l'encourager car en 2016 déjà, lors des Assises de la jeunesse, ce thème des familles était absolument central, et nous le constatons tous encore aujourd'hui.

Les jeunes eux-mêmes ont alors exprimé avec force leur vision.

Nos jeunes ne veulent pas seulement être accompagnés. Ils veulent être à l'initiative, à la barre, et pleinement acteurs de leur avenir.

Ils ne réclament pas qu'on leur trace la route, mais qu'on leur donne les moyens de la créer eux-mêmes, en lien avec leur culture, leurs valeurs et leurs aspirations.

Cette autonomie n'est possible que si l'environnement familial, social et éducatif suit.

Si la famille est forte, le jeune est plus fort.

C'est pourquoi nous appelons à ce que le rôle des familles soit pleinement intégré dans chaque axe de ce schéma, avec :

- une stratégie transversale dédiée ;
- des moyens budgétaires identifiés ;
- et une gouvernance où les familles ont leur place.

C'est pourquoi nous vous invitons, au travers de la nouvelle gouvernance de la jeunesse que vous nous proposez aujourd'hui, de poursuivre ce travail et de le développer davantage.

Nous serons particulièrement attentifs sur la mise en œuvre de ce schéma directeur et la réalisation des objectifs définis, des actions à réaliser et des résultats qui sont attendus.

En conclusion, ce schéma est une avancée et donne de l'espoir. Mais il ne prendra sens que si nous tous, élus du peuple et gouvernants, le traduisons en actes, en choix budgétaires, en accompagnement concret.

Faisons de notre jeunesse une priorité réelle, durable et partagée.

Agissons pour qu'elle se sente écoutée, soutenue et libre de bâtir l'avenir qu'elle mérite.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

J'invite maintenant l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole.

M. Heinui Le Caill : Monsieur le président, Monsieur le Président du pays, Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, Mesdames les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames les parlementaires, représentantes de la presse, chers internautes et publics, *bonjour*.

Forever young 2035 – Schéma directeur de la jeunesse 2025-2035.

La ressource première de notre Pays, ce n'est ni le pétrole, ni l'or, ni le nickel, c'est notre jeunesse. Elle est notre avenir. Nous devons donc l'accompagner, la guider, mais surtout lui apprendre à avoir confiance en elle et à s'aimer.

Notre jeunesse, comme il a été dit, représente 35 % de notre population, soit près de 100 000 jeunes âgés de 0 à 24 ans. Pourtant, elle est confrontée à des difficultés d'une ampleur exceptionnelle.

Les fractures sociales et géographiques persistent et s'aggravent même parfois, laissant 30 à 40 % de nos jeunes en situation précaire ou de vulnérabilité marquée. Le déracinement vécu durant la scolarité, notamment dans nos archipels éloignés, accentue ces difficultés et entraîne pour certains une perte de repères sociaux et culturels.

La santé physique et mentale de notre jeunesse est également une préoccupation majeure. Les grands fléaux identifiés restent l'obésité, les addictions — notamment à l'*ice* —, l'échec scolaire, le décrochage scolaire, troubles mentaux, et quelquefois des suicides. Les indicateurs liés à ces phénomènes sont alarmants. Nous devons également affronter un conflit de génération qui se creuse, une anxiété grandissante liée aux incertitudes de l'avenir, à un environnement économique difficile, ainsi qu'à des problématiques nouvelles et omniprésentes liées aux usages du numérique.

Face à ces défis majeurs, le schéma directeur de la jeunesse 2025-2035 propose une vision ambitieuse et inclusive. Nous affirmons clairement notre engagement : *« Dans le respect de la citoyenneté, de la culture et de l'identité polynésienne, pour le bien-être et l'équilibre de notre société, la jeunesse est protégée, éduquée et épanouie ; elle est soutenue, encouragée et valorisée, afin de pouvoir être ambitieuse, active et autonome. »*

Comme l'a précisé notre rapporteur, cette vision s'articule autour de cinq grands objectifs, eux-mêmes traduits en actions concrètes et pragmatiques :

- Agir pour le bien-être physique et mental de tous les jeunes. La lutte contre les addictions, notamment contre l'*ice*, sera une priorité absolue. Nous renforcerons significativement les capacités d'accueil postcure, les campagnes de prévention dans les écoles et sur les médias sociaux, et le suivi psychiatrique pour répondre efficacement aux enjeux de santé mentale, notamment en renforçant les interventions de proximité, particulièrement dans les archipels ;
- Vaincre l'injustice sociale et les déséquilibres géographiques. Cela implique d'améliorer l'accès au logement pour les jeunes venant des îles éloignées, d'augmenter les effectifs et les moyens dédiés à la protection de l'enfance, ainsi que de proposer des solutions de transport adaptées à la mobilité inter-îles des jeunes, notamment *via* des partenariats publics-privés ;
- Assurer un parcours éducatif adapté à chaque jeune. La rénovation systématique de nos infrastructures scolaires, particulièrement les internats, les collèges, les lycées et bien sûr les écoles en mauvais état, est essentielle. Nous développerons une politique ambitieuse de décentralisation des formations afin que chaque jeune puisse accéder à une formation professionnelle adaptée à son environnement local. Un accompagnement renforcé des familles et un soutien accru à la parentalité sont

également envisagés. Le rôle des parents est fondamental. Comme l'a souligné notre *ministre* en commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, elle disait : « *Il faut tout un village pour éduquer un enfant.* » Aujourd'hui, l'individualisme prend le dessus. Il est temps de retisser les liens communautaires qui nous unissent. Dans cette perspective, la mise en place d'un système solide de mentorat pour les jeunes en perte de repères est également envisagée. Il pourrait s'inspirer des initiatives déjà éprouvées dans le Pacifique Sud, comme le mentorat ou le tutorat entre jeunes adultes et adolescents, voire préadolescents ;

– Accroître l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes adultes. Cela implique des simplifications administratives, un soutien accru à l'entrepreneuriat des jeunes, et une valorisation des métiers émergents comme le numérique, les professions liées à la mer, ou encore l'agritourisme. Nous mettrons en place des dispositifs tels que des « jobs de vacances » pour faciliter l'insertion professionnelle et développer les compétences pratiques ;

– Encourager l'engagement communautaire et les initiatives citoyennes et culturelles. Nous créerons des espaces de sociabilisation qui ne soient pas exclusivement liés au sport, établirons des financements pluriannuels solides pour les associations de jeunesse, et créerons un « Pass Jeune » polynésien afin de stimuler l'engagement culturel et citoyen.

Cette vision ne pourra se concrétiser sans une gouvernance solide et participative. À ce titre, le schéma directeur prévoit la mise en place d'un comité de pilotage interministériel, garant d'une coordination et d'une planification efficaces entre tous les ministères car la réussite de notre jeunesse concerne tous les ministères et services, ainsi que d'un observatoire de la jeunesse. Ces deux entités permettront d'assurer un suivi transparent et régulier des avancées, mais aussi d'ajuster nos politiques en temps réel.

Cette gouvernance participative est essentielle. Elle garantit que toutes les parties prenantes — institutions, gouvernement, associations, familles et surtout jeunes — puissent contribuer activement à cette démarche collective. Cette approche inclusive est la clé de notre succès futur.

Le Conseil de la jeunesse, mis en sommeil depuis 2006, devrait être lancé. Il pourrait être un véritable CÉSEC de la jeunesse, à qui l'on soumettrait pour avis consultatif tous les projets concernant la jeunesse. Donner la parole à notre jeunesse en lui permettant de participer aux décisions serait l'un des meilleurs moyens de réconcilier les jeunes avec la politique. L'idée progresse, mais il reste à en définir la composition et le fonctionnement. Ce conseil de la jeunesse devrait d'ailleurs siéger dans cet hémicycle comme nous.

Il est important de rappeler également que les jeunes ne représentent que 3 % de la délinquance dans notre pays. Cela doit nous amener à changer de regard sur eux. Ils ne sont pas un problème à résoudre, mais une richesse à accompagner.

Enfin, au-delà des chiffres et des objectifs précis, notre responsabilité en tant que représentants du peuple est d'envoyer un message clair et fort : nous avons confiance en nos jeunes, et nous croyons en eux. Nous croyons en leur capacité à être des acteurs majeurs du changement, à transformer positivement notre société. Nous avons la responsabilité collective, au-delà de nos différences partisans, de leur offrir les meilleures conditions possibles pour construire leur avenir et celui de notre pays.

Et dans les années à venir, toujours en tant que représentants, nous aurons un vrai travail de vigilance à assurer. Notre rôle sera de vérifier que les ambitions de ce schéma directeur de la jeunesse se traduisent concrètement et que nous allons toujours dans le bon sens, c'est-à-dire celui de la revalorisation de notre jeunesse... La situation actuelle ne doit pas empirer. Nous devons veiller, alerter et corriger si besoin.

Pour finir, je salue le travail accompli pendant près d'une année par toutes celles et ceux qui ont contribué de près ou de loin à ce Schéma directeur de la jeunesse — la ministre, le ministère, la Direction de la jeunesse, les équipes de terrain, les églises, les *maires* et surtout nos jeunes. Bien sûr le plus dur reste à venir : c'est la réussite de ce schéma directeur.

Chers collègues, adopter aujourd'hui le Schéma directeur de la jeunesse 2025-2035 est bien plus qu'une décision politique. C'est un acte fort, un pacte de confiance mutuelle avec notre jeunesse. C'est une manière de dire que leur avenir nous importe, que leur voix compte, et que nous sommes déterminés à leur donner tous les moyens de réussir.

Je vous invite donc à soutenir et voter ce projet.

Merci.

Le président : Merci.

On poursuit notre discussion générale et termine notre discussion générale avec l'intervenant du groupe Tapura Huiratira.

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien, Monsieur le président. Bonjour. Monsieur le Président du Pays, Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour. À tous les représentants, mes salutations, ainsi qu'à toutes et à tous.*

S'il fallait retenir un seul motif de satisfaction en la lecture du projet du schéma directeur de la jeunesse pour la période 2025-2035 que le gouvernement soumet à notre approbation, nous pourrions certainement aligner notre analyse sur celle du Conseil économique, social, environnemental et culturel pour qui il s'agit ici, et je le cite « *d'un document nécessaire pour les acteurs du monde de la jeunesse, en ce qu'il favorise une vision globale et fédératrice autour d'objectifs communs* » ce qui n'engage en rien, bien sûr, me direz-vous.

Mais comme nous, le CÉSEC semble déjà redouter que cette première approche globale pavée de bonnes intentions ne se transforme en catalogue de vœux pieux. Et vous aurez au moins le mérite, *Madame la ministre*, d'être pleinement consciente du chemin qui reste à parcourir pour passer de la théorie à l'action.

Toujours est-il qu'au vu de l'imposant travail réalisé et surtout des 211 préconisations qui résultent des consultations menées dans les îles, tout va dépendre dorénavant de votre capacité à mettre en forme et à dégager les priorités qui s'imposent au cours des dix prochaines années dans chacun des secteurs retenus tels que la santé, l'éducation, le social ou encore l'emploi.

Aussi, une fois de plus, la mise en œuvre de ce schéma dépendra en partie du degré d'interministérialité que le gouvernement voudra bien y consacrer. Il appartiendra également à l'équipe de la Direction de la jeunesse et des sports de se mobiliser et d'accorder ses violons avec les autres services, bien sûr (DSFE, DGEE, Direction de la santé, etc.), concernés au premier chef. Bon courage dans cette entreprise.

Que dire à présent sur le fond du dossier ? Sinon, que les grands objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels et en actions directes reposent principalement sur une étude de contexte que *Madame la ministre* a qualifiée d'accablant.

De cette fameuse étude de contexte, nous retiendrons simplement qu'il s'agit plutôt d'un recueil synthétique et donc d'une énième compilation des principales données disponibles concernant la jeunesse polynésienne. Et de l'aveu même de Stéphane Renard, qui en est la cheville ouvrière, il serait opportun, à l'avenir, de trouver les financements nécessaires à la conduite d'enquêtes récurrentes qui, visiblement, lui ont fait terriblement défaut.

Ce qui nous amène d'ailleurs à quelques approximations d'ordre rédactionnel du style, à la page 12, chapitre « Santé », et là je lis : « Il semblerait que près de la moitié des adolescents consomment de l'alcool de manière régulière avec une recherche délibérée de l'ivresse. » « Il semblerait... ». Quelle crédibilité peut-on accorder à une telle affirmation ? Seul élément réconfortant, et on l'a évoqué, d'un

tableau aussi sombre, on apprend que 3 % seulement de la jeunesse polynésienne serait délinquante, grâce aussi, il est vrai, à la multiplication récente des conseils locaux de sécurité et de prévention, CLSPD, déployés dans un grand nombre de communes en partenariat avec les services de l'État. Quant au tableau récapitulatif des actions à mener dans chacun des cinq objectifs stratégiques, il n'aura échappé à personne que plusieurs d'entre elles ont déjà fait la preuve de leur efficacité, comme les programmes « Écoles en santé » ou encore l'aide au permis pour les jeunes adultes proposé par le CFPA.

Aussi, à défaut d'inventer d'autres mesures, il serait aussi judicieux d'améliorer ou d'intensifier ces dispositifs existants, qui fonctionnent, mais nous avons bien compris que vous souhaitez y aller progressivement. Difficile, en effet, de faire autrement, avec une enveloppe de 50 millions pour cet exercice 2025.

Avant de conclure, notons au passage un brin de malice, teinté de provocation dans l'intitulé de ce schéma directeur, autrement appelé « Forever Young 2035 – U'i 'āpī, 'a hi'o atea ». C'est aussi l'intitulé du troisième single du groupe Alphaville, sorti le 21 septembre 1984, « Forever Young ». Chanson qui, justement, évoque la jeunesse et le temps qui passe, mais aussi la peur de l'avenir.

Je me souviens d'un grand rassemblement de la jeunesse qui a eu lieu ici dans le pays, il y a maintenant 20 ans. Et le thème qu'ils avaient choisi était : « Jeunesse, vis ta foi, construis ton avenir ».

Ce qui est plus que fondamental, c'est que les parents retrouvent leur rôle parental, quelle que soit la fonction que nous occupons. Il faut leur apprendre, guider, et soumettre selon les principes que la religion leur dicte, afin que le parent devienne le premier modèle pour ses enfants, dès le foyer, avant même l'école et la vie active. Et, selon moi, c'est ce qui a fait défaut aujourd'hui dans notre jeunesse.

En conclusion, **Madame la ministre**, puissiez-vous trouver une oreille bien béante du côté des **maires** dont vous comptez vous rapprocher lors d'une prochaine rencontre avec le SPC. **Merci**.

Le président : Merci. La discussion générale est maintenant close, j'invite le gouvernement à répondre aux interventions de nos orateurs.

M^{me} Nahema Temarii : **Merci** président. Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les élus, représentants, **chers maires**, Madame la sénatrice, Madame la députée, **bonjour**.

Effectivement, ce schéma, directeur, on en parle depuis quelques temps, notamment dans l'exercice du budget primitif, puisqu'il est complexe. Aujourd'hui, la CTC le rappelle, sur les exercices — et je tiens à le préciser — 2018-2023, qu'il est compliqué à la fois de décerner quelle est l'enveloppe totale que les gouvernements, que l'assemblée vote, mettent dans le cadre des politiques publiques en matière de jeunesse tellement les programmes et les dispositifs sont éparpillés.

Je vais d'abord remercier notre président de la commission de l'éducation, des sports et de la jeunesse pour le travail en équipe que nous avons réalisé sur ce schéma directeur. Ça n'a pas toujours été simple, bien que nous soyons du même bord politique, néanmoins, et j'en reste convaincue, et je remercie mon président, Moetai Brotherson, de nous demander systématiquement d'être à l'écoute et de favoriser la démocratie participative, quand bien même, c'est extrêmement compliqué et ça demande, eh bien, des efforts considérables sur le plan humain, notamment lorsque nous sommes jeunes.

Et du coup, j'en reviens aux qualificatifs qui sont utilisés bien souvent, je n'ai pas besoin de citer les noms, de ces personnes pour qui j'ai du respect sur le plan politique qui n'ont eu aucune vergogne à me qualifier de gamine, d'irresponsable, etc. Eh bien, la gamine et l'irresponsable, elle a eu le courage d'aller regarder dans les dossiers, ce que mes prédécesseurs ont fait, parce qu'effectivement, les premières assises de la jeunesse, après les années 2000, se sont tenues en 2016 ; parce qu'effectivement, Naea Bennett, mon prédécesseur, a initié des concepts intéressants et a tenté de réunir ou de créer l'équivalent d'un conseil polynésien de la jeunesse.

Et sincèrement, si vous voulez effectivement préparer la relève, parce qu'on a tous une date de péremption, tous, sans exception, eh bien, s'il vous plaît, arrêtez d'être dénigrants. Arrêtez de lancer vos sbires qui se font passer pour des gens qui ne sont pas, pour qu'ils viennent critiquer, accabler, parce que ce n'est pas comme ça qu'on va inspirer notre jeunesse. Ce n'est pas comme ça que les jeunes Polynésiens vont s'engager en politique.

Je vais certainement encore en prendre plein la tronche sur les réseaux sociaux, mais je l'assume et je ne cite personne, parce que moi, ce que je veux, c'est, comme mon Président, comme ma majorité, éveiller les consciences.

On revient de Rimatara. J'aimerais saluer *Monsieur le maire* Artigas. Un exemple. Qu'est-ce qui fait que Rimatara, aujourd'hui, est une île en santé et que ça fonctionne ? Parce qu'on a un *maire* qui sait exactement où est-ce qu'il veut amener sa population, mais aussi et surtout parce qu'on a des *parents*, parce qu'on a un *maire* qui est à l'écoute de sa jeunesse et qui vient mettre à mal le concept qui dit : il faut écouter les anciens. Je suis d'accord avec vous mais la société est en évolution et lorsque la majorité de nos jeunes n'ont plus cette éducation que nous avons eue qui est le respect de l'ancien avant tout et contre tout eh bien, peut-être qu'il est temps qu'on soit à l'écoute du jeune.

Ça ne veut pas dire tout leur passé, ça ne veut pas dire tout leur donner, ça ne veut surtout pas dire les gâter, mais ça veut dire être en capacité de dire : Ok, d'où je viens, comment moi, j'ai été éduquée, à l'ancienne avec le balai *en nervures de feuilles de cocotier*, avec le martinet, ça a fonctionné, ça a fait de moi quel parent ? Et où est-ce que mon enfant, mon *petit-enfant*, mon *arrière-petit-enfant* va ?

Donc, au-delà de vous remercier pour la valorisation du travail qui n'est pas le travail de la ministre, mais qui est le travail de l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées autour de ce schéma directeur, j'aimerais sincèrement vous appeler à arrêter le dénigrement, vous appeler à arrêter, bah, de dire qu'on est nuls, qu'on est incapables, qu'on ne sait rien faire, parce qu'aujourd'hui, on les compte sur les doigts d'une main, les jeunes qui s'engagent en politique.

Et Dieu merci, dans l'ensemble des partis politiques, aujourd'hui, nous avons des jeunes qui s'engagent, mais ils sont encore trop peu nombreux. Donc je vais m'arrêter là pour cette partie, mais ça me tient à cœur parce que quand on est face à ce genre de comportement, eh bien, tous les jours, on se demande comment on fait pour tenir. Tous les jours, on se demande si on ne ferait pas mieux de retourner à la maison s'occuper de nos enfants et vous le savez mieux que moi, parce que pour certains, vous œuvrez pour notre Pays depuis bien longtemps, si ce n'est avant ma naissance. Et pour ça, je vous en remercie et je serai toujours reconnaissante.

Au-delà de ça, la structuration — et je vais m'adresser, du coup, à notre représentante A here ia Porinetia Teave Chaumette que je remercie pour son rapport de présentation —, effectivement, la structuration et l'accompagnement du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire est essentiel.

Et on a commencé, mais effectivement, le soutien financier pluriannuel pour donner de la visibilité à nos associations et notamment à l'Union pour la jeunesse, qui est la grande association qui fédère les 80 AJEP qui font vivre notre jeunesse au quotidien, nous sommes en passe de signer la première convention d'objectifs pluriannuel avec l'UPJ. Une convention qui va venir cadrer le partenariat 50/50 entre les politiques publiques et la vie associative pour notre jeunesse et pour l'éducation populaire, c'est la première de son genre. Je l'ai dit et j'insiste, le rapport de la CTC, j'assume, est accablant. Et ce rapport s'est concentré sur l'exercice 2018 à 2023.

Quelle est la place de la famille ? J'en suis convaincue, la famille est la clé. Et c'est pour ça que dans les consultations populaires, on m'a souvent reproché, mais il n'y a pas que des jeunes. Alors non, effectivement, il n'y a pas que des jeunes parce que le jeune, il a besoin du ciment de la jeunesse, qui a été jeune avant elle, pour l'accompagner, l'orienter, lui faire gagner du temps.

Combien de jeunes se sont dit... Ah, si j'avais écouté ! Si j'avais écouté ! Et donc, c'est en ça que le ciment de la jeunesse est important.

Je suis effectivement convaincue, et je le dis très souvent, la famille, c'est la clé et c'est la raison pour laquelle ce schéma directeur est effectivement viable à la seule et unique condition, qu'on y fasse de l'interministérialité.

Là-dessus, j'ai la chance de pouvoir vous dire que l'ensemble des membres de mon gouvernement, sous la tutelle de notre président, nous accompagne et que chacun de son côté sans mettre à mal ses priorités, est en train de travailler avec les équipes projets pour définir quelles sont les actions qui existent déjà et qui potentiellement relèvent des actions des gouvernements précédents. Qu'est-ce qu'il faut réajuster et qu'est-ce qu'il faut mettre en œuvre pour venir accentuer ces dispositifs ?

Merci Madame le maire Iriti pour ton intervention, et c'est ça que j'apprécie, même si parfois tu as des doutes, tu le dis, tu restes respectueuse et pour ça, je t'en remercie. Peut-être que c'est le fait que nous soyons des femmes, j'ose l'espérer, mais en tout cas, c'est important pour des jeunes politiciennes comme moi, d'avoir des femmes comme toi à prendre en exemple. Donc, merci beaucoup.

Effectivement, l'étude de contexte a été extrêmement compliquée à mettre en œuvre, je l'ai d'ailleurs dit dans cet hémicycle, nous avons eu pas moins de quatre mois de retard, parce que la collecte de la donnée a été extrêmement difficile, parce que le service public n'est pas habitué à collecter cette data au titre de la jeunesse.

La bonne nouvelle, c'est qu'aujourd'hui et au moment même où nous parlons, une des équipes projets, l'équipe projet n° 1, si vous regardez le tableau, est en train de se réunir sous la tutelle de la Direction jeunesse et sport avec comme thématique « les addictions et la santé mentale ».

Parce que oui, le suicide est la première cause de mortalité chez les jeunes.

Et je tiens ici à saluer l'action de présidente Annie, que nous connaissons tous, et qui est donc présidente de l'association SOS Suicide. Je tiens également à saluer notre ministre de la Santé, qui, tant bien que mal, suit de très près l'ouverture du pôle de santé mentale, mais également notre vice-présidente pour la mise en place de ce fameux numéro vert qui va être nécessaire.

Plus les jours passent, plus le quotidien est lourd émotionnellement, psychologiquement et ce n'est pas uniquement lié à la vie chère. C'est aussi lié à nos familles qui ne ressemblent plus à nos familles d'avant.

C'est aussi lié à nos enfants des îles qui viennent à Tahiti pour poursuivre leurs études, qui restent à Tahiti pour trouver du travail et qui finissent dans nos quartiers dits précaires, à 35 dans des maisons et ça, ça existe depuis bien trop longtemps.

Donc, au-delà du schéma directeur de la jeunesse, c'est effectivement la politique familiale qui, à mon sens, va venir apporter les besoins primaires que la société doit apporter à l'être humain pour lui permettre de se projeter, se nourrir, se vêtir, se loger.

Sans ça, comment voulez-vous qu'un être humain commence à se projeter dans une vie professionnelle ? Comment voulez-vous qu'un être humain accorde de son temps dans le bénévolat ?

Et donc, j'ai la chance d'avoir à mes côtés ou de faire partie en tout cas d'un gouvernement qui travaille d'arrache-pied sur la thématique de la jeunesse et vice-versa.

Ensuite, compte tenu de la crédibilité, j'entends et j'accepte que potentiellement et compte tenu aussi de la position de Monsieur Renard, que je salue au passage et qui est effectivement la cheville ouvrière de ce projet, je confirme qu'aujourd'hui, si nous ne parvenons pas à collecter cette donnée de manière récurrente et que nous ne parvenons pas à avoir des rapports annuels, il nous sera impossible de venir

vérifier nos indicateurs et de venir confirmer, si oui ou non, les actions qui ont été déployées ont été efficaces.

Parce que ce schéma directeur, dans son schéma de gouvernance, il est suffisamment — j'ai envie de dire — agile pour permettre un réajustement.

Parce que oui, le politique d'aujourd'hui, quand il n'arrive pas à mettre en œuvre, il doit le dire. Il doit le dire, parce que s'excuser, ce n'est pas un problème, admettre ses torts, admettre ses erreurs, c'est aussi être en capacité de se remettre en question et de réajuster. Et c'est ce dont nous avons besoin.

Je fais référence à une des premières interventions de notre sénatrice, Lana Tetuanui qui disait : Il ne faut pas seulement réfléchir ou diriger avec ça, il ne faut pas oublier ça. Et aujourd'hui, effectivement, les politiques publiques doivent être administrées avec l'intelligence émotionnelle.

Quand pendant de longues années, on a dit aux politiques, tu ne peux pas être un gouvernant si tu ne dissocies pas le politicien de l'Homme. Aujourd'hui, je pense que le monde entier a besoin des deux, effectivement. Et aujourd'hui, je pense que nous surtout, les Polynésiens, nous avons besoin des deux.

Cinq objectifs spécifiques, 33 objectifs opérationnels et 20 actions directes, dont 16 qui ont effectivement, soit déjà été réalisées, soit sont en cours de déploiement et seront disponibles pour la fin de l'année 2025.

Dans l'ensemble de ces actions directes, de ces 33 objectifs, nous avons effectivement le ministère des Sports et de la Jeunesse qui est à la coordination, mais nous avons également le numérique avec le Président du pays, le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre de la Santé, le ministre du Logement et du Foncier, notre ministre de l'Éducation et de la Culture et, bien évidemment, nos associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Alors oui, c'est extrêmement compliqué.

Je me souviens être arrivée au gouvernement et avoir dû, avec Jordy Chan, autoriser nos services à travailler ensemble sur un dossier que vous connaissez tous et dont on se souviendra tous, les Jeux olympiques.

Parce que oui, nos services, pour quelles raisons d'autres savent mieux que moi, ne sont pas habitués à travailler en transversalité.

Et donc oui à l'interministérialité, et c'est ce que nous faisons ou en tout cas nous faisons du mieux que nous pouvons, mais oui à l'interservice également. Sauf que pour ça, eh bien, il faut changer les habitudes et changer les habitudes, ça prend du temps.

Enfin, je n'ai pas oublié l'intervention de Nuihau Laurey qui nous disait, en commission de l'économie et du budget et des finances : Alors, *Madame la ministre*, t'es bien mignon avec ton observatoire, mais des observatoires, on en a depuis la nuit des temps et ce n'est jamais efficace. Et ce n'est pas rentré dans l'oreille d'une sourde, quand bien même, je suis sourde d'une oreille. Je n'ai pas oublié.

Et c'est en ça que les interventions constructives sont importantes pour les gens comme nous, qui venons à peine de mettre le pied à l'étrier dans les politiques publiques.

La manière dont cet observatoire a été constitué n'est pas ambitieuse mais réaliste. Et donc, nous avons recruté une personne à la coordination de la création de cet observatoire au sein de la Direction Jeunesse et Sport pour venir apporter une expertise supplémentaire à nos équipes qui œuvrent déjà depuis longue date pour notre jeunesse et notre éducation populaire.

Et si jamais, dans le schéma de gouvernance de cet observatoire, Monsieur Laurey estimait que je me trompe, que nous nous trompons, eh bien, j'aimerais vraiment, du fond du cœur, être accompagnée parce que je n'ai pas l'expérience que vous avez. Autrement, je sais que je trouverai l'accompagnement nécessaire auprès de notre Président Moetai Brotherson.

Et c'est ce qui fait que oui, bien que ce schéma directeur soit ambitieux, oui, j'en assume la pleine responsabilité et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour accompagner nos acteurs à le mettre en œuvre. Et ça, c'est parce qu'à mes côtés, j'ai la chance d'avoir un mentor en politique qui me montre que jour après jour, on est en capacité de faire des politiques publiques sans être dénigrants, cassants et sales ; parce que ça fait mal.

Donc oui, je mesure le poids de la responsabilité qui pèse sur mes épaules. Et la chance que j'ai aujourd'hui, et je me sens reconnaissante, c'est d'être accompagnée par ce mouvement de jeunesse et d'éducation populaire qui avait besoin d'être soutenu et entendu. Et j'ose espérer, même quand on n'est pas d'accord, pouvoir continuer à être accompagné par vous, qui êtes des élus du peuple de longue date, parce que oui, j'ai tout à apprendre à vos côtés.

Merci à tous ! On n'a pas encore voté, mais j'ose espérer qu'ensemble, on donnera ce cap à cette jeunesse. Ce schéma directeur, ce n'est pas mon schéma directeur, c'est le schéma directeur de la jeunesse et il doit perdurer avec ou sans moi. *Merci*.

Le président : Merci. Donc, nous passons à l'examen de la délibération. La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Article 1

Le président : S'il n'y a pas d'intervention... Oui, Tepuaurii.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Merci Monsieur le Président. Je voulais saluer notre Ministre de la Jeunesse et des Sports et je voudrais rebondir sur ce qu'elle vient de dire par rapport à tout l'aspect dénigrant. J'ai entendu revenir souvent le mot « dénigrant ». Alors, je ne veux pas qu'on croit que je me sente visée par ce qui a pu être dit, mais je vais m'exprimer quand même peut-être par solidarité féminine, parce que ce que la ministre décrit, je pense que beaucoup parmi nous le vivent aussi, régulièrement. J'ai l'habitude, quand je passe à la télévision, je sais que vous en avez marre de me voir à la télé, mais quand je passe à la télévision, le lendemain matin, sur Polynésie la 1^{ère}, ah, j'ai droit à tous les qualificatifs de la Terre et je suis persuadée que des gens sont payés pour faire ces qualificatifs dénigrants à mon égard. Mais bon, je pense que le meilleur conseil que je peux partager et que quelqu'un m'a dit un jour : N'écoute plus les commentaires. Ne regarde plus les réseaux sociaux. Et c'est un message que je voudrais aussi donner à notre jeunesse. Je crois que c'est le meilleur conseil qu'on peut leur donner. Ne donnez pas autant d'importance à ces réseaux sociaux qui sont des déversoirs où des gens vont s'exprimer, vont lâcher leur haine, vont se cacher derrière des pseudonymes parce qu'ils sont lâches pour effectivement nous faire mal. Et là-dessus, c'est vrai que je voudrais que cette jeunesse se détache justement de tout ça et que nous, justement, on leur montre aussi l'exemple, de dire : Prenons du recul.

Après, je vais quand même prendre ma casquette de politicienne, Madame la ministre. Quand vous dites, ce dénigrement qui a l'air d'être que dans un sens, je vais vous poser la question : Est-ce que vous pensez que vous autres, parfois, vous n'êtes pas aussi dénigrants dans votre attitude vis-à-vis de nous ? Est-ce que vous pensez que toujours, lorsque vous êtes en train de dire qu'avant vous, rien n'a été fait, que c'est vous les premiers qui avez mis les choses en place, quand parfois vous nous rabaissez ici et que vous reniez tout ce qui a pu être mis en place, même si je peux reconnaître que certaines choses n'ont pas été parfaites et qu'effectivement, parfois, aujourd'hui, vous êtes obligés de trouver des solutions à des problèmes qui datent d'il y a longtemps, parce que je vais être de bonne foi, je dis ça.

À un moment donné, excusez-nous, nous aussi, on peut ressentir ce dénigrement et on peut aussi en souffrir. Donc, je n'ai pas envie de dire que c'est le jeu politique, parce que ça aussi, ce n'est pas un bon exemple à montrer. C'est pour ça que dans mes interventions, j'essaie toujours d'être le plus respectueux possible pour être un exemple pour les gens qui nous regardent. Mais, je veux dire qu'en termes de dénigrement, ce n'est pas unilatéral. Je pense qu'on est bien servis des deux côtés et je ne le cautionne absolument pas. Voilà, je voulais juste réagir là-dessus et bon, merci quand même de vous être exprimée, Madame la ministre, et puis, merci pour ce plan qui nous est proposé. Il a le mérite d'exister, il a le mérite d'être issu d'une réflexion qui, comme vous l'avez reconnue, ne date pas d'aujourd'hui, est le fruit de recherches aussi que vous avez faites et que vous avez trouvées dans le passé. Donc voilà, c'est aussi la continuité de réflexions qui ont débutées, que vous avez le courage de continuer et je vous encourage à ne pas abandonner parce que, comme vous, je pense qu'on est beaucoup aussi ici, parfois, à se demander : qu'est-ce qu'on fait là ? Et là aussi, je pense que ce qui nous unit tous, c'est l'amour pour notre Pays et l'envie de faire avancer notre Pays dans le bon sens et que, parfois, quand nous, du côté de la minorité, on fait des commentaires ou des remarques, ce n'est pas pour prévoir la fin du monde ni pour embêter qui que ce soit, mais tout simplement pour alerter, parce que, justement, on n'a pas envie que ce Pays finisse mal. Voilà. Merci.

Le président : *Merci bien*. Donc, nous passons...

M^{me} Lana Tetuanui : Président... J'ai demandé la parole...

Le président : Euh... Oui, Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci Monsieur le président.

Oh, comme il est presque 15 heures, j'ai presque envie de dire, il est déjà 15 h 30, j'ai presque envie de dire à ce moment à notre super et énergique ministre de la Jeunesse et des Sports que jeunesse se fasse, que jeunesse passe.

On va voter le schéma puisque c'est l'intérêt de nos jeunes. On est tout à fait d'accord. Pour l'élue que je suis, même à 56 balais, c'est toujours *forever young*. Non, mais, on rigole peut-être, mais mon intervention a tout son sens. J'ai raison et vous avez eu raison de le rappeler, tout se passe ici et ici.

Dans ce schéma directeur, on retrouve un peu des choses... Ça fait 25 ans que je suis assise là où je suis. J'ai du déjà-vu, un peu des trucs *nouveaux*, des trucs peut-être qu'on n'a pas réussi à faire aboutir, enfin, que les anciens gouvernements... Parce qu'il y a eu plein de gouvernements avant le tout dernier et peut-être que vous aussi ! On ne sait pas aussi ce qui va se passer en 2028, parce que les jours, ça arrive vite aussi ! Les mois passent vite aussi ! Puisque c'est vous qui êtes au gouvernement aujourd'hui, vous posez les bases d'un nouveau schéma sur la jeunesse surtout.

J'ai envie de vous dire, Madame la ministre, bon, pour ne pas paraître redondante de ce qui a été dit par ma collègue Tepuaraurii, j'ai écouté aussi plusieurs fois le mot « déni, déni, déni, déni » ; « dénigrement ». À 56 balais, et ce n'est plus le cas de nos enfants aujourd'hui, de la jeunesse d'aujourd'hui, sur la tête de mes enfants, j'ai toujours appris *cette leçon, un tout petit verset : tu honoreras ton père et ta mère*. Si, au moins, on pouvait un peu redonner les vraies bases à cette jeunesse d'aujourd'hui. C'est ce que, un peu, je déplore aujourd'hui et je ne jette pas l'opprobre sur quiconque. Qu'on soit dans les îles ou qu'on soit ici, à Tahiti, *plus aucun enfant ne sait ce que c'est que d'honorer d'abord ses parents*. Si vous tu ne sais pas ce que c'est que le respect au sein de votre propre foyer, comment peux-tu être l'exemple dans la société ? On parle de tout ça dans ce schéma directeur. C'est un travail, pas simplement du gouvernement, bien sûr, il faut qu'on se tiennent tous la main. En plus, avec les nouveaux défis qui nous attendent aujourd'hui, ça va être difficile. Le chemin sera très caillouteux, cahoteux ; on dira comme on veut, mais je ne peux que vous souhaiter beaucoup de courage. J'ai toujours dit, sur ces sujets-là, on peut être, comment dirais-je, on peut être unis. Il n'y a plus de clivage politique. Quand on parle de notre jeunesse, ce sont tous nos enfants. Ce sont tous nos enfants.

Alors, de grâce, hein ?... De temps en temps, quand tu vas un peu dans tes « djeuns », là, tu vas dire aussi à *Madame la sénatrice*, tu vas dire aussi : Commencez peut-être par la base. Quand vous savez respecter vos propres parents, vous pouvez être le modèle après de partout où on va. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

Le président : Merci. Donc, s'il n'y a plus de... Oui, excusez-moi, Mike.

M. Mike Cowan : Merci, président. Je voulais juste rebondir par rapport à l'intervention de Lana, par rapport à la base. Donc, c'est vrai, c'est peut-être le moment de rappeler peut-être la base. La jeunesse, aujourd'hui, est devant son téléphone et comme par hasard, la commission s'appelle la commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport. Et pour moi, en fait, la base est dedans : Éduquons notre jeunesse au sport. Et le sport, c'est quoi ? C'est le mouvement. Donc, être devant le téléphone, c'est l'immobilisme. En fait, les adultes restent devant leur téléphone, devant leur ordinateur, devant le journal. On reste immobile. La santé, c'est le sport, c'est le mouvement et notre jeunesse a besoin de mouvement et a besoin de sport. Le sport, c'est les valeurs, les valeurs simples. Donc je pense que la base, c'est dans le mouvement. Et je remercie notre ministre, déjà, d'avoir posé les bases. Donc maintenant, j'encourage notre jeunesse à — comment dire — aller dans le sport et à bouger, à sortir de la maison, à sortir de devant leur écran et à bouger. Voilà. Merci.

Le président : Merci.

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Madame la ministre, ce que j'ai beaucoup apprécié dans votre schéma directeur, c'est cet appel à l'interministérialité. Parce que je pense que moi, je n'y suis pas arrivée, quand j'étais ministre de la jeunesse, à ce que le sujet de la jeunesse soit un thème transversal, interministériel. Mais je vous sais déterminée à imposer la prise en compte de la jeunesse.

Sans doute des jeunes nous regardent aujourd'hui, moi, il y a deux mesures que je trouve innovantes. On en a parlé, mais j'espère que vous arriverez à les mettre en place : c'est la mise en place des jobs d'été. Est-ce que vous savez déjà comment vous allez procéder ? Parce que c'est vrai que pendant les vacances, ils sont oisifs ; et pour certains, ils sont toujours à la recherche de ces jobs d'été. Donc je vous encourage vivement. Et le deuxième, c'est la création du Pass Jeune. Vous avez l'expérience aujourd'hui, je crois, avec le Pass'Sport qui est à peu près financé en grande partie par l'État. Là aussi, est-ce que vous savez déjà comment vous allez procéder ?

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien*. Plus d'intervention sur l'article 1^{er} ? Y a-t-il des réponses du côté du gouvernement ? Oui, Monsieur Temaru.

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Merci, Monsieur le président.*

Après avoir lu ce schéma directeur sur la jeunesse et son avenir, il y a tant de choses à dire mais le temps nous manquera. Un certain soir, j'ai assisté à une veillée mortuaire. Le pasteur racontait comment ses parents à l'époque ont quitté les Tuamotu pour venir sur Tahiti, car aux Tuamotu, il n'y a pas de ressource, seulement des noix de coco et du poisson. Lorsque la soirée de prière fut achevée, je me suis entretenu avec ce pasteur et lui ai dit : « il serait peut-être temps d'apprendre à notre jeunesse et notre peuple l'histoire de son pays. » De quel pays parlons-nous ? La France ?... Ce pays n'est pas la France, c'est Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française). Quelle est l'histoire de ce pays ? À l'époque, on ne s'offusquait pas de dire que Mā'ohi Nui s'étendait sur 5 000 kilomètres carré. Aujourd'hui, on parle de 5 millions de kilomètres carré. C'est un pays gigantesque s'il fallait le mesurer de bout en bout. Apprenons à la jeunesse quelles sont les ressources dont regorge ce pays, dans son atmosphère, sur ses

terres, dans les fonds marins, sous les pieds de sa population. Cela fait si longtemps que l'on minimise la superficie de notre pays, celle des îles comme les Tuamotu, les Marquises, etc. Aujourd'hui, il semblerait que ce pays soit plus grand que la France, n'est-ce pas ?

Aujourd'hui — je vous interpelle à ce sujet —, on pourrait se présenter à la porte de banques internationales pour discuter d'avenir. Pour l'heure, nous n'avons que l'AFD et l'IEOM qui sont des banques de l'État français avec leur fonctionnement. Ce n'est que le jour où ce Pays sera indépendant que les banques du monde entier pourront nous accompagner dans tous les projets qui nous tiennent à cœur. Je ne citerai qu'un exemple : le projet sur Hao. Saviez-vous que 100 000 postes devaient être créés dans le cadre de ce projet ? Qui a mené à mal ce projet ? L'État français. Aujourd'hui, on compte 50 000 emplois dans notre pays lorsque l'on regarde dans les caisses du Pays. Ainsi, notre produit intérieur brut avoisine les 70 milliards. Je ne pense pas que les problèmes que rencontre ce pays seront réglés par l'État français.

Demain, notre Pays sera indépendant, nous pourrions alors nous développer à une échelle internationale, qui est un tout autre niveau. Les nodules ne sont pas la seule richesse de ce pays. On compte aussi le phosphate comme il y a, vous le savez, à Mataiva, Niau, Tikehau, partout aux Tuamotu. Il y a aussi le manganèse, le nickel, le pétrole, l'or... Ce pays a une superficie de 5 millions de kilomètres carré, est-ce indiqué dans notre rapport ?... Pas du tout. Il y a plein de choses qu'on passe sous silence. Apprenons à notre jeunesse et notre peuple l'histoire de notre pays aujourd'hui, Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française). C'est ce que nous souhaitons pour l'avenir. Ce qui nous manque, c'est sa décision, celle du peuple, de reprendre en main la souveraineté que détient l'État français. C'est tout.

Ah ! On entend aussi comme discours « mais que fais-tu des 200 milliards que fournit la France chaque année ? » Combien ?... Êtes-vous sûrs que ce sont bien 200 milliards net qui renflouent nos caisses ?... N'en retiennent-ils pas la moitié ? Le Haut-commissariat, l'armée, la justice et tous les services relevant de l'État dans notre pays...

La plus grande part revient à l'enseignement. Mais pour enseigner quoi ? Notre culture ?... Plutôt la leur de culture. Combien retourne à la France par le biais des banques, des assurances, des bureaux français installés dans notre pays et qui ne cesse d'arriver. Lorsque nous visitons les îles de nos jours, nous constatons ce fait aux Tuamotu, aux Îles-sous-le-vent, aux Marquises, ça ne s'arrête plus. Dites à cette jeunesse qu'elle est urgente, la question de l'indépendance de notre pays. C'est pour elle, c'est pour son avenir. Ce schéma directeur est une bonne chose, mais où va-t-il cultiver ? D'où tirera-t-il des ressources ? Il n'est pas propriétaire de cette terre, c'est l'État français qui en est le propriétaire. Approfondissons le sujet ! S'il faut y passer la nuit, soit, débattons. Autrement, nous allons tourner en rond et discuter des mêmes sujets.

Intéressons-nous à l'éducation. Nous le savons pour l'avoir approfondi une certaine année, nous avons fait le constat qu'il est moins coûteux d'envoyer nos enfants pas très loin de chez nous, que ce soit en Nouvelle-Zélande ou en Australie. Nous avons donc fait l'acquisition d'un bâtiment en Nouvelle-Zélande pour nos enfants, pour ceux qui rendent visite aux évasanés, et pour d'autres activités encore. Mais non, la première chose qui a été faite lorsque le gouvernement a changé, c'est de brader ce bâtiment, de rapatrier nos enfants pour que son cerveau soit formaté à la française, en France. Effectivement, c'est vrai, son cœur et son esprit y sont. Notre jeunesse a besoin d'un peu de patriotisme, notre pays, notre population également. Quand notre pays sera indépendant, nous serons libres de disposer de celui-ci comme bon nous semble.

Demain matin, je rencontrerai des experts américains. Nous allons discuter de la gestion des déchets. Cela fait plus de 40 ans que c'est à l'ordre du jour à Faa'a, mais l'État français est contre du fait que c'est une société américaine. Oh, quand aura-t-on fini ? On ne nous donne-là que des miettes d'autonomie. Aujourd'hui, l'Assemblée générale des nations unies a rendu sa décision. Nous sommes régis par l'Assemblée générale des nations unies, et ils ont délibéré de sorte à rappeler à l'État français notre droit souverain sur ce pays et ses ressources.

Est-ce indiqué dans le schéma directeur pour l'enseigner à la nouvelle génération dans nos écoles ? Monsieur le ministre de l'éducation, qu'enseigne-t-on à la génération future ? Rien. Ne venons pas ici seulement pour suivre passivement ce qui est écrit, mais creusons davantage pour savoir où allons-nous, d'où venons-nous, où sommes-nous, quelle direction prenons-nous, pour connaître les aspects changeants notre quotidien ainsi que nos lenteurs.

La semaine dernière, il y a eu un incendie à Faa'a en face de la Gendarmerie. Nous avons aussitôt sorti notre échelle de 50 mètres. Peu avant, j'ai regardé le reportage d'un incident du même type en Chine. Ce ne sont plus ces moyens qu'ils utilisent. Maintenant, ce sont des drones qui sont envoyés partout où un incendie est déclaré. Il y a du progrès dans ces pays du continent asiatique, mais nous n'avons pas les moyens de suivre leur exemple. L'État français peut, mais pas nous. Pour le Japon aussi, c'est possible. Nous sommes entourés d'océans. Que nous le voulions ou pas, il nous faudra utiliser nos richesses pour faire du commerce avec l'Asie, comme la Corée et le Japon. Voilà les grandes lignes qu'il faut intégrer dans ce schéma directeur pour l'avenir de notre jeunesse. Et elle n'a aucun autre salut si ce n'est l'indépendance de son pays.

Merci. Mes salutations. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraaatira.)

Le président : *Merci bien.*

Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, nous passons au vote de l'article 1^{er}. Qui est pour l'article 1^{er} ? À l'unanimité ?... Merci.

Article 2

Le président : Je suppose que pour l'article 2 c'est le même vote : même vote.

L'ensemble de la délibération : adoptée à l'unanimité. *Merci bien. (Applaudissements dans la salle.)*

RAPPORT N° 40-2025 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LA PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE TENDANT À MODIFIER LE II DE L'ARTICLE 43 DE LA LOI ORGANIQUE N° 2004-192 DU 27 FÉVRIER 2004 PORTANT STATUT D'AUTONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par MM. les représentants Tevaipaea Hoiore et Allen Salmon

Le président : *Bien, nous passons au prochain dossier. Il s'agit du rapport n° 40 relatif à l'avis de l'assemblée sur la proposition tendant à modifier la loi organique de notre pays, son article 43-II portant statut d'autonomie du pays et des compétences du Pays que pourraient exercer les communes qui le souhaitent.*

Et pour l'examen de cet avis, Monsieur Tevaipaea Hoiore a été désigné comme rapporteur. Je l'invite donc, s'il veut bien, à lire son rapport. Merci.

M. Tevaipaea Hoiore : *Merci bien, Monsieur le président.*

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 147/DIRAJ du 11 avril 2025, le Haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'assemblée de la Polynésie française, selon la procédure d'urgence, une proposition de loi organique tendant à modifier le II de l'article 43 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

Partant du constat que le mécanisme d'intervention prévu par le II de l'article 43 de loi organique statutaire a été très peu mobilisé depuis plus de vingt ans, les sénateurs Madame Lana Tetuanui et Monsieur Teva Rohfritsch ont déposé, le 20 décembre 2024, cette proposition de loi organique sur le bureau du Sénat. Ce texte a pour objectif de faciliter l'intervention des communes polynésiennes dans certaines matières, limitativement énumérées par ledit article, relevant des compétences du Pays.

Il est à relever que dans le cadre de l'exercice conjoint des compétences énumérées par le II de l'article 43 de la loi organique statutaire, les communes de Polynésie française sont désireuses d'être des partenaires de confiance aux côtés du Pays.

À l'heure actuelle, l'intervention des communes au titre du II de l'article 43 de la loi organique statutaire est conditionnée à l'adoption, par la Polynésie française, d'une loi du pays. Toutefois, cette condition s'avère complexe à mettre en œuvre et entrave donc la mise en œuvre de ces dispositions.

Aussi, afin de répondre à cette situation, la proposition de loi organique prévoit que l'intervention communale ne soit plus conditionnée à une loi du pays, mais peut être encadrée, le cas échéant, par une convention permettant une mise en œuvre plus rapide et plus souple, adaptée aux réalités locales. Il s'agit ici d'un partage de certaines compétences du Pays avec les communes au bénéfice du développement local et du soutien à la population, et non d'un transfert de compétences. Il convient de préciser que les interventions des communes, dans le cadre de l'article 43-II tel que modifié par la proposition de loi organique, demeureront soumises au respect des législations et réglementations édictées par la Polynésie française dans les domaines concernés.

En outre, les modifications proposées vont simplifier le mécanisme d'intervention des communes, étendre leur capacité d'actions et leur permettre d'intervenir dans ces domaines qu'elles gèrent souvent déjà *de facto*. Cette démarche répond à une demande de terrain exprimée de longue date et a recueilli le soutien de plus d'une quarantaine de maires sur les 48 communes que compte la Polynésie française.

Il serait néanmoins souhaitable que le nouveau dispositif proposé prévoie un mécanisme d'information du Président de la Polynésie française sur les actions que les communes mettront en œuvre dans le cadre de l'article 43-II de la loi organique statutaire.

Parallèlement, un traitement équitable entre les communes, quelle que soit leur taille, devra être maintenu par le Pays.

À l'issue des débats, la commission a émis un vote favorable à cette demande d'avis, assorti d'une recommandation visant à introduire un mécanisme d'information du Président de la Polynésie française sur les actions que les communes décident de mener dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 43-II.

Merci bien.

Le président : *Merci bien.*

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme suit : Tavini huiraatira 36 minutes ; Tapura huiraatira 15 ; non-inscrits 9.

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole. *Monsieur le maire.*

M. Simplicio Lissant : *Mes salutations à Monsieur le Président du Pays, à Monsieur le président de l'assemblée, aux élus, à nos ministres ainsi qu'à nos parlementaires, Madame la députée et Madame la sénatrice, sans oublier notre peuple qui nous suit en direct. À toutes et à tous, bonjour.*

Pour introduire mon intervention, je voudrais citer quelques vers d'un poème écrit par Henri Hiro. Que ces paroles soient un soutien pour nous, qu'elles nous aident à prendre de sages décisions en ce jour,

non pas pour rien, mais pour le bien de notre peuple. Aussi, que ces paroles apportent réconfort à notre collègue, Madame la ministre — malheureusement, elle est partie —, qui a fait part tantôt de son affliction. Voici ce qu'a écrit Henri Hiro : « Cher enfant, vogue ! Vogue ! Vogue à présent. Me voici t'accompagnant dans tous tes périples pour t'oindre d'huile de guerrier pendant les tempêtes », fin de citation.

Sans vouloir paraphraser Henri Hiro qui, en 1985, écrivait ce poème où se mêlent inquiétude et espoir. J'aimerais que nous reconnaissons ici la ténacité de nos deux sénateurs de la Polynésie française, et en particulier de Madame Lana Tetuanui qui siège ici parmi nous, et le mérite et la volonté inébranlables de faire bouger les lignes en gardant le cap, afin surtout de répondre aux demandes de nos *maires* restées sans réponse depuis de trop nombreuses années. Telles les vagues s'échouant *sur le rivage*, nos représentants continuent à faire avancer les dossiers de nos collectivités à Paris. On pourrait se dire que le récif parisien ne bougera pas. Mais je pense que sur le temps lent, rien ne peut résister à une volonté solide. Faire bouger les lignes pour combler un vide qui n'existe que sur le papier. Faire bouger les lignes pour répondre à une réalité de proximité. Faire bouger les lignes pour sécuriser l'action incessante de nos *maires* polynésiens. Car, comme le rappelait très justement Teva Rohfritsch, également convié à nos travaux en commission pour nous éclairer sur la démarche entreprise — et je le cite —, « quand il y a un problème, vers qui on se tourne ? Le *maire*. Ces mêmes *maires*, qui confrontés à une incapacité juridique à agir face au désarroi parfois de leur population, eh bien le font à leur risque et péril, ou feront les frais demain d'une certaine forme de défiance de leur population.

Aussi, après un intense *lobbying* opéré auprès des instances parisiennes et à la faveur d'une accélération du calendrier, puisqu'il est prévu que cette proposition de loi organique soit débattue au Sénat le 14 mai prochain, le temps est effectivement venu de saisir cette opportunité en se rangeant comme un seul homme derrière une telle initiative que nous pourrions qualifier de transpartisane ou consensuelle.

Aussi, je saisis l'occasion de cette prise de parole au nom de mes collègues du Tapura huiratira, et plus largement de l'ensemble de nos *maires* polynésiens, pour remercier chaleureusement la majorité, notre président de notre institution et aussi *le maire* de Paea, Monsieur Antony Géros, d'avoir bien voulu inscrire ce dossier à l'ordre du jour de la commission *ad hoc* le 9 avril dernier, puis de l'avoir soutenu, puisque le texte a été approuvé à l'unanimité finalement des membres présents. Le soutien préalable apporté à cette proposition de résolution s'inscrit dans le prolongement de l'élan tout aussi massif que l'ensemble de nos *maires* ont voulu témoigner. Retenons en effet que pas moins de 47 signatures au moyen d'une lettre individuelle sur les 48 communes que compte notre collectivité, ont été envoyées aux auteurs de cette demande de modification de la loi organique. Une unanimité s'est manifestée encore, et pas plus tard que le 16 avril dernier, lors de l'examen de l'avis demandé par le Haut-commissaire de la République sur cette même proposition de loi organique. De quoi adresser un message clair et explicite aux parlementaires des deux chambres à Paris.

Maintenant, sur le texte en lui-même et sa compréhension, je crois que les choses sont suffisamment claires. Nous en avons débattu plusieurs jours à Tarahoi sans pour autant, il faut le reconnaître, pouvoir accorder la position des juristes entre, d'une part, les auteurs du texte et, d'autre part, la Présidence du Pays. J'avoue qu'en tant que maire, mais aussi premier vice-président du syndicat de promotion des communes de Polynésie française et représentant ici à l'assemblée même, je ne comprends pas ce manque de confiance de l'exécutif dans nos édiles. Nous sommes tous des élus, choisis par notre *peuple* pour améliorer leur quotidien. Nous avons tous à cœur l'intérêt général, et le pays sera de toute façon informé de toutes les actions des communes, comme par exemple lors de la tenue des comités de finances locales.

Pour faire simple, il s'agit ici d'accorder aux maires la possibilité d'intervenir dans les domaines de compétence générale du pays s'ils le souhaitent. Chaque mot ici a son importance. Ça peut être bien sûr dans divers domaines, dont le développement économique, l'aide sociale, ou encore la politique du logement pour n'en citer que quelques-uns. En d'autres termes, et pour lever toute ambiguïté, il n'est pas question ici de transfert de compétences, mais d'une volonté légitime d'avancer en bonne intelligence ensemble, le Pays, l'État et les communes, vers un destin commun au service de notre

peuple. Il n'aura d'ailleurs échappé à personne que certaines actions ponctuelles, comme par exemple les opérations cartables, ont déjà lieu dans la pratique pour soutenir nos familles les plus nécessiteuses à chaque rentrée scolaire. Et même durant la dernière crise sanitaire du Covid-19, l'État et le Pays avaient baissé toutes les barrières de compétence afin de pouvoir compter sur les communes pour prendre leur part dans la lutte contre la propagation de la pandémie

Aussi, ce qui est demandé aujourd'hui, c'est de reconnaître aux élus communaux cette faculté, et surtout de leur accorder un cadre légal. Mais à l'évidence, les habitudes ont la vie dure et malgré toutes les assurances données par nos deux sénateurs aux commissions législatives, l'émissaire du Président a soulevé non pas des éléments de blocage, mais plutôt un certain nombre de réflexions qui n'en constituent pas moins autant de réserves fortes quant à l'applicabilité des nouvelles dispositions. En effet, à ses yeux — et je cite —, « nous ne savons pas ce qu'il y a derrière chacune de ces compétences. Avant de prendre l'exemple d'un ouvrage défectueux, l'exemple d'un pont appartenant au pays pour lequel la commune serait autorisée à réaliser des travaux, qui est responsable en cas de malfaçon ? Le propriétaire, bien entendu. Tout comme il s'avère que si l'effondrement de l'ouvrage cause des pertes humaines, c'est le *maire* qui engage sa responsabilité. »

Voyez-vous, chers amis, notre rôle est d'écrire la loi en général. Les tribunaux l'interpréteront et chercheront les responsabilités de chacun dans son application particulière. Alors oui, mes chers collègues, il nous faudra encore de la persévérance comme les vagues incessantes sur le récif ou comme le navigateur qui s'est fixé un cap pour convaincre toutes les parties prenantes du bienfondé de cette avancée statutaire. Et je sais que nos parlementaires restent ouverts le plus longtemps possible à l'amélioration de leur copie, aux fins d'apporter toutes les garanties nécessaires dans l'applicabilité du dispositif.

Pour cela, il a été proposé de rajouter un mécanisme d'information du président de la Polynésie française sur les actions que les communes mettront en œuvre dans le cadre de cet article 43-2. Il y va de la transparence et de la confiance mutuelle auxquelles nous sommes profondément attachés dans nos relations institutionnelles, de nos collectivités sans pour autant mettre en demeure cette simplification offerte par ces propositions.

Voilà ce que je voulais dire. Merci de votre attention et que l'amour règne.

Le président : *Merci, Monsieur le maire.*

On poursuit avec l'intervenant des non-inscrits.

Nuihau.

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Monsieur le ministre, mes chers collègues, ainsi que l'ensemble de ceux qui nous suivent à distance, *bonjour*.

C'est un simple avis qui nous est demandé cet après-midi. Un simple avis qui porte sur un texte, par contre, important, puisqu'il pose le problème du partage des compétences, de l'exercice des compétences. Ça n'est pas un problème spécifique à la Polynésie. Dans tous les États, la question de l'exercice de l'action publique se pose. Et dans tous les États, l'exercice du pouvoir prévoit une stratification de cet exercice par différentes institutions dans le but de limiter les dérives, les abus et ainsi de suite, et se pose, bien évidemment, dans tous ces États, la question d'un partage le plus équitable dans l'exercice de ces pouvoirs, de ces compétences pour une action publique.

Force est de constater que, dans ce domaine spécifique du partage des compétences entre le pays et les communes, peu de choses ont évolué depuis 2004, où le statut a fixé les compétences partagées de l'État, bien évidemment, du pays et des communes. Et ça n'est pas du fait de l'absence de réflexion, parce que

de nombreuses réflexions ont été tenues sur ce sujet, de nombreuses évolutions législatives ont été apportées au sein de notre assemblée.

Le rapport en cite trois, mais je me souviens de deux évolutions qui se sont tenues lors de la dernière séance de la dernière mandature concernant l'application des articles 55 et 48 pour essayer de faire évoluer les choses, et pourtant, les choses n'avancent pas beaucoup.

Nous, nous allons soutenir ce texte qui est présenté par notre collègue Lana et le sénateur Teva Rohfritsch parce que c'est un texte qui est très pragmatique et qui vise à lever, finalement, des obstacles à la mise en œuvre de ce partage de compétences qui est l'obligation faite aux communes et aux pays de procéder par une voie législative préalable. À savoir l'adoption d'une loi de pays qui définit les conditions dans lesquelles non pas les compétences sont transférées, mais comment elles peuvent être exercées communément ? Et ce préalable, posent de nombreux problèmes parce qu'ils nécessitent de fixer les conditions de la convention qui fixeraient les conditions de l'exercice de ces compétences, y compris financières. Et on sait bien que ces éléments sont difficiles à apprécier *a priori* et nécessitent souvent l'intervention de techniciens qui ne facilitent pas forcément la prise de décision.

Ensuite, on est quand même dans le domaine de l'exercice de ces compétences dans un domaine qui est quand même très politique. Le Président l'a lui-même indiqué lors de son discours à l'ouverture de la session administrative, il y a aussi des objectifs politiques cachés dans la relation naturelle qui doit s'exercer entre le pays et les communes. Chacun a intérêt, effectivement, à ce que vienne dans son camp le plus de maires possibles, parce qu'au-delà des administrés, ce sont aussi des électeurs. Donc cet élément-là rend aussi difficile cette opération de partage de compétences. Et nous, nous trouvons que ce texte qui est proposé est un bon texte, parce qu'il vient, finalement, faciliter et permettre, en fin de compte, une expérimentation qui est faite à la demande du maire, à la demande du **maire**.

Comme le disait mon collègue de Punaauia, finalement, l'administré ne se pose pas la question de savoir qui doit exercer la compétence. Lui, ce qu'il souhaite, c'est que le problème et les problèmes soient réglés, qu'il s'agisse de compétences de l'État, du pays ou de la commune. Et donc, je pense que ce texte va dans le sens, finalement, d'une facilitation de cette expérimentation en levant l'écueil qui a souvent empêché ce partage de compétences, à savoir le fait de devoir adopter une loi de pays qui définisse tous ces éléments de partage de compétences et notamment les éléments financiers. Et là, on se retrouverait, effectivement, dans le cadre d'expérimentations qui seraient initiées par les **maires** eux-mêmes, bien évidemment avec l'accord du pays, puisque dans un deuxième temps, éventuellement, des conventions d'application seraient mises en œuvre. Et l'objectif, je pense, de ce texte n'est pas de revenir sur les compétences du pays, puisque le texte prévoit effectivement que le Président du pays serait informé chaque année des différentes opérations de transfert ou de partage qui seraient mises en œuvre à l'initiative des maires.

Et de ce point de vue, comme je disais, je trouve que ce texte est très pragmatique. Ils n'essayent pas de réinventer l'eau chaude, mais au contraire, de voir concrètement qu'est-ce qui a bloqué jusqu'à présent dans ces transferts partage de compétences et de trouver une solution efficace à leur mise en œuvre. Et de ce point de vue, nous allons effectivement nous soutenir ce projet et voter favorablement pour l'avis favorable qui a été donné par la commission.

Je vous remercie.

Le président : Voilà. *Merci bien*.

Est-ce qu'il y a un intervenant du côté du Tavini ? Oui, Allen.

M. Allen Salmon : Oui, alors le Tavini retire son intervention, président.

Le président : Merci. Donc je rends la parole au gouvernement.

M. Moetai Brotherson : *Je vous adresse à nouveau mes salutations pour cette rencontre.*

On a des perspectives différentes sur ce texte. Ce n'est pas un secret. J'ai été auditionné par la commission du Sénat, j'ai donné mon avis. J'ai été, ensuite, saisi par les services du Premier ministre et du ministre des outre-mer. J'ai redonné le même avis, qui est un avis négatif par rapport au texte pour plusieurs raisons.

D'abord — et ça a été rappelé par Nuihau —, ici, nous n'allons donner finalement qu'un avis. J'ai le souvenir dans ce même hémicycle d'un avis unanime à 57 représentants sur un texte proposé par l'État, sur lequel l'État s'est ensuite assis allègrement. Donc cet avis finalement, sa portée, l'État en fera ce qu'il veut.

Ensuite, Je suis un peu étonné de voir les mêmes qui souvent reprochent au Tavini de faire la surenchère institutionnelle, de la surenchère statutaire, en disant : « mais ce n'est pas ça que les gens attendent ; les gens attendent le coût de la vie, on n'est pas là pour modifier une énième fois le statut ». Eh bien, les mêmes personnes ont proposé aujourd'hui de venir modifier le statut et pas pour permettre de faire des choses qu'on ne peut pas déjà faire, puisque les dispositifs statutaires qui permettent l'intervention des communes dans ces compétences sont déjà là. Ils ne sont d'ailleurs pas du fait de ce gouvernement et de cette majorité. Ils ont été, pour la plupart, construits par la majorité et le gouvernement précédent. Ce qui manque, c'est effectivement le dernier maillon de la chaîne. Je me suis toujours interrogé sur : pourquoi ce dernier maillon de la chaîne, cet encadrement qui est nécessaire pour l'exercice de ses compétences, l'intervention dans ses compétences n'est jamais venue ? Alors que la majorité était de votre côté, le gouvernement était de votre côté, vous avez pris ces textes à l'époque, et ils ont abouti à pas grand-chose, finalement. Donc, nous, notre démarche, elle est différente. Elle consiste à dire, utilisons le statut tel qu'il existe aujourd'hui, utilisons les dispositifs tels qu'ils existent déjà aujourd'hui, mais menons-les aux baux.

C'est exactement la méthode qui a été proposée lors du dernier comité des finances locales, avec un calendrier qui a été posé, avec un texte qui est quasiment... dont la rédaction est quasiment achevée, et qui sera présenté aux *maires* au deuxième semestre. Donc voilà, la position du gouvernement, elle est celle à la fois de la prudence, celle, je pense, de la raison, puisque les dispositifs existent déjà. Et puis, au final, quel que soit l'avis rendu, cette proposition de modification de la loi organique prospèrera ou pas. Et si toutefois elle prospère et qu'elle est adoptée aussi bien au sénat qu'à l'assemblée nationale, parce que pour l'instant, oui, le calendrier au sénat est établi, mais ce n'est pas le cas à l'assemblée nationale. Toutefois, si... Ce texte venait à prospérer, et bien on se retrouvera ici même pour examiner cette fois-ci sa mise en œuvre, puisque ce n'est ni vous, ni nous qui allons in fine voter sur ce texte. Ce sont les parlementaires nationaux, dont nos cinq parlementaires sur les 577 que compte l'assemblée nationale et les 443, je crois, de mémoire, que compte le sénat. Voilà. Donc le gouvernement n'a pas changé d'avis sur ce texte. Ce n'est pas... Et je l'ai dit en commission. Enfin, je l'ai dit en comité de majorité. Ce texte aurait pu être présenté par deux sénateurs Tavini. L'avis du gouvernement aurait été exactement le même. Voilà. Et tu peux rigoler tant que tu veux, Édouard.

Le président : Bien. Y a-t-il des intervenants ?

Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président.

Je prends acte de ce qui vient d'être dit par notre Président, parce que, bien sûr, que nous sommes les auteurs de la proposition de loi organique, mais nous ne sommes pas dans le secret des rapporteurs par rapport aux différentes auditions. C'est qu'au dépôt du rapport du rapporteur, en commission des lois, que l'on saura un peu les avis.

Je rappelle un peu aussi, il est important pour moi de rappeler la chronologie, le pourquoi, pour aller un peu répondre à votre questionnement. Pourquoi aujourd'hui ? Pourquoi ne l'avoir pas fait ? La dernière

modification du statut de la Polynésie date de 2019. Et pour parler dudit article 43-2, c'est sous l'impulsion du président Fritch, puisque nous avons levé les ambiguïtés en 2019 en disant qu'on ne parle plus de transfert de compétences, mais bien de l'exercice de pouvoir intervenir dans les compétences qui appartiennent au pays. Les législateurs — et je parle sur le contrôle du Président Moetai Brotherson, qui était encore député à l'époque — les législateurs ont voulu introduire des garde-fous, à savoir le fameux paragraphe où c'est une loi de pays qui devrait venir décliner ce qui est inscrit dans le 43-2. C'est la chronologie, *cela*. 2020 arrive la crise du *Covid*, juste un an après. On fait comment ? Il faut faire appel aux *maires*. Ah, il faut un cadre juridique. *Allez*, on prend une loi du pays et tout ce qui s'est passé, je ne vais pas refaire l'histoire de 2020.

Un petit rappel aussi. Le transfert des terrains militaires au profit des communes. Il a fallu aussi une loi de pays cadre pour que les communes puissent accepter dans leur patrimoine lesdits terrains militaires. Les seuls deux et unique fois où on a pris des lois de pays. Pourquoi maintenant ? Nous étions tous, au mois de septembre 2024, l'année dernière, nous étions tous présents, l'État, le pays, vous-même, Monsieur le Président, au dernier congrès des communes sur l'île dans la commune de Tubuai. La seule différence entre certains qui étaient là au début et qui n'étaient pas là à la fin, nous, les sénateurs, nous sommes restés jusqu'à la fin. C'est comme quand on va au cinéma, il vaut mieux attendre la fin du film, c'est là où il y a *l'intrigue*. Et c'est lors de la résolution qui a été prise au mois de septembre 2024, l'année dernière, après un constat que les *maires* ont fait, et qu'ils nous ont demandé « *chers sénateurs, il faut absolument faire modifier l'article 43-2* » parce que je veux quand même aussi qu'on balaie le truc, c'est la loi organique à Lana Tetuanui. Je ne suis pas *maire*. Et je ne vais pas aussi être candidate l'année prochaine, rassurez-vous. *Je ne me présenterai pas aux élections communales*. Si les sénateurs ont déposé au mois de décembre, l'année dernière, la proposition de modification de la loi organique, c'est parce que les élus communaux nous l'ont demandé.

Vient, ensuite, le calendrier. Par respect pour les élus de l'assemblée, c'est moi qui ai initié de déposer une proposition de résolution que j'ai demandé de retirer, puisque l'avis a été demandé après. Je prends l'initiative par respect pour l'assemblée, et je l'avais dit en commission, il fallait aussi que je continue à venir rencontrer le gouvernement pour avoir l'avis. Sauf que n'ayant aucune vision — et vous avez eu raison de le citer, sur du calendrier parlementaire — il n'y avait aucune vision à la date où j'ai déposé ma proposition de résolution. Et c'est suite à la dernière mission qui a été menée par le président du SPCPF, accompagnée de certains *maires* membres du comité du SPCPF, que le miracle s'est produit à Paris et que tous les groupes, les présidents de groupes du sénat ont décidé d'inscrire notre proposition de loi organique sur une niche trans-partisane. C'est-à-dire que c'est tous les groupes représentés au sénat qui sont tombés d'accord puisque c'était un article unique concernant la Polynésie française, vous avez eu raison de le dire, inscrit en séance publique le 14 mai. L'assemblée nationale, on sait aussi comment ça fonctionne. On n'a pas aussi attendu. J'ai dû aussi prendre mon bâton de pèlerin, rencontrer la présidente de l'assemblée nationale, rencontrer la délégation outre-mer, le président de la délégation Outre-mer à l'assemblée nationale, et nous allons continuer à la rentrée dans 10 jours. Je veux que ce soit très clair. Dans la tête de tous mes collègues, aussi bien de la majorité ici, ce n'est pas un texte à Lana Tetuanui. Là où je retiens de tout ça, commission institution, merci, monsieur le président de l'assemblée, d'avoir accepté d'inscrire déjà, d'un, dans la proposition de résolution dans le calendrier de travail aussi bien de la commission des institutions et séances plénières, et puis arrive en urgence, puisque ça s'est accéléré au niveau du sénat, l'avis que nous statuons aujourd'hui.

Là où je suis heureuse, enfin, heureuse, et je vous prends au mot, Monsieur le président, c'est un avis. C'est un avis qu'on demande. Commission des institutions, aussi bien les deux fois, aussi bien pour la proposition de résolution, aussi bien pour l'avis, avis unanimité, on soutient. Bravo, déjà. Pour moi, personnellement, et je le dis en toute modestie, je savais que c'était votre majorité, c'était déjà un grand pas en avant. Enregistré, pas plus tard, il y a deux jours, 47 lettres signées des maires des 47 communes sur 48. Je répète : 47 maires sur 48 ont signé personnellement chacun un courrier de soutien envers la démarche qui est portée par vos sénateurs.

Je vais aussi poser une question, Monsieur le Président, en respectant votre fonction. Je vais également m'adresser à vous, comment allons-nous faire de cette demande ? Cette demande ne date pas

d'aujourd'hui. En revanche, elle est confirmée aujourd'hui. Je pensais, à un moment donné, que les choses seraient simples ici pour nous. Le seul gros souci, c'est d'aller dire à ceux de France : « Et si on modifiait ». On dirait, à voir les choses, qu'il semble presque plus facile d'aller combattre les Français que nous autres. Enfin, nous ne sommes pas en train de nous battre. Concernant la mise en œuvre des compétences, nous venons d'examiner le schéma, comme je venais de l'évoquer, c'est très bien de parler des maires, quand il s'agit de mettre en place un projet dans notre pays, il faut compter avec les maires. Et lorsque les maires demandent : « Allez-y, accordez-nous maintenant cette délégation de pouvoirs que nous exerçons ».

Quand votre directeur de cabinet, Monsieur le Président, vient agiter le torchon rouge, attention, attention ! Responsabilité pénale des élus. *Mais bon sang ! Cela fait des années que les maires exercent ces pouvoirs. Mis à part ces pouvoirs, que l'on vienne confirmer vos pouvoirs de président, et que les maires continuent d'exercer sur leur budget. Personne n'est venu s'exclamer!*

C'est aujourd'hui qu'on va se poser. Au contraire, venir agiter aujourd'hui le chiffon rouge. Au contraire, en ouvrant cette possibilité, vous êtes en train de venir légitimer ce qu'ils font déjà illégalement depuis la nuit des temps. Un exemple concret. Un exemple concret.

Dans les îles et les communes, il y a les pompiers, nos pompiers qui s'occupent d'éteindre le feu. Surtout dans ces districts éloignés, lorsqu'un habitant est victime d'un malaise tard dans la nuit — c'est un exemple. C'est un exemple parmi tant d'autres, mais c'est le plus parlant pour moi sur une compétence qui n'appartient pas aux maires. Le fait de transporter quelqu'un en crise d'asthme ou crise de goutte ou n'importe quoi à l'hôpital, parce qu'il n'y a pas d'ambulance dans ces communes-là, la seule voiture, c'est celui des pompiers. Est-ce que le pays s'est inquiété, s'est demandé quid de la responsabilité pénale des maires ? Rien du tout. Et ce sont les maires qui prennent en charge, comme l'a soulevé Monsieur le maire de Punaauia, la population en difficulté. Personne ne vient contrôler en disant que ce n'est pas de la compétence des maires, parce que, parce que, parce que... Non. Premier contact, nos élus communaux

Par contre, ça a été dit, je ne vais pas répéter ce qui a été dit, les ambiguïtés. La jauge peut-être, les limites peut-être, oui. Parce que lisez bien la modification du 43, article 43, il y a un 1), il y a un 2). Le premier paragraphe, article 43, c'est bien dans les règles édictées par l'État ou la Polynésie française. C'est bien la possibilité à *nos maires* d'intervenir, mais dans les règles du pays. *Les maires ne vont plus réécrire* leurs règles à eux.

Je vous tends la perche parce qu'en commission, il serait opportun d'informer le Président. D'accord, c'est la moindre des choses. On est d'accord. Je rappelle aussi aux élus qui ne connaissent pas la vie communale peut-être, qui ne sont pas élus communaux, qui ne connaissent pas comment fonctionnent les communes, juste un rappel. Enfin, celle qui est en train de parler, c'est celle qui a réussi à ce que siège aujourd'hui dans le CFL un représentant des communes, ce qui n'était pas le cas avant. 2019, modification statutaire. *Ils sont désormais trois à présider*, le fameux, *et c'est là qu'ont été exposés ces projets venant des communes*. La transparence, je pense, elle est là aussi.

Qu'est-ce qu'on pourrait nous reprocher ? D'aller plus vite par rapport à votre proposition, Président ? Je ne sais pas. Je ne sais pas. Une coïncidence du calendrier, je ne sais pas. Mais nous saisissons de l'opportunité qui nous est donnée aujourd'hui au Parlement de faire passer cette modification, mais très modeste, très modeste, que nous demandons aujourd'hui. Parce que ne pas soutenir ça, moi, je dirais « ah c'est du jacobinisme papeeteien », on va dire, parce qu'on a bien reproché à Paris le jacobinisme parisien. On dirait *que nous avons tous attrapé cette maladie*.

Bâtir la Polynésie sans les communes, ce n'est pas bon. Ce n'est pas bon. En plus, ça tombe bien. *Monsieur le Président, on vous voit beaucoup circuler dans les communes ces derniers jours*. On est bien content de te voir couper des rubans sur des infrastructures pensées, réfléchies, par *les maires* — bien sûr, accompagnés par le pays et l'État.

À votre avis, je m'adresse à mes collègues, à votre avis... En tout cas, moi, Madame la sénatrice, je porterai la voix des 47 communes. C'est très clair.

Et tu as raison de dire, ce n'est même pas de la fougue qu'il faut au sénat. Je suis dans la majorité sénatoriale. Tu le sais pertinemment. Et que vous souteniez ou pas, il va passer. La modification va passer le 14 mai. On a l'habitude, même si le gouvernement vient avec un avis, la légitimité appartiendra aux élus, ça c'est clair. Et croyez-moi, au sein de l'assemblée nationale, nous allons faire le même travail. Nous avons déjà commencé le même travail. Même si on dit « ah il n'y a pas de majorité *et ceci, et cela, et ceci...* » J'ai toujours dit à Paris, je ne suis pas la sénatrice du Tapura, je suis la sénatrice de la Polynésie française. *N'allez pas planter votre drapeau en terre étrangère.* Il faut avoir le réseau, il faut aller bien expliquer le pourquoi de notre demande. Alors de grâce, ne poussez pas à me dire que c'est plus facile d'aller convaincre les *métropolitains* que nous-mêmes ici parce que tout a été dit. *Voilà ce que j'avais à dire chers collègues.* Parce que depuis ce matin, J'ai entendu transpartisane, ce sujet devrait tous nous réunir, parce que c'est pour le bien aussi bien de notre jeunesse et de tout le reste. Eh bien, moi, j'ai envie de dire à 17 h aujourd'hui, ce sujet-là devrait aussi tous nous réunir, parce que ce n'est pas que de la jeunesse, c'est pour tout le *la population*, aussi bien la couleur politique qu'ils ont, qui vivent dans nos communes, qu'on va prendre position, en tout cas, à cette heure-ci. Je vous remercie.

Le président : *Voilà. Merci bien.*

Y a-t-il d'autres intervenants ? S'il n'y a pas d'intervenants...

Oui, Hinamoeura.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Merci, Monsieur le président.

Madame la sénatrice, merci pour tes paroles et j'apprécie aussi que tu remercies le président de l'assemblée de la Polynésie française d'avoir inscrit ta proposition de résolution. Et je dis ça, je tends quand même une perche, parce que j'en ai deux qui sont dans des placards, qui attendent encore une inscription en commission des institutions. Mais bon, si ça se trouve, je ne serai plus dans ce siège que ces deux propositions seront encore là-bas. Donc oui, effectivement, on peut dire merci à notre président de l'assemblée pour ça.

Je te remercie aussi pour nos débats. Donc, on a eu deux commissions. Une commission qui a parlé de cette proposition de résolution où tout était dit. C'est pour ça que dans la deuxième commission, quand il y a eu l'avis, j'ai été beaucoup moins bavarde que dans la première commission parce que tout avait été dit.

Les petites zones d'ombre, pour moi, on y a répondu. Il y avait, en plus, l'auteur de ce texte, donc on dit et j'entends « ce texte est très mal écrit ». C'est un peu choquant quand on regarde qui a écrit ce texte, parce que si cette personne a mal écrit un texte, c'est grave ce qu'on avance. Et, je voudrais aussi saluer ton travail.

Et, quand j'ai commencé la politique ici, il y a une personne, ici, que j'apprécie beaucoup qui m'a dit, quand je ne savais pas trop si j'avais envie de rester en politique, elle m'a dit : « Travaille, travaille, travaille, tu seras reconnue par ton travail ». Cette grande dame, elle s'appelle Eliane Tevahitua et elle manque cruellement à cette assemblée.

Et je te salue parce que tu travailles, tu es au Sénat avec notre petite voix en tant que petite Polynésie française, mais tu fais entendre la voix de ton peuple et la voix des communes.

Et donc, une fois n'est pas coutume, je ne suis pas là pour aller contre la majorité, mais je veux faire entendre ma voix en tant qu'élue du peuple, parce que je ne pense pas non plus que ce soit que des Tavini huiraa qui ont voté pour nous. Il y a eu un élan de soutien. Ils ont voté pour une jeunesse qui

disait être motivée à vouloir travailler. Donc j'entends les signatures que tu as faites et, malgré les recommandations du gouvernement, je te soutiens et tu auras mon vote pour cet avis.

J'ai entendu aussi ce matin : « Ton vote pour soutenir ne servira à rien, parce que tout le monde va voter contre et le contre va l'emporter ». Bah, peut-être que pour certains, cela ne servira pas à rien, mais pour moi, au moins, je serai droite, droite dans ce que j'ai pu dire durant la commission des institutions, que je pensais... Et, j'ose imaginer que les autres aussi qui t'ont soutenu, parce qu'on t'a tous félicité, il me semble. Je ne suis pas la seule, je crois, à t'avoir félicité pour ce travail. Je ne suis pas la seule à avoir participé à tes débats. Et depuis 9 heures 6, finalement, ce n'est plus si intéressant que cela ton texte. Donc non, je vais rester sur ce qu'on a dit, sur ce qui a été dit et je soutiens le travail de la Polynésienne que tu es à Paris.

Merci.

Le président : Y a-t-il d'autres interventions ?

Oui, Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je ne vais pas revenir sur tout ce que Lana a dit.

La première chose que je voudrais relever, et c'est vrai que, c'est le premier mot qui m'est venu à l'esprit quand notre collègue Allen Salmon a dit que le Tavini huiraatira retirait son intervention, c'est le mot « dénigrement » ! Bizarrement, cela a pris sens dans ma tête. C'était le sujet juste avant. Vraiment. Après, aussi, parce que le monde communal est un monde auquel je suis particulièrement attachée et j'ai bien écouté ce que notre Président du Pays vient de nous dire. La première chose que je voudrais dire, c'est que, pour une fois, on nous demande un avis dans les temps. À chaque fois, on se plaint parce qu'on nous demande l'avis après la guerre, alors que c'est déjà décidé. Pour une fois, on nous demande un avis dans les temps.

Deuxième chose, pour une fois, on nous demande un avis de quelque chose qui nous concerne. Alors, c'est suffisamment rare pour le préciser, parce que quand on nous demande des avis sur l'Afrique ou je ne sais pas trop quoi, le Nicaragua ou je ne sais pas quel pays, cela ne nous concerne pas. Mais ça, ça nous concerne.

Alors, à un moment donné, je me suis dite, je ne peux pas imaginer, effectivement, que dans notre assemblée, alors qu'on a débattu là-dessus et effectivement, Hinamoeura vient de le rappeler, deux commissions successives, deux fois 1 heure 45 à peu près ; il y a eu, à peu près, effectivement, presque 4 heures de débat sur ce dossier, avec des arguments, avec des réponses aux questions. Les membres de la commission n'ont pas été avarés en question. Et puis, il y avait effectivement des experts en droit qui ont répondu, qui ont donné leur éclairage. Alors, effectivement, confrontation des juristes, on a l'habitude, pas forcément la même lecture.

Mais, je vais revenir sur ce que le Président disait par rapport à ce qui est possible de faire aujourd'hui, en disant que, finalement, ce qui est proposé là, ce n'est pas utile parce que, ce qu'on a dans la loi permet effectivement déjà de faire les choses. En théorie, oui. C'est tellement théorique que cela nous a été rappelé, cela n'a été utilisé que deux fois ; et pour dire qu'est-ce que la réalité est vraiment. Et, c'est vrai que notre sénatrice a souligné que, peut-être parmi nous, beaucoup ne sont pas élus municipaux, mais je pense que beaucoup d'entre vous aspirent à l'être bientôt, et vous comprendrez peut-être au moment où vous serez élu dans un conseil municipal ou peut-être *maire*, vous comprendrez pourquoi il y a cette demande d'évolution. Parce qu'effectivement, aujourd'hui, quand on lit le 43-2 — je ne sais pas si vous êtes allés le lire —, clairement, il y a cette idée de partage des compétences, c'est le fameux 43-2. Dans ce partage des compétences, on nous parle effectivement des modalités de mise en œuvre que l'on doit faire à travers une loi du pays. (**M. Édouard Fritch, hors micro :** « Vous êtes dégueulasse... »)

Or, quand on voit aujourd'hui, je prends... Je ne vais pas parler de l'aide et des interventions économiques. Cela est la première chose que l'on peut partager. Ensuite, il y a l'aide sociale et c'est là-dessus que je vais m'arrêter. L'aide sociale, aujourd'hui, qu'est-ce que c'est concrètement dans nos communes ? Ce sont les fameuses bourses de la cantine. Pour ceux qui sont membres d'un conseil municipal, je pense que tout le monde attribue des bourses de cantine aux élèves dans les écoles. Or, aujourd'hui, il n'y a eu aucune loi qui est passée par l'assemblée de Polynésie pour faire ces bourses cantines. On est donc dans l'illégalité totale par rapport à cela ! Ça, c'est l'exemple le plus flagrant. Et pourtant, effectivement, on le fait. Pourquoi ? Et c'est là que je ne vais pas être d'accord aussi avec le Président du Pays, quand il dit que : « Ah, quand cela nous arrange, on critique le fait de changer le statut. Et là, parce que cela nous arrange, on veut le changer ». Enfin, excusez-moi, je ne peux pas accepter que l'on compare, d'une part, une volonté de modifier le statut pour emmener la Polynésie là où la majorité des Polynésiens ne veut pas aller, et d'autre part, comparer à l'action des maires au quotidien ! Là, clairement, l'action des maires au quotidien, c'est effectivement cette fameuse aide sociale qu'ils font dans la plus totale illégalité. C'est illégal ce qui est fait, mais on le fait quand même.

Aujourd'hui, qu'est-ce que les maires demandent ? Ils veulent juste pouvoir faire les choses en étant protégés. Ils ne demandent même pas de sous ! Pour les bourses scolaires, on ne demande pas au gouvernement de donner des sous ! Les deux derniers jours, j'ai donné une formation au SPC sur la tarification sociale. Si on veut mettre en place une tarification sociale dans nos communes, eh bien, tel que c'est rédigé aujourd'hui le 43-2, eh bien, c'est un frein à cela ! On ne peut pas le faire ! Et c'est là que l'on est quand même cohérents dans notre volonté de modifier le statut parce qu'en mettant en place la tarification sociale, on agit sur la cherté de la vie. On est cohérents, nous ! Parce que, c'est le moyen à travers lequel les communes peuvent agir.

Lorsqu'on a préparé dernièrement, on a fait un groupe de travail dans lequel on était en train d'étudier les thématiques qui devraient ressortir lors du prochain congrès des communes qui aura lieu à Papeete, au mois d'août, une des premières thématiques qui est sortie, c'est la cherté de la vie ! Mais, la question, c'est : comment les communes, comment l'action communale peut agir sur la cherté de la vie ? Aujourd'hui, tel que c'est rédigé, on ne peut pas ! Et cette ouverture qui est faite, avec cette membrane de phrase qui est enlevée, ouvre le champ des possibles ; alors, perfectible au niveau juridique, hein, certainement — ça, après, moi, je ne suis pas une juriste aguerrie. Donc, effectivement, peut-être qu'il faut faire du verrouillage, mais dans l'esprit !

Et, m'est venue aussi une déclaration du Président lorsque nous étions à Teahupoo, pas le dernier congrès des maires, celui d'avant, quand on a parlé des Fare Ora. Pour qu'un Fare Ora puisse vivre pleinement, il y avait cette idée, justement, de compétences, de partage de compétences et de savoir si l'on avait le droit, justement, d'exercer certaines choses alors que ce n'était pas de la compétence des communes. Et le Président avait dit à l'époque : « Ce n'est pas grave, on va faire et puis l'on s'occupera de l'aspect juridique après. » Aujourd'hui, c'est la réponse ! Cette modification, c'est la réponse à cette remarque ! Et c'est pour cela que, bon, moi, je ne peux pas comprendre. Alors, je sens dans les regards gênés, je sens le... Pauline, comment tu dis ? Des accords fidèles ou quelque chose comme ça ? Enfin là, du coup, ce sera l'accord infidèle. Mais... Enfin, je trouve cela navrant, navrant et vraiment dommage parce qu'il y avait pourtant une belle unanimité en commission, par deux reprises, et aujourd'hui, eh bien, parce que l'exécutif vous dit « Non, ne faites pas ! » eh bien, vous n'allez pas faire.

Moi, je vous admirais pour votre courage parce que, souvent, quand je vois, en particulier, Hinamoeura ou certains d'entre vous, vous exprimer aussi librement, j'étais souvent admirative parce que, dans ma précédente mandature, on a souvent gardé cet esprit de groupe et, parfois, eh bien, effectivement, même si on avait envie de s'exprimer, on ne le faisait pas. Aujourd'hui, finalement, vous allez me montrer que j'avais tort de croire que, finalement, vous étiez indépendant puisque vous allez, j'imagine, obéir à la demande de votre exécutif. C'est dommage !

Alors c'est vrai que c'est facile à dire, de dire que : « Oh, quel que soit votre avis, de toute façon, cela va passer au Parlement, ça va passer et on n'a pas besoin de votre avis. » Mais vous vous rendez compte ?

Vous, vous allez dire « non » ? Vous allez dire « non », finalement, à légaliser l'action des *maires* pour agir dans la légalité et pour pouvoir aider, justement, à agir sur la cherté de la vie. Voilà. Après, chacun prend ses responsabilités, mais je suis persuadée que pour ceux qui ne le sont pas encore, quand vous serez élus municipaux, vous comprendrez la portée de ces quelques mots qu'on enlève.

Merci.

Le président : Merci.

Marielle.

M^{me} Marielle Kohumoetini : *Merci bien Monsieur le président.*

Eh bien moi, je vais voter pour. Déjà, pour avoir auditionné tous les maires de chaque archipel, j'ai ressenti réellement ce besoin, ce besoin d'avoir ces compétences. C'est très important ! Et j'ai vu également... Moi, je vais parler en mémoire de René Kohumoetini, et, il a œuvré, il portait plusieurs casquettes en tant que *maire* de Ua Pou, et tous les *maires* de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)* ont besoin d'être aidés. *Non*, j'ai lu toutes les observations, tout a été dit, et je vais voter pour.

Merci bien.

Le président : Allen.

M. Allen Salmon : *Merci, Monsieur le président.*

Ah, je ne voulais pas prendre la parole, mais je me sens presque obligé, suite à ton intervention, Tepuaraurii. C'est un sujet délicat qui peut soit nous diviser, soit nous réunir. Et donc, si je n'ai pas pris la parole, c'est que dans chaque groupe politique, nous avons des valeurs ! Vous aussi et tout comme nous. Et, le premier mot que l'on met toujours en avant, c'est « *respecter* ». Et donc, j'étais dans cette pensée-là de *respecter*, avant tout. Mais j'aimerais quand même répondre à certaines prises de position, parce qu'il est vrai que la commission des institutions a donné un avis favorable, à l'unanimité, à votre proposition, Madame la sénatrice.

J'aimerais également rassurer mes collègues sur un point tout de même fondamental, c'est que toute modification de la loi organique, ce n'est qu'un avis, comme vous le disiez, Madame la sénatrice. Mais, toute modification de la loi organique, comme celle que nous examinons aujourd'hui, fait l'objet d'un contrôle systématique par le Conseil constitutionnel. *Ceci ira là-bas et c'est eux qui délibèreront.* Ce contrôle offre une double garantie. D'une part, celle du respect strict aux principes garantis par la Constitution, et d'autre part, celle de la solidité juridique du texte adopté. C'est donc, dans une certaine mesure, une assurance institutionnelle pour notre assemblée de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*, mais si d'aventure cette réforme ne devait pas aboutir, je pense qu'elle aura tout de même eu le mérite d'ouvrir un débat important trop longtemps éludé, celui de la place des communes dans notre architecture institutionnelle.

Le deuxième point, c'est que la réforme que nous examinons cet après-midi ait été déposée par des parlementaires qui siègent aujourd'hui dans l'opposition. Demain, on ne sait pas, on verra. Ce constat que cette réforme soit proposée par vous, des élus de l'opposition, ne devrait pas être un frein, bien au contraire. Il doit nous inviter à dépasser nos appartenances politiques et nous concentrer sur le fond même du sujet, *notre population polynésienne avant tout !* Notre *population polynésienne*, notre priorité. Car, si cette réforme peut permettre de mieux répondre aux attentes de notre population, *why not ?* Notre responsabilité en tant qu'élus du peuple est de la considérer avec sérieux et sans dogmatisme. Nous sommes tous ici des représentants élus, élus par la population et pour la population, *n'est-ce pas ?*

C'est dans cet esprit que la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes, que je préside, s'est prononcée en faveur de cette réforme après un examen riche et assez

houleux, parfois, mais c'est vrai que ce texte n'est pas parfait. Mais qu'est-ce qui est parfait en ce bas monde ? Néanmoins, je veux garder la foi que l'on peut toujours parfaire ce qui n'est pas parfait.

En commission, les débats ont été ouverts, les points de vigilance exprimés et respectés mais le fond du texte a été reconnu pour ce qu'il est réellement. Une réponse pragmatique à une difficulté persistante, mais il est vrai que, depuis plusieurs années, rien n'a été fait par les différents partis politiques et gouvernements successifs, dont le vôtre, Madame la sénatrice. Nous espérons que ce n'est pas par opportunisme politique, à la veille des élections communales, que vous venez aujourd'hui nous présenter ce texte. J'ai toujours eu pour habitude de croire que rien n'arrive par hasard et encore moins en politique, *n'est-ce pas* ?

Permettez-moi de terminer le peu de temps que je m'accorde. Cependant, j'ose croire que cette initiative vise à aider effectivement nos communes et de fait la population, *notre population polynésienne bien entendu*.

Maintenant, je laisse libre à chacun de voter en son âme et conscience : pour, contre ou s'abstenir.

Merci de votre attention. Mes salutations.

Le président : Nuihau.

M. Nuihau Laurey : Oui, merci Monsieur le président. Je ne vais pas reprendre les arguments qui ont été développés par mes collègues Lana et Tepuaraurii parce que, non seulement je les partage, mais je les comprends. Moi, je pense que ces arguments qui ont été développés ne sont pas des arguments politiques, c'est l'expérience communale de personnes qui ont été confrontées effectivement à l'exercice de ces compétences et des difficultés qui souvent en résultent.

L'exemple qui a été donné par ma collègue Lana, de l'intervention des communes et des maires dans la gestion du Covid est un exemple, à mon avis, éclairé de cette nécessité de permettre aux communes d'intervenir de manière un peu plus souple dans des compétences qui, effectivement, sont des compétences du Pays. Non, je comprends les arguments qui ont été développés.

Moi, ce que je ne comprends pas dans ce débat, c'est la position du Président. Je ne comprends pas la position du Président parce que le texte qui est présenté, enfin, qui sera présenté au Sénat, est un texte qui ne va pas à l'encontre du Pays, du gouvernement ou de la majorité. C'est un texte, comme je l'ai dit, qui, à mon avis, à mon humble avis, est basé sur cette expérience et la nécessité de faire évoluer ce sujet qui n'a pas beaucoup avancé. Et comme je l'ai indiqué, qui n'a pas beaucoup avancé parce que mettre en préalable ce partage de compétences par l'adoption d'une loi du pays avec la définition d'une convention qui viendra préciser les conditions d'intervention financière et ainsi de suite, pose un problème clair.

Ce qui est proposé par nos collègues sénateurs, c'est de faire en sorte que l'on puisse expérimenter dans ce domaine, pas contre le gouvernement, avec en plus une obligation qui est faite d'informer le Président du Pays sur ces dispositions qui seraient mises en œuvre. Et de mon point de vue, c'est le seul moyen de faire en sorte que ce partage de compétences avance enfin. Et donc c'est pour cela que... J'ai entendu, moi aussi, j'ai écouté attentivement les arguments développés par le Président, parce que j'écoute attentivement aussi les arguments qui sont présentés, y compris lorsque je ne les partage pas, mais là, pour le coup, je ne comprends pas ce positionnement.

Alors oui, le gouvernement va légiférer aussi sur le sujet, et c'est bien normal. Il va le faire au deuxième semestre ou peut-être l'année prochaine... Oui, cela va se faire ! Mais, en quoi le fait que le gouvernement travaille sur cette évolution empêcherait cette proposition qui, encore une fois, est, de mon point de vue, une proposition très pragmatique... Il n'y a pas de couleur politique à ce texte ! Il y a la compréhension de la nécessité pour les communes de pouvoir intervenir sur ces sujets parce que, comme je l'ai dit et comme l'a dit mon collègue de Punaauia, l'administré ne se demande pas à qui

revient la compétence pour régler tel ou tel problème ! Et de ce point de vue-là, oui, c'est un problème qui se pose tous les jours !

Et donc, j'ai bien entendu l'intervention du président de la commission des institutions et je partage beaucoup de ce qu'il a dit, effectivement et je trouve que ce serait vraiment une occasion manquée concernant cet avis — ce n'est qu'un avis ! —, ce serait une occasion manquée de ne pas être capable, au sein de cette assemblée, de soutenir cette proposition, encore une fois, qui ne va pas à l'encontre du gouvernement, en aucun cas ! Et si les choses ne fonctionnent pas bien, le gouvernement sera là pour effectivement dire, dans tel ou tel cas, on ne peut pas accompagner les communes parce que les conditions financières ne sont pas là, les conditions réglementaires ne sont pas là. Ça n'est pas du tout le cas ! Et c'est pour cela que moi, j'ai le sentiment que — et je le dis sans hostilité au Président — l'exercice du pouvoir vous coupe parfois de beaucoup de choses. On a parfois le sentiment de tout savoir, de tout mieux connaître que les autres. Cela arrive.

Je pense que sur l'avis qui nous est demandé, une unanimité telle qu'elle a été exprimée lors de la commission, encore une fois, c'est un signe d'apaisement et de capacité à travailler ensemble sur ce sujet. Et la sénatrice l'a indiqué, 47 communes sur 48 soutiennent cette proposition. Et de ce point de vue, moi, j'applaudis aussi la position de mes collègues, Marielle et Hinamoeura. Je considère que leur position n'est pas une position de défi envers la majorité ou le gouvernement, c'est juste une position de liberté individuelle. Et donc, bon, je sais que la majorité en a discuté déjà de longues minutes, mais il n'est jamais trop tard pour bien agir, Monsieur le Président.

Merci.

Le président : Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? *Monsieur le président.*

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Quelle est la commune qui ne figure pas parmi les autres ? 47 sur 48 ! Qui est donc cette commune qui n'a pas adhéré à leur mesure ? Il s'agit du plus âgé des maires de ce pays ! Lorsque je vous entends dire que pour telle problématique, ce sont les maires, les maires cela... Enfin, chers collègues, vous ne comptez que 50 habitants chez vous, alors qu'à Faa'a, il y en a presque 50 000 ! C'est vraiment vous qui allez venir nous apprendre à comment occuper la fonction de maire ? Non ! Non, ces mesures ne sont pas nécessaires ! C'est encore une combine de l'État français qui sort de vous, de Nuihau et vous autres !*

Au sein de notre pays, aujourd'hui, et le monde entier le sait, la majorité qui est aux commandes de ce pays souhaite l'indépendance de ce pays. Je suis l'État français, placé entre les maires et le gouvernement de ce pays, et je vais trouver un moyen pour retirer petit à petit les compétences dévolues à ce gouvernement afin de les transférer aux maires car ces derniers sont plus proches de l'État français. Il y a des moyens et il faut trouver les points qui leur posent des difficultés avant de leur dire que « il faut faire comme ci, comme ça, comme ci, comme ça... C'est ce qui avait été fait en l'an 1977.

Vous ne le saviez peut-être pas. Il y avait deux grands groupes (NDT, politiques), le Ai'a Api et le Here Ai'a et les experts français ont cherché à comment détruire cette force (NDT, influence). Qu'ont-ils fait ? Ce fut le début de l'étude menée pour transformer l'ensemble des districts en communes afin de transférer quelques compétences au maire (NDT, par exemple) de Rangiroa, au maire de... Ah, il faut transférer les compétences entre eux. Oh, c'est super ! Et c'est ce que l'on constate aujourd'hui, avec tous les petits chefs qui ont été mis en place par le pouvoir colonial ! Et c'est ce que nous persistons à vouloir garder chez nous, mais c'est ça qui freine le développement de notre pays ! Il y a une expression américaine qui dit ceci : He who owns the gold, makes the rules. Celui qui possède l'or fait les règles. Ceci n'est que le début.

Pour toutes ces actions, je n'ai jamais fait appel à l'État français pour telle ou telle chose. Non, il y a une loi et il faut parcourir la loi : si l'on peut, on y va ; et si l'on ne peut pas y aller, c'est que l'on ne

peut pas y aller. Et, parfois, il arrive qu'il y ait des tensions. Je ne vous ai pas raconté toutes les actions, tellement il y en a, qui ont été faites dans la commune Faa'a. Notre vision est différente, celle du gouvernement du pays est différente, et celle de l'État français est tout aussi différente. On a fini devant le tribunal et vous le savez ! On a été devant le tribunal. Les compétences dont vous parliez et qui poseraient des difficultés aux maires, mais enfin chers amis !

J'étais très heureux ce matin en entendant l'intervention de notre maire de Tatakoto. Ils sont tellement avancés ! La loi existe et il y a un pouvoir dans chaque être depuis le jour de leur naissance. L'on doit apprendre à appliquer la loi de la nature. Avec ce qui s'est passé à Moruroa, chers amis, combien parmi vous, les maires, se sont levés pour aller protéger notre pays ? Zéro ! C'est quoi, vous ne saviez pas qu'une loi existait et que l'action entreprise par l'État français était injuste et mauvaise ? ! Il fallait se lever ! Et aujourd'hui, qui en assume les conséquences ? C'est nous (NDT, les Polynésiens) ! Ce n'est pas eux (NDT, membres de l'État français) mais nous (NDT, les Polynésiens) ! Ce sont eux qui causent le problème, mais c'est à nous d'en assumer les conséquences, c'est super cela !

Si cette proposition de loi de nos sénateurs portait sur l'indépendance de notre pays, ah, 100 % ! Par contre, cela serait un vrai sujet ! Oui, mais pas celui-ci ! Oui, mais pas celui-ci !

Le fonctionnement actuel de notre pays est-il satisfaisant ? Je voudrais vous raconter quelque chose. Un jour, le commandant de la gendarmerie est descendu dans notre pays pour une rencontre et voici ce qu'il disait : « il y a une convention de partenariat entre l'État français et l'ensemble des brigades de gendarmerie, et l'ensemble des maires de toutes les communes ont signé cette convention de partenariat, sauf vous, Monsieur le maire de Faa'a. Nous venons vous rencontrer afin que vous signiez cette convention de partenariat. Notre action sera menée de manière conjointe : si nous avons besoin de vous, vous viendrez ; si vous avez besoin de nous, nous viendrons ! » Une fois son intervention terminée, je lui ai répondu : « Notre action se porte bien ainsi ! Lorsque j'ai besoin de vous, vous intervenez ; et lorsque vous avez besoin de nous, nous intervenons. » « Ah, vous savez, nous menons plusieurs opérations comme veiller à la sécurité de l'aéroport, de ceci, de cela, de ceci, de cela et de ceci. » Après son intervention, je lui ai demandé : « Avez-vous été visiter les pays de l'Océan Pacifique comme les îles Cook, les îles Tonga, les îles Samoa, les îles Fidji ? Il n'y a aucune brigade de gendarmerie. Tout ce que vous faites, nous pouvons le faire.

Nous n'espérons qu'une seule chose : la décision de la population, du peuple polynésien, pour qu'il soit pleinement maître de son pays. Serrons-nous la main. Toi, tu es un policier, comme ce gendarme : rentrez chez vous, dans votre pays, et laissez-nous le nôtre. Regardez ça, on nous transfère une compétence et ensuite, on nous en donne une autre... Qu'est-ce que c'est que ça ? Une farce !

Nous voulons une modification du statut, un véritable changement, une garantie : un Président élu par le peuple, comme cela se fait aux États-Unis — ça oui, ça a du sens. Les ministres, le gouvernement du pays. Gardez vos 200 milliards F CFP. Ce pays a de la valeur, une valeur inestimable. On parlait de la jeunesse, mais si nous restons figés dans ce système, nous n'y arriverons, nous n'y arriverons.

Et je vous demande, à vous, membres du Tavini huiraaatira, de respecter la volonté du groupe, d'avoir une discipline de groupe. Ce n'est pas le moment de faire de la dissidence. C'est ce groupe de personnes qui nous a menés jusqu'ici, et ce sont eux que nous devons respecter avant tout. Il faut aller au fond des choses et comprendre ce que le gouvernement français est en train de faire : je vous le dis, c'est encore une stratégie pour nous diviser — « diviser pour mieux régner ». Ce peu de pouvoir que possède le gouvernement du pays, autant le rendre, ce n'est qu'une façade dirons-nous. Nous n'en voulons pas.

Le président : *Autre chose, Monsieur le président.*

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Les idées sont nombreuses, elles ne s'épuiseront jamais... il fera jour qu'on sera encore là à en parler. Mais pas pour nous accuser les uns les autres, non. Ce que je souhaite, c'est que nous ayons une seule et même vision. Que nous sortions de cette salle en ayant pris une*

décision. Rendez-nous notre pays, et gardez vos compétences. C'est ça, l'essentiel. Pourquoi est-ce que ce ne serait pas possible ? Pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas le faire ?

Aujourd'hui, le monde entier nous observe. Et il nous soutient. Qu'attendons-nous de plus ? Qu'attendons-nous de plus ? ... Cette convoitise du gouvernement français à l'égard de notre pays, ça c'est le summum. Et ce n'est pas seulement le gouvernement français... il y a d'autres forces en jeu. Mais nous, nous devons être les premiers. Je vous ai montré tout à l'heure quelques chiffres pour qu'on saisisse bien la valeur de ce que nous exploitons dans ce pays : ce qu'on appelle le PIB... Combien ? Environ 700 milliards ? 50 000 personnes ont un emploi, 70 000 n'en ont pas. On ne va nulle part ainsi. Il faut un autre modèle de société. Et ce ne sera pas à nous de décider : ce sera au peuple que reviendra la décision finale.

Merci. Mes salutations. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraaatira.)

Le président : *Merci.*

Odette.

M^{me} Odette Homai : *Merci bien, Monsieur le président.*

Je serai brève. Je voudrais répondre brièvement à Tepuaraarii sur le sujet en question. En effet, certains élus ont le droit de donner leur avis, non seulement pour respecter les consignes de groupe, mais surtout pour donner leur avis. Moi-même, j'ai été élu dans la commune de Takaroa. Il n'y a pas beaucoup d'habitants là-bas. Mais ce que je veux dire aujourd'hui, c'est que leur voix, celle de mes électeurs, c'est celle que je porte ici.

J'espère sincèrement que la volonté de notre sénatrice est d'aider les communes. Cependant, ce qui m'inquiète dans cette résolution, c'est la disparité entre nos communes : il y a celles qui sont plus grandes, mieux dotées en moyens et en ressources... Et puis, il y a les plus petites, comme chez nous, avec peu de moyens et peu de ressources. Ce qui me préoccupe, c'est ce fossé. Car demain, si ce pouvoir est transféré au niveau des communes, nos concitoyens attendront de nous que nous répondions présents. Ils attendront que nous les aidions, parce que ce pouvoir aura été rendu.

Nous avons deux exemples simples concernant le transfert de compétences des déchets et de l'eau. Ce sont des missions lourdes, que la commune doit assumer. Alors, comment nous, les petites communes, pourrions-nous répondre à ces nouvelles responsabilités si cette compétence nous est effectivement transférée ?

Voilà tout ce que j'avais à dire. Merci.

Le président : *Merci.*

Lana.

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Monsieur le président, je réponds simplement à cette intervention pleine de sincérité de notre chère collègue. Demain matin, à 10 heures, je vous invite à venir à la mairie de Faa'a. J'adresse également cette invitation à certains maires : si vous êtes disponibles demain matin à 10 heures, des experts américains viendront. Nous monterons là-haut pour examiner la question de la gestion des déchets dans l'ensemble de notre territoire. Il s'agit d'une invitation officielle.*

Le président : *Merci.*

Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : *Oui. Merci, président.*

Je voudrais simplement apporter une petite rectification aux termes ; et je vous encourage également à apprendre ensemble à mieux comprendre le sens des termes. Nous ne réclamons pas ici un transfert total de compétences, il faut bien faire la distinction. Parce que lorsque l'on parle d'eau et de déchets, il s'agit d'un transfert de responsabilités, mais sans les moyens techniques et financiers associés. C'est cette distinction qu'il faut comprendre dans ce débat : les communes qui le souhaitent peuvent prendre ces compétences sans que cela devienne une obligation. Si votre commune ou votre maire ne veut pas de cette compétence sur les déchets, il n'y a aucune obligation. Mais il y a aussi des maires qui veulent être responsabilisés dans la gestion de leurs missions. Est-ce que cette nuance, vous la saisissez ?

On ne parle plus il faut bannir le mot transfert de compétences. L'eau et les déchets, ce sont des transferts de compétences ; mais ce qui n'a pas suivi, c'est les moyens, sans moyens. Là, on ne parle pas de transfert, c'est la possibilité, pour ceux qui veulent, de pouvoir intervenir dans ce qui est énuméré dans le 43-II. C'est ça la différence. Je crois qu'on est en train de tout confondre.

Je reprends l'idée émise par notre président-père fondateur. Même s'il n'y a que 50 habitants dans une commune, cela reste un maire à part entière, et ces 50 personnes, à travers leurs voix, peuvent mener à la victoire en renversant un groupe politique. Je les respecte toutes, parce que c'est grâce à elles qu'il ou elle est maire ou chef

La situation est différente dans la commune de Faa'a, c'est vrai, et je respecte profondément le maire. Elle se trouve au centre de tous les services administratifs du pays. Je reviens de Hikueru, avec ses 116 habitants. Quand on arrive à l'aérodrome, il n'y a qu'un seul véhicule communal. Soit tu montes directement dedans, soit tu marches pour rejoindre le village. C'est ça Hikueru : un seul véhicule. Il faut transporter les enfants, les envoyer à Marokau pour l'école. Par qui ? Par les maires. Il faut aller chercher les visiteurs qui arrivent par avion et les accompagner jusqu'au bord de mer, encore les maires.

On n'a pas s'inquiéter lorsqu'on arrive à Faa'a. Je vous encourage dans vos responsabilités. Ce que je veux dire, c'est que même s'il n'y a que 20 personnes, ce sont quand même des citoyens qui ont élu leur maire pour gérer leur commune en fonction de leurs moyens. Je ne saisis pas bien l'idée... Je ne fais là que rappeler les correspondances qui me sont parvenues, que les maires ont signé. Je ne fais que le rappeler.

Je repense à ce que vous disiez en parlant d'indépendance, que ce serait très facile ! Je suis prête à soumettre une résolution, on demandera à la France d'appliquer l'article 53 de la Constitution française. Chiche ! Nous sommes prêts ? On va voter la résolution, demander à activer l'article 53 de la Constitution, référendum, nous allons demander l'indépendance. Là par contre, on peut... (M. Édouard Fritch, hors micro : « Ouais, c'est cela ! C'est bon, c'est bon ça ! Allons-y ! C'est bon, ça ! ») Ah moi, je peux !... C'est très simple. La vraie question : est-ce qu'on veut vraiment ?... C'est facile, on est tous unis sur une résolution, on demande à l'État français d'activer l'article 53 de la Constitution. Allons-y !... Même le Président peut demander. Enfin, ce n'est qu'un avis constructif.

Président, pour en revenir à notre texte, je pense que chacun pourra interpréter. J'ai trop de respect. En tout cas, merci pour les deux qui sont intervenus — merci Hinamoeura, merci Marielle —, *Je dicton qui dit que celui qui a été fidèle dans ce qui est peu sera aussi fidèle dans ce qui est important, il n'y a pas de souci. Monsieur le président,* moi je demande le vote et je vais demander le scrutin public sur ce texte-là, et puis chacun assumera ses responsabilités. Parce que sinon on va passer toute la nuit, chacun va essayer de vouloir défaire, défaire une unanimité quand même sur le sujet depuis la semaine dernière, et il a fallu d'un comité de majorité ce matin, encore un cet après-midi. Je pense que l'intérêt général que vous aimez bien brandir quand ça vous arrange. *Je rappelle aussi à Monsieur le maire de Faa'a que lorsque l'on a voulu mettre en place une société pour s'emparer de la gestion de l'aéroport de Faa'a, j'ai pris fermement votre parti. Vous avez ensuite envoyé vos porte-paroles dans nos communes, et les maires ont officiellement affirmé leur soutien, en ces termes « allons nous saisir de la gestion de l'aéroport. » Qu'ai-je dit à vos porte-paroles qui se sont déplacés aux Îles-sous-le-vent ? « Vous avez*

le soutien de Madame la sénatrice. » Mais il nous manquait une chose, c'est la compétence du développement économique, c'est ce qui nous manque dans la Constitution du GIP. C'est le sens du travail que je suis en train de vous présenter aujourd'hui. (M. Édouard Fritch, hors micro : « Effectivement ! Enfin... ») Arrêtez d'accuser la France de sabotage. Ce n'est pas la France qui en fait la requête, ce sont les maires qui ont demandé à Madame la sénatrice de trouver un moyen d'amender cet article. Arrêtez avec vos accusations. Tout est la différence.

Alors je m'arrêterai là, Monsieur le président de l'assemblée. En tout cas, quand on dit que le rapport n'est pas bon, moi je vais féliciter le rapport de présentation et les deux co-rapporteurs qui ont signé, parce que tout est écrit. Un très bon rapport qui a été déposé aujourd'hui en séance. Je demande un scrutin public, président.

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

Pour terminer, deux interventions : celle de Monsieur le maire des Marquises, puis la parole sera rendue au Président du Pays. Enfin, nous reviendrons sur le vote.

M. Benoît Kautai : *Bien. Merci, Monsieur le président.*

Bonsoir à toutes et à tous. Messieurs les présidents, chers ministres, bonsoir.

Nous sommes quelques maires à demander sans cesse que nous soient accordées certaines compétences, car nous connaissons très bien les difficultés que nous rencontrons dans nos archipels. Ce sont des situations où la commune n'est pas censée intervenir pour venir en aide aux pêcheurs, aux agriculteurs et aux éleveurs... C'est ça, la réalité des habitants des îles. Nous qui sommes des îles, saisissons-nous l'enjeu de notre problématique ? Allons-nous attendre ces lois pour exercer ces compétences ? Quand allons-nous prendre de fermes mesures ? Car nos îles sont en difficulté ! Quel mal y a-t-il pour nos communes de venir en aide à ses administrés ? Qui pourra dire le contraire ? C'est vrai ce qui s'est dit tantôt, personne n'oblige les communes à exercer ces compétences. Seulement, les communes désireuses de participer au développement de leur archipel ont le droit d'en faire la demande. Je l'ai déjà dit, le développement des archipels ne se fera pas qu'avec le seul concours du Pays et de l'État. Il faut aussi celui des communes.

Ainsi, à mon avis, cela suffit d'attendre. Faudra-t-il dix années encore pour se rendre compte des problèmes que nous rencontrons ? Hé ! c'est grave ce qui se passe dans les archipels, on ne peut même pas développer. C'est impossible. C'est avec les communes qu'il faut développer nos archipels, c'est avec les communes. C'est impossible s'il n'y a que l'État et le Pays, c'est nous qui sommes plus proches de notre population. Arrêtons de retenir les compétences seulement ici ! Accordez-nous-en, ne les retenez pas !

Merci.

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Monsieur le maire, nous ne détenons aucun pouvoir ici, tout pouvoir appartient à l'État français. C'est vous qui entravez notre peuple en refusant l'indépendance de notre pays. C'est ça, le problème de notre pays, c'est vous et votre obstination !... Tahiti ne gouverne pas les îles. Tahiti et ses îles sont sous la gouverne de l'État français ! C'est ça, la vérité. Si nous souhaitons faire développer notre pays, rendons-le indépendant. Combien d'année il faudra le dire ? Pourtant, je ne le dis pas en chinois, je le dis dans notre langue. Le statut qui régit notre pays, il vient d'où ?*

Je me rappelle d'une année où vous avez fait une marche de protestation depuis l'hôpital Mamao jusqu'à la rencontre du haut-commissaire concernant le projet d'une conserverie de poisson aux Marquises. Sur des banderoles, il y avait marqué : « Ne touchez pas aux poissons marquisiens ». Ah... Après la marche de protestation, certains de vos compatriotes des Marquises m'ont appelé : « Monsieur

le maire, nous souhaiterions vous rencontrer. » « Venez donc. » J'étais alors président de l'assemblée à l'époque, ils sont donc venus : « Nous ne comprenons pourquoi nous devons marcher jusqu'à rencontrer le haut-commissaire depuis l'hôpital. » « N'avez-vous donc pas compris ? » « Non. » « Voyons mes amis, ne m'en voulez pas, mais ce que vous avez inscrit sur les banderoles « Ne touchez pas aux poissons marquisiens », vous allez à la rencontre du propriétaire de ces poissons. Ces poissons ne vous appartiennent pas, mais à cette personne, le haut-commissaire. » « Ah bon ? » « Oui. » Nous en sommes là, les amis, à cause du statut qui nous régit. Ce pays est la propriété de la France, c'est incontestable.

Madame la sénatrice, j'attends car vous détenez la majorité absolue. Faites-la donc parvenir, cette requête à l'État français, celle de nous accorder l'indépendance de ce pays. Je vous soutiendrai à 100 %. Vous avez la majorité absolue, faites-le ! Que ça ne reste pas de vaines paroles. Madame la sénatrice, vous avez la majorité absolue, dites à l'État français : « notre indépendance, rendez-la nous. Oui, celle que vous détenez. » Je vous soutiendrez à 100 %. Vous avez la majorité absolue.

Le président : *Bien. Pour partager équitablement la parole, la dernière intervention est accordée à Tereori. Ensuite, la parole sera rendue à Monsieur le Président. Ne levez pas la main, ce ne sera pas possible. Nous avons un rendez-vous à 18 heures.*

M. Édouard Fritch : *C'est exactement ce que je voulais dire, Monsieur le président, que nous avons une messe à 18 heures. Nous irons demander à Dieu le pardon de nos fautes pour nos mensonges dans lesquels nous sommes en train de nous perdre. Il serait préférable d'en finir là, et nous verrons ce qu'il adviendra.*

Le président : *Bien, merci.*

Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : Je voulais d'abord remercier notre sénatrice et notre sénateur qui s'est joint au texte. À aucun moment je n'ai voulu personnifier ce texte. Pour moi, c'est l'émanation naturelle de l'activité des sénateurs qui sont élus par les grands électeurs et qui sont les premiers parlementaires au contact des élus municipaux. Vous êtes tout à fait dans votre rôle et que vous vous fassiez les porteurs de cette volonté qui a été exprimée lors du Congrès des *maires*, il n'y a aucune critique là-dessus.

Répondre également à certaines idées que j'ai entendues qui en fait voudraient que le gouvernement ne veut pas lâcher les compétences, qu'il y a une espèce de peur de la part du gouvernement. Non. Je pense qu'au contraire, ce qu'on a annoncé au CFL, c'est tout l'inverse, c'est tout l'inverse de ça. C'est la réalisation concrète de ce qui est déjà prévu par le statut et qui permettra demain aux *maires*, qui permettra demain à tous les *maires* d'intervenir dans ces compétences qui sont listées dans le 43-II, mais simplement de manière encadrée telle que c'est prévu aujourd'hui. C'est plutôt que d'expérimenter, de mettre en œuvre, de continuer à mettre en œuvre — puisque ça a déjà été fait deux fois — les possibilités actuellement offertes par le statut tel qu'il est rédigé. C'est ça la position du gouvernement. Ce n'est certainement pas de vous empêcher d'intervenir dans ces compétences dans lesquelles vous intervenez déjà, sans discontinuer, depuis toujours, et notamment depuis le statut de 2004 et le CGCT.

Ensuite, j'entends certains dire qu'on impose aux gens de voter. Non, l'assemblée est toujours souveraine. Les votes qui vont s'exprimer, il y en a qui ont décidé d'être favorables au texte qui est porté. C'est leur droit, c'est leur prérogative absolue en tant que représentants. Il y en a d'autres qui ont décidé de ne pas le faire. C'est aussi, et je crois qu'il faut les respecter aussi, leur prérogative de représentants. Et moi, je ne porterai absolument pas ombrage que certains au sein du Tavini, même si je ne le comprends pas, je ne porterai pas ombrage du fait qu'il veuille soutenir ce texte.

Et je rappelle, pour terminer, que de toute façon ce n'est qu'un avis et qu'il sera, à mon avis, je ne suis même pas sûr qu'il sera examiné réellement par le gouvernement central et par le Parlement. Il sera cité parce que forcément il sera dans les visas. Mais est-ce qu'ils en tiendront compte ? Je rappelle encore

une fois le nombre d'avis unanimes qui ont été rendus et sur lesquels l'État s'est assis depuis toutes ces années.

Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

Le président : Voilà, *merci bien.*

Conformément à l'article 31 relatif aux avis, une proposition de modification nous a été déposée et distribuée. Donc je vais demander au rapporteur de bien vouloir en donner lecture.

(Lecture en est donnée.)

Le président : Merci. La discussion est ouverte sur la proposition de modification.

Lana Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je prends le Président de la Polynésie au mot, et j'aimerais bien qu'il laisse son portable et qu'il m'écoute ne serait-ce pas respect... Merci. Quand vous dites que je laisse la légitimité aux élus de l'assemblée de décider, puisqu'on convient bien que c'est l'avis des élus de l'assemblée qui est demandé. Outre l'avis du gouvernement que vous représentez, on est bien ici sur l'avis de l'assemblée. Quand vous dites que vous laissez la liberté à chacun de décider, vous mentez. Pourquoi ? Là, l'amendement, le premier amendement qui est déposé, signé de Moetai Brotherson, le Président du gouvernement, qui vient s'initier dans la légitimité de l'assemblée. Mais c'est quand même grave ce que je suis en train de lire, là ! Je n'invente rien président, je n'invente rien ! Enfin, il est redevenu élu de l'assemblée ou bien il agit en tant que Président du gouvernement qui va venir argumenter l'avis de l'assemblée.

Bon. Après, on vient me rectifier avec un deuxième amendement, où vous avez dû vous dire y en a une qui va monter au créneau et qui va dénoncer ça. Mais il y a toujours la cosignature du Président du gouvernement. *Les amis, je vous pose la question en cette heure :* le Moetai Brotherson, le Président de la Polynésie, je le respecte, mais le Moetai Brotherson est redevenu élu de l'assemblée ou quoi ? *Je ne fais que demander...* (**M. Édouard Fritch, hors micro :** Non, il est Président. ») Pour avoir un avis sur l'amendement, là. Mais c'est complètement du déni ! Eh bien alors là, le *respect, on n'a pas respecté notre statut d'élus.* C'est comme si le président de la République va venir, lui, imposer au Sénat ça va être ça la copie, *ça ne passera pas.* Ce n'est pas comme ça, *les amis.* À la rigueur que ça aurait été les auteurs de la proposition du rapport, je veux bien, je veux bien. Mais que ce soit le Président en personne qui vient cosigner un amendement sur un avis des élus de l'assemblée. Là, on a atteint aussi des limites pas possibles. Ça veut dire que tu es en train de venir imposer, mais imposer que c'est toi qui décides, que l'avis qui doit être donné, c'est un avis contre l'avis déjà positif qui a été émis au sein de la commission des institutions.

Moi, je pense que l'heure est grave quand même. Mais *vous avez la majorité,* chacun assumera. En tout cas, pour le Tapura, nous voterons contre l'amendement et nous voterons contre aussi l'avis amendé à travers l'amendement.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

Donc je mets aux voix la proposition de modification. Alors il y a une demande de vote public qui a été sollicitée. Par rapport à la demande de vote public, conformément à l'article 43, il me revient l'obligation d'avoir à consulter la majorité donc de l'assemblée.

Donc qui est pour le vote public ? Haut la main, s'il vous plaît ! Majorité, très bien. Donc le vote public est acquis.

Pour le vote public, on a la possibilité de le faire par appel nominal ou bien par le système de vote électronique. Moi, je vous propose le système de vote électronique, c'est plus rapide. Donc le vote est ouvert.

Je rappelle avant toute chose que le 1) c'est pour la proposition de modification. Ce n'est pas un amendement. C'est d'ailleurs l'explication que je vais donner à *Madame la sénatrice*. C'est que, moi, j'étais sur un amendement, mais quand le texte est arrivé devant nous, on s'est dit « *mince ce n'est pas un amendement, c'est une modification* ». Donc le portage d'un amendement peut se faire soit par le gouvernement, soit par l'assemblée. Mais le portage d'une modification, elle ne peut se faire que par un représentant de l'assemblée. C'est pour ça qu'on a appelé le rapporteur pour qu'il co-signe, afin qu'il porte cette proposition de modification. Vous avez tout à fait raison. Le 1) c'est pour la proposition de modification ; le 2) c'est contre la proposition de modification ; le 3) eh bien on s'abstient.

Le vote électronique est ouvert.

Oui, on vote la proposition de modification.

(Attente de l'affichage des résultats de vote.)

Je crois que vous n'avez pas compris le vote. On ne vote pas pour l'avis. On vote pour la proposition de modification de l'avis. Voilà. *(Réactions sur les bancs du groupe Tapura huiraatira.)*

Donc voilà le résultat, c'est affiché. Donc il y a 29 pour, donc la proposition de modification est adoptée. Il y a 25 contre et il y a 3 abstentions et ne participent pas au vote il y en a 3 qui ne participent pas au vote. Excusez-moi. Voilà, donc la proposition de modification est adoptée.

Alors maintenant je mets aux voix l'ensemble de l'avis amendé. Je suppose que le vote est identique. Donc la discussion est ouverte.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

Enfin ceux qui ont voté contre l'avis et la proposition de modification, logiquement est voté contre l'avis. Mais merci, merci aux 25 élus, mais je le dis solennellement, ce soir. Merci aux 25 élus en votant contre vous venez d'approuver votre soutien et que ça soit inscrit dans les PV de notre honorable assemblée. Je ne dirais pas merci pour Lana Tetuanui, celle qui va continuer son travail au Parlement, mais merci d'avoir répondu à cette sollicitation, même pas de nos *maires*, mais de toutes nos populations qui vivent dans nos communes. Je vous applaudis et je demanderais au Tapura huiraatira d'applaudir les 25. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Tapura huiraatira.)*

25 sur 57, on me dira ce n'est pas mal, hein, président ? Comme ça, ça mérite aussi d'ouvrir le débat à Paris. Sur 57, *regardez donc, constatez donc* : 29–25, ce n'est pas mal aussi. Bon, après, il y a ceux qui se sont abstenus. Je respecte, il n'y a pas de souci. Il n'y a pas de souci. Mais en fin de compte, à tous les 25, eh bien, je vais vous dire solennellement aussi, vous venez de me donner encore plus d'énergie, ne serait-ce au nom de l'intérêt général, qu'on aime bien dire quand ça arrange certains. Au nom de la demande de toutes nos populations aussi bien des communes de plus de 10 000 habitants que la plus petite commune de 50 habitants, de faire aboutir ce que nous venons de vous proposer aujourd'hui, merci du fond du cœur.

Le président : Voilà. *Merci bien.*

Oui, Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui. Merci, président.

Je vais aussi, au nom de A here ia Porinetia, remercier tous ceux qui ont soutenu cette... Tous ceux qui ont eu le courage, je dirais, de soutenir cette résolution même si on est là sur un avis, mais c'est aussi un soutien à cette résolution parce que, par votre vote, vous venez aussi de démontrer que vous avez entendu les *maires* et, par conséquent, j'aime à dire que — ça, c'était une phrase d'Édouard Fritch en 2014 — il disait « *derrière chaque maire, il y a une population.* » Et par votre vote, même ceux qui se sont abstenus, merci beaucoup et, pour beaucoup, vous allez sans doute être sur une liste pour les municipales, eh bien, c'est déjà un premier pas et c'est un bon signe d'encouragement.

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

Oui, Pauline.

M^{me} Pauline Niva : Alors moi c'est juste aussi pour remercier mes 25 collègues qui ont été loyal par rapport à la demande de notre Président, soutenu par notre président-*fondateur*. Mais ça ne veut pas dire... Oui, nos 29 collègues. Mais ça ne veut pas dire que nous ne sommes pas derrière notre population parce que, comme vous l'avez si bien dit, même si cette proposition-là elle ne passe pas aujourd'hui, qu'elle passe ou qu'elle ne passe pas, c'est là-bas que ça se décide. Et c'est ça que j'ai envie de dire à notre population et je veux aussi que ça soit inscrit solennellement. Je veux dire aussi à notre population quelle que soit la décision par rapport à cette proposition, par rapport à cet avis, quelle que soit la décision que nous prenons, qu'on soit pour ou qu'on soit contre, la décision elle est prise à 20 000 km d'ici. Et ce n'est pas parce que nous avons voté, notre vote il est différent, que nous ne sommes pas derrière notre population. Voilà.

Merci beaucoup.

Le président : Alors, avant de clôturer ce texte, je veux juste réaffirmer le fait que notre vote est identique à celui de l'avis modifié parce que je vous ai fait voter la proposition de modification. Maintenant, je vous pose la question de savoir est-ce que notre vote est identique avec l'avis modifié ? Il n'y a pas de problème ? C'est bon, à l'unanimité ? Merci.

Donc je vous propose de poursuivre... Oui, Président.

M. Moetai Brotherson : Oui, moi, je voulais juste remercier à la fois les 25 qui ont voté contre et les 29 qui ont voté pour. Ça, c'est l'expression démocratique. Et je crois que le prochain texte que nous allons examiner va faire la démonstration que, dans le cadre statutaire actuel, ce que vous demandez est déjà possible.

Voilà.

Le président : Voilà. Merci.

RAPPORT N° 38-2025 SUR LA PROPOSITION DE LOI DU PAYS RELATIVE À L'INTERVENTION DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

Présenté par M. le représentant Tevaipaea Hoiore

Le président : Donc on poursuit très rapidement avec le dernier rapport, c'est le rapport n° 38-2025 sur la proposition de loi du pays relative à l'intervention des communes et de leurs groupements en matière économique et je demande à son rapporteur de bien vouloir nous présenter le rapport de présentation.

M. Tevaipaea Hoiore : *Merci bien, Monsieur le président.*

Le II de l'article 43 du statut d'autonomie du Pays offre la possibilité aux communes polynésiennes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), leurs groupements, d'intervenir dans certaines matières limitativement énumérées relevant de la compétence de principe du Pays. Depuis la révision statutaire de 2019, les communes peuvent intervenir dans les huit matières suivantes :

1. Développement économique, aides et interventions économiques ;
2. Aides sociales ;
3. Urbanisme et aménagement de l'espace ;
4. Culture et patrimoine local ;
5. Jeunesse et sport ;
6. Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie ;
7. Politique du logement et du cadre de vie ;
8. Politique de la ville.

Les conditions de cette intervention doivent être définies par des lois du pays et la réglementation édictée par la Polynésie française. Par ailleurs, c'est à une loi du pays de préciser, le cas échéant, les moyens mis à disposition des communes.

Dans le cadre d'une participation des communes polynésiennes aux compétences du Pays, plusieurs lois du pays ont été adoptées par l'assemblée de la Polynésie française : en 2010 pour les communautés de communes, en 2016 dans le cadre du contrat de redynamisation des sites de défense ou encore en 2023 pour la mise en application des articles 48 et 55 du statut.

Afin de favoriser un développement économique équilibré et adapté aux spécificités locales, cette proposition de texte vise à conférer aux communes (plus seulement aux communautés de communes) un cadre juridique leur permettant d'intervenir en matière de développement économique, aides et interventions économiques, dans le respect de la réglementation en vigueur. Pour la réalisation de cette intervention, la collaboration entre une commune et le Pays sera formalisée par une convention approuvée en conseil des ministres et par l'organe délibérant de la commune concernée. Il est à noter que la proposition de loi du pays a été examinée par le Conseil économique, social, environnemental et culturel, le 4 avril 2025.

Par la suite, la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes s'est réunie le 9 avril 2025 pour l'examiner. Il a été rappelé à cette occasion que cette proposition de texte permettra d'apporter la sécurité juridique nécessaire aux actions que les communes peuvent parfois mener et qui dépassent les limites de leurs compétences.

Une série d'amendements a été présentée et adoptée par la commission afin principalement de tenir compte des observations émises par le CÉSEC, dont la clarification du champ d'intervention des communes, l'apport de compléments sur les éléments à intégrer dans les conventions de partenariat conclues avec le Pays, un rappel sur le respect des compétences du Pays et de l'État, dans le cadre des interventions des communes ou de leurs groupements et, au titre d'un pilotage partagé et d'une gouvernance collégiale, la création d'un comité de suivi et d'évaluation chargé de formuler des recommandations, notamment en matière de coordination intercommunale et de mutualisation des moyens.

À l'issue des débats, la présente proposition de loi du pays a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes propose à l'assemblée de la Polynésie française, d'adopter la proposition de loi du pays ci-jointe.

Merci.

Le président : Merci.

Donc le CÉSEC nous informe qu'ils ne participeront pas à la présentation de leur rapport. Donc ce qui nous permet de passer directement à la discussion générale étant donné que la conférence des présidents a décidé un temps de parole de 60 minutes pour l'ensemble de ce texte et à savoir bien entendu : le Tavini huiraatira 36 minutes, le Tapura 15, les non-inscrits 9.

J'appelle l'intervention du Tapura huiraatira à prendre la parole... l'intervenant. Ils sont partis, donc je demande aux non-inscrits de bien vouloir présenter leur intervention.

M. Nuihau Laurey : Nous, on est là.

Donc on ne va pas refaire le débat sur cette question du partage des compétences en faveur des communes. Le texte qui nous est présenté est légèrement différent de celui qu'on a eu l'occasion d'examiner, mais la démarche est la même. Elle vise un élargissement des compétences qui seraient susceptibles d'être exercées par les communes, spécifiquement dans le domaine économique et je pense que c'est une nécessité aujourd'hui. Bon, je pense que les différents intervenants l'ont bien marqué. En tout cas, nous, nous soutiendrons ce texte. Même si je le dis, encore une fois, mais je l'ai dit déjà tellement de fois, que cette disposition que nous n'avons pas votée aurait facilité, je pense, l'exercice de ces compétences y compris dans les domaines que nous validons aujourd'hui. Donc nous soutiendrons, en tout cas, ce texte.

Merci.

Le président : *Merci.*

Je demande à l'intervenant du Tavini huiraatira à prendre la parole.

Steve.

M. Steve Chailloux : *Merci bien, Monsieur le président. À toutes et à tous qui sommes rassemblées ce soir, mes salutations à l'occasion de notre rencontre dans les grâces de Dieu.*

Nous voici réunis en discussion générale pour examiner ensemble une proposition de loi du pays des plus importantes pour nos communes et nos populations : celle visant à encadrer l'intervention des communes et de leurs groupements en matière économique.

Ce texte, que nous allons examiner après la séquence réservée à notre discussion générale, porte une ambition simple et forte : offrir à nos communes les instruments juridiques nécessaires pour qu'elles puissent œuvrer, dans un cadre légal solidement établi, au développement économique de leur territoire, au bénéfice direct de nos populations.

Je souhaite, à travers mes propos, rester pédagogique, diplomate — ce qui n'est pas simple — et convaincant, afin d'obtenir l'adhésion de l'ensemble des membres de notre hémicycle à ce projet.

Pour y arriver, permettez-moi dans un premier temps de revenir sur le contexte historique qui a mené à cette réforme, ensuite de poursuivre en vous aidant à constater la réalité du terrain, tout en saluant l'engagement de nos communes, puis d'expliquer les dispositions innovantes de ce nouveau texte en mettant en exergue sa portée pratique, avant de vous appeler, solennellement, à soutenir unanimement cette initiative.

Il y a un peu plus d'un demi-siècle, en 1972, la Polynésie française a vu naître ses communes. C'est en effet par un décret du 17 mai 1972 que la grande majorité de nos 48 communes du fenua ont été créées, nommées et délimitées. Avant cette date, seules Papeete, Uturoa, Faa'a et Pirae existaient en tant que communes de plein exercice ; le maillage communal tel que nous le connaissons aujourd'hui est donc le fruit d'une volonté de doter le territoire d'institutions de proximité dès le début des années 1970. Ces

communes, inspirées du modèle communal français, ont initialement bénéficié d'une clause de compétence générale, c'est-à-dire d'une clause leur donnant la capacité d'intervenir dans toutes les affaires d'intérêt local en l'absence de texte contraire, ce qui faisait d'elles des acteurs de droit commun sur leur ressort territorial.

Cependant, un tournant majeur est intervenu avec l'instauration du statut d'autonomie de 2004. En effet, la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 — véritable acte fondateur de notre autonomie — a redéfini la répartition des compétences entre l'État, le Pays et les communes. Dans ce nouveau cadre, la Polynésie française s'est vu reconnaître une compétence de principe dans de nombreux domaines, notamment économiques, ce qui a eu pour effet de supprimer la clause de compétence générale des communes polynésiennes. Autrement dit, à partir de 2004, nos communes ne pouvaient plus intervenir librement dans tous les domaines d'intérêt local ; leurs attributions sont devenues limitatives et énumérées par la loi. L'article 43 du statut d'autonomie liste ainsi leurs compétences propres (police municipale, voirie, écoles, eau, déchets, urbanisme, etc.) et les matières qui ne figurent pas dans cette liste — au premier rang desquelles le développement économique — ont été transférées au Pays.

Certes, le statut prévoyait bien que les communes pourraient exercer des compétences en matière de développement économique ou d'aide sociale, mais seulement si une loi du pays les y autorisait explicitement, conformément au nouveau principe d'autonomie. Dans les faits, force est de constater que cette condition n'a pas été simple à mettre en œuvre et qu'en l'absence de base légale spécifique, les communes se sont retrouvées démunies de leur compétence générale en matière économique.

Or, Mesdames et Messieurs, la vie de nos îles ne s'est pas arrêtée en 2004. Les besoins de la population, eux, sont bien réels et quotidiens. Et qui est le plus proche pour entendre les difficultés d'une famille de pêcheurs dont l'activité périclète, ou celles d'un petit commerçant frappé par la crise ? Le *maire* de la commune. Depuis toujours, nos *maires* sont en première ligne pour répondre aux attentes de leurs administrés. Aux yeux de nos concitoyens, le maire demeure l'interlocuteur incontournable quel que soit le sujet, car il est au plus près du terrain. On se tourne vers lui pour résoudre des problèmes qui, parfois, dépassent ses attributions légales. Cette proximité et cette responsabilité de fait ont conduit de nombreuses communes, après 2004, à continuer d'agir dans le domaine économique, même sans y être officiellement habilitées. Empiriquement, les communes ont parfois mené des actions qui dépassaient les limites de leurs compétences légales. Elles l'ont fait dans l'intérêt de leur population, estimant qu'il était de leur devoir d'apporter des solutions locales aux difficultés locales. En d'autres termes, lorsque le cadre juridique ne permettait plus d'aider formellement une entreprise en difficulté ou de développer une initiative économique, certaines communes ont malgré tout pris des initiatives — parfois en marge de la légalité faut-il le reconnaître.

Je pense, par exemple, à cette commune implantée sur une des îles de nos archipels, soudainement confrontée à la fermeture de la seule épicerie du village. Ne voyant ni l'État ni le Pays intervenir à temps, le conseil municipal a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle pour permettre l'affrètement d'un navire susceptible de réapprovisionner l'épicerie du village afin de maintenir l'activité, évitant ainsi un drame économique et social local. Ce faisant, la commune a agi en dehors de son champ de compétences autorisées, dans une forme d'irrégularité administrative. Cet exemple fictif illustre une réalité : faute de base légale, les maires ont dû jouer les équilibristes, ruser avec les textes, pour continuer à faire ce qu'ils ont toujours fait — soutenir leurs administrés en toutes circonstances. Comme le disait une élue de Polynésie, je cite « *nous mettons des bases solides pour régulariser ce que depuis la nuit des temps nous faisons en toute illégalité* ». Ces mots révèlent bien que ces pratiques existaient et que tout le monde en avait conscience. Bien sûr, agir ainsi n'a pas été sans risques : certaines communes ont pu s'exposer à des annulations de leurs actes, voire à des poursuites pour avoir outrepassé leurs pouvoirs.

Mais que pouvions-nous attendre d'autre de la part de nos élus de proximité ? Courage, responsabilité et résilience.

Oui, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je voudrais ici saluer le courage, le sens des responsabilités et la résilience dont ont fait preuve les communes polynésiennes durant toutes ces

années. Malgré le carcan légal devenu trop étroit, elles n'ont jamais cessé de se soucier du bien-être économique de leurs administrés. Nos maires, conscients d'être « à la croisée de tous les enjeux » aux yeux de la population, ont estimé qu'il était de leur devoir d'agir au plus près du terrain.

Par devoir et par proximité, ils ont innové, bricolé parfois, pour pallier les manques et continuer à faire vivre l'esprit de solidarité locale.

Cette attitude mérite notre respect. Il fallait oser, parfois, braver les interdits pour remplir sa mission de premier magistrat communal au service du développement local. Il fallait de la résilience pour continuer, année après année, à porter des projets économiques sans cadre juridique clair, uniquement parce que ces projets répondaient à un besoin réel sur le terrain. Il fallait avoir les épaules solides pour porter, seul parfois, des projets que ni le Pays, ni l'État ne pouvaient faire avancer aussi finement à l'échelle de la commune. En un mot, nos communes n'ont pas baissé les bras. Elles ont été les gardiennes de l'initiative économique de proximité, même lorsqu'on ne leur en reconnaissait plus formellement le droit.

Il ne s'agit pas ici d'encourager l'illégalité, bien au contraire, mais de reconnaître que ces comportements traduisaient une nécessité et une volonté locale qu'il nous appartient aujourd'hui d'entendre. Ces maires et conseillers municipaux ont été les éclaireurs d'une réforme devenue incontournable. Ils ont agi par amour de leurs communes, par proximité humaine et géographique avec les problèmes, et il est grand temps que la loi leur donne raison *a posteriori* en créant enfin le cadre juridique adapté.

C'est précisément l'objet du texte qui nous est soumis aujourd'hui. Cette proposition de loi du pays vise à encadrer juridiquement les interventions économiques des communes, afin de mettre fin à l'incertitude juridique et de sécuriser les initiatives locales déjà à l'œuvre. En d'autres termes, nous voulons offrir à nos communes un cadre légal clair pour faire ce qu'elles faisaient jusqu'ici de façon officieuse. Il ne s'agit pas d'innover bureaucratiquement, mais de régulariser et d'accompagner un mouvement déjà enclenché sur le terrain.

Concrètement, le texte habilitera les communes et leurs groupements à intervenir dans plusieurs domaines bien définis du développement économique local. En particulier, trois types d'actions économiques, jusqu'alors réservés au Pays, seront désormais accessibles aux communes volontaires dans des conditions sécurisées :

- Le soutien direct aux entreprises locales, par l'octroi d'aides financières, de subventions, de prêts ou de garanties d'emprunt aux porteurs de projets de la commune. Il peut s'agir, par exemple, d'aider une petite entreprise artisanale à se lancer ou à survivre après un coup dur, en lui accordant une aide ponctuelle approuvée en conseil municipal. C'est un outil puissant pour préserver le tissu économique local et l'emploi ;
- L'aménagement économique du territoire communal, c'est-à-dire la possibilité de créer, d'aménager, de gérer et d'entretenir des zones d'activités économiques sur le territoire de la commune. Imaginez des communes aménageant des marchés couverts, des petits parcs d'activités ou des centres artisanaux afin d'attirer des entrepreneurs et de structurer l'économie locale. Jusqu'à présent, ces initiatives pouvaient être freinées faute de base légale claire ; demain elles pourront fleurir en toute légalité, en partenariat avec le Pays ;
- La participation au capital de sociétés locales, autrement dit la possibilité pour une commune de prendre des parts dans une société d'économie mixte locale ou dans des projets stratégiques pour son développement. Cela pourrait concerner, par exemple, la participation à une société locale de transport, à une coopérative agricole innovante, ou à une société de développement touristique communal. Bien entendu, cette participation restera encadrée et conditionnée pour éviter tout conflit avec les compétences de l'État ou des autres collectivités — le texte a été travaillé en ce sens lors de la commission, en excluant notamment les domaines relevant de la seule compétence de l'État.

En habitant les communes sur ces créneaux, le Pays ne se dessaisit pas de ses compétences, il les complète. Il est important de souligner que nous ne parlons pas d'un transfert obligatoire de compétences, mais d'une ouverture juridique offerte aux communes qui le désirent. Le dispositif repose sur le volontariat : chaque commune restera libre de s'en saisir ou non, en fonction de ses moyens, de ses projets et des attentes de sa population. Il ne s'agit donc pas d'imposer quoi que ce soit aux communes, encore moins de créer une concurrence entre le Pays et elles — au contraire, il s'agit de favoriser la complémentarité. D'ailleurs, le projet prévoit que ces interventions économiques communales feront l'objet de conventions de partenariat entre la commune et le Pays, afin de coordonner les efforts de chacun, de préciser les moyens mis à disposition et de garantir une action concertée. Le Pays aura ainsi son mot à dire et un rôle d'appui, ce qui est normal et sain dans une relation de confiance.

En résumé, cette proposition de loi du pays vient donner une base légale explicite aux actions économiques locales : elle fixe les domaines d'intervention autorisés, les outils utilisables, et elle prévoit l'établissement de garde-fous et de suivis (par exemple *via* un comité de suivi collégial, selon les amendements adoptés en commission pour s'assurer que tout se passe dans la transparence et l'efficacité. C'est un texte qui sécurise juridiquement les communes car dorénavant, quand un maire voudra aider une entreprise locale ou lancer un projet de zone d'activité, il aura un texte de loi pour appuyer son action, là où hier il n'avait que sa bonne volonté et, hélas, un vide juridique.

Au-delà des principes, intéressons-nous aux bénéfices concrets qu'apportera ce texte sur le terrain.

D'abord, il va offrir de nouvelles marges de manœuvre à nos communes. Là où hier tout projet économique communal était potentiellement bloqué par un examen juridique défavorable, demain les communes auront la liberté d'initiative encadrée pour agir. Chaque commune polynésienne, quelle que soit sa taille ou son éloignement, pourra devenir un véritable acteur du développement économique local, si elle le souhaite et si elle s'en donne les moyens. C'est une révolution dans l'administration locale polynésienne : nos communes, souvent perçues comme de simples exécutantes de compétences de base, pourront se muer en moteurs d'initiatives économiques au niveau local.

Ensuite, cette loi du pays va apporter une sécurité juridique bienvenue. Fini le temps où les maires devaient craindre de voir leurs actions annulées pour excès de pouvoir. Désormais, en respectant le cadre défini, ils pourront agir en toute légalité, avec l'appui des services du Pays. Cette sécurité juridique profitera à tout le monde : aux élus, qui seront protégés des démêlés contentieux tant qu'ils restent dans le cadre ; aux partenaires économiques, qui auront la certitude que les aides ou projets communaux sont stables et ne seront pas remis en cause ; et bien sûr aux citoyens, qui bénéficieront de projets aboutis sans querelles de compétences. Doter les *maires* d'un cadre normatif adapté, avec des règles claires et des outils appropriés, est essentiel pour la mise en œuvre cohérente et efficace des politiques publiques locales. C'est exactement ce que réalise ce texte : des règles claires, négociées entre le Pays et les communes, pour garantir que l'action économique locale se développe dans un cadre maîtrisé.

Par ailleurs, ce nouveau cadre va encourager l'innovation locale. Libérées de la peur d'outrepasser la loi, nos communes pourront laisser libre cours à leur créativité et à leur connaissance fine du terrain pour inventer des solutions économiques adaptées à leurs réalités. Chaque île, chaque commune a ses spécificités, ses talents cachés, ses projets en germe. Certaines veulent développer l'agro-transformation, d'autres le tourisme culturel, d'autres encore le numérique pour rompre l'isolement... Avec les moyens juridiques proposés, rien n'empêchera plus une commune d'expérimenter une initiative originale. *Bon courage* et puissent-elles oser !

Le Pays sera là pour les accompagner, mais certainement pas pour brider leur élan. Au contraire, nous espérons voir émerger, grâce à cette loi, une multitude de petits projets locaux innovants, portés par la passion de nos élus et de nos habitants, qui viendront enrichir le développement global de la Polynésie. Ce texte a le mérite de remettre le droit en phase avec les réalités du terrain. Nous adaptions notre législation à ce qui se fait déjà dans les faits, afin de pérenniser ces pratiques utiles. Il ne vous aura pas échappé que cette réforme s'inscrit dans la continuité logique d'un grand mouvement de décentralisation et d'autonomie locale entamé depuis des décennies.

Après la création des communes en 1972, après l'autonomie de 2004 qui a clarifié les compétences, voici le temps d'un nouvel équilibre, plus fin, plus souple, entre le Pays et les communes. Nous sommes en train de trouver, ensemble, le juste milieu pour que chaque niveau de collectivité exerce au mieux ses compétences au bénéfice de la population. À travers cette loi du pays, la Polynésie française prouve qu'autonomie peut rimer — excusez-moi — avec subsidiarité : laisser la main à l'échelon le plus proche du citoyen lorsque c'est pertinent, tout en gardant une unité d'ensemble. C'est un gage de maturité politique et de confiance envers nos élus locaux.

Sur le plan pratique, j'entends aussi les interrogations qui ont pu s'exprimer lors des consultations sur ce texte. Certains se demandent : comment les petites communes financeront-elles ces actions économiques ? Quelles articulations avec les politiques du Pays pour éviter les doublons ou les inégalités ? Ces questions sont légitimes, et le texte prévoit justement des conventions de partenariat détaillées pour y répondre. Le Pays n'abandonnera pas les communes à leur sort : un accompagnement technique et financier pourra être envisagé dans le cadre de ces conventions, pour que les projets communaux réussissent. De plus, un comité de suivi sera instauré, composé de représentants du Pays, des communes et du CÉSEC, afin d'évaluer régulièrement la mise en œuvre du dispositif et de formuler des ajustements si nécessaire. Autrement dit, nous avançons prudemment mais résolument, en concertation avec l'ensemble des acteurs. Toutes les garanties de sérieux et de coordination seront apportées. Il ne s'agit pas de lâcher la bride sans contrôle, mais de faire confiance tout en suivant de près, dans un esprit de gouvernance partagée.

Pour illustrer de façon parlante la portée de ce texte, imaginez ce que pourrait faire, ce que pourra faire concrètement une commune dès l'adoption de la loi. Dans une île éloignée des Tuamotu, la commune pourra créer une petite zone d'activités près du quai pour accueillir des ateliers de transformation de produits de la mer, en partenariat avec des pêcheurs locaux, créant ainsi de l'emploi et de la valeur ajoutée sur place. Dans une commune urbaine de Tahiti, le *maire* pourra lancer un programme d'aide aux très petites entreprises artisanales, en accordant de minuscules prêts d'honneur à des jeunes qui veulent démarrer une activité (couture, agriculture urbaine, programmation informatique, etc.), stimulant ainsi l'esprit d'entreprise chez nos jeunes Polynésiens. Dans un atoll isolé, la commune pourra participer au capital d'une coopérative énergétique visant à installer des panneaux solaires pour réduire les factures et l'empreinte carbone locale. Toutes ces idées, et tant d'autres, bouillonnent déjà dans la tête de nos élus locaux. Nous allons enfin leur donner vie grâce à ce cadre légal. Chaque commune aura la liberté d'inventer sa propre réponse au défi du développement, en accord avec sa culture, ses ressources et les aspirations de sa population.

Mesdames et Messieurs les représentants, au moment de conclure, j'en appelle à notre sens collectif des responsabilités. Ce texte a fait l'objet de débats, de consultations, d'amendements ; il recueille aujourd'hui un large assentiment. En commission, il a été adopté à l'unanimité des membres présents, toutes tendances confondues. Cela témoigne d'une chose : au-delà des clivages partisans, nous savons reconnaître l'intérêt général de la Polynésie. L'intérêt général, ici, c'est de redonner du pouvoir d'agir à nos communes tout en renforçant la cohésion de notre action publique. C'est de permettre à chaque île, chaque vallée, chaque quartier, de contribuer à sa mesure au développement économique, au lieu d'attendre systématiquement tout d'en haut. C'est de faire confiance à l'intelligence locale, sans jamais renier bien sûr le rôle moteur du Pays.

En votant en faveur de cette proposition de loi du pays, nous allons accompagner concrètement nos communes dans le grand défi du développement économique. Nous allons leur donner les armes juridiques pour qu'elles puissent relever la tête de leurs dossiers de voirie ou d'adduction d'eau, et qu'elles regardent plus loin, vers l'horizon du progrès économique et social. Qui mieux qu'elles savent ce dont la population a besoin pour prospérer ? En adoptant ce texte, nous affirmons notre confiance dans nos élus municipaux et dans la démocratie de proximité. Nous disons à nos *maires* : « Nous vous avons entendus ; nous vous faisons confiance ; nous vous offrons les moyens d'agir, tout en restant à vos côtés. » C'est un signal fort que nous enverrons ce jour-là.

Je veux également souligner que ce vote sera historique. Il marquera une nouvelle étape dans l'émancipation de nos communes, comparable en portée à leur création en 1972 ou à l'autonomie de 2004, car il signe le retour encadré d'une compétence de proximité essentielle. Il scellera une nouvelle alliance Pays-Communes pour le développement de notre *pays*. Et cette alliance, croyez-moi, fera la force de la Polynésie de demain. Dans un monde en mutation, face aux défis économiques, climatiques, culturels, nous aurons besoin de toutes nos forces vives. Or les communes sont des forces vives irremplaçables : elles sont nos sentinelles et nos artisans sur le terrain du quotidien. En leur donnant des moyens accrus, nous renforçons la Polynésie toute entière.

Chers collègues, l'enthousiasme que je mets dans ce projet est à la hauteur des espoirs qu'il suscite dans nos communes. J'ai vu des maires sourire en lisant le rapport de présentation de cette loi, y voyant la concrétisation de leurs demandes de longue date. J'ai entendu des entrepreneurs locaux dire qu'avec l'appui de leur commune, ils pourraient aller plus loin. J'ai croisé des jeunes qui imaginent déjà des projets qu'ils proposeront à leur municipalité une fois la loi adoptée.

Ne décevons pas ces attentes ! Nous avons l'occasion, par un vote favorable, unanime je l'espère, de montrer que la Polynésie sait être unie et ambitieuse lorsqu'il s'agit de son développement du bien-être de sa population.

Ainsi, je vous appelle solennellement, chers collègues, à voter oui à cette proposition de loi du pays. Faisons-le pour nos communes qui ont prouvé le dévouement et qui attendent ce signal pour avancer. Faisons-le pour nos concitoyens qui, dans chaque commune, bénéficieront des retombées de ces initiatives économiques locales (emplois, services, dynamisme accru...). Faisons-le enfin pour la Polynésie tout entière, car une Polynésie aux communes fortes et actives, c'est une Polynésie plus équilibrée, plus proche de ses citoyens, et plus prospère.

Je vous remercie. *Merci bien. Que l'amour règne. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

Le président : *Merci bien.*

Est-ce que le gouvernement veut intervenir ?

M. Moetai Brotherson : Oui, je voudrais remercier les intervenants, et puis, regretter qu'une partie de l'hémicycle se soit vidée, puisqu'on a là, justement, l'occasion de mettre en pratique immédiatement, sans attendre, un calendrier du Parlement national erratique. On le fait nous-mêmes dans le cadre de l'autonomie qui a été portée de tout temps, par ces rangs-là. Donc voilà, je veux juste dire que je suis un peu triste de voir cela.

Le président : Merci.

Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui, bonsoir à toutes et à tous. Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, bonsoir. Eh ben ! Eh ben ! Si ce texte avait été placé avant le celui examiné précédemment, notre mauvaise image n'aurait pas été dévoilé. Celui-ci est tellement plus pratique ! Il n'y a pas besoin de se rendre à l'étranger (NDT, en France) puisqu'il est plus pratique ! Nous avons perdu du temps à nous chamailler alors qu'il y avait une voie plus simple et plus courte. Si Monsieur Kautai était présent, il serait satisfait de voir qu'il pourra apporter son soutien aux pêcheurs et aux agriculteurs ! Il n'y a pas besoin de se rendre dans des parlements.*

J'avais entendu un comédien dire : « Parlement : parler-mentir », et nous mettons notre confiance en ce « parler-mentir » ! Alors, en entendant nos échanges, alors là chers collègues ! Si cette proposition de loi du pays avait été présentée précédemment, on aurait pu supprimer celui qui faisait débat et sur lequel nous nous sommes pris la tête.

Enfin, je demanderais à ce que le déroulement de nos travaux se fasse au mieux à chaque fois, notamment s'agissant de l'ordre de passage de nos textes lors de la planification de nos travaux au sein de la présente assemblée. Que notre pirogue polynésienne vogue en paix jusqu'à son arrivée.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

Oui, Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, merci Monsieur le président. Je voulais juste dire que l'absence du groupe Tapura n'est pas liée à quoi que ce soit. Ils sont juste allés à la messe prévue à Maria no te Hau en hommage au Pape. Ce n'est pas du tout une réaction par rapport au vote ou quoi que ce soit, ou que l'on pourrait imaginer.

Et puis, cela me fait plaisir de vous entendre dire que, finalement, dans le statut, le statut de la Polynésie française, on arrive à faire des choses comme ça. Merci beaucoup.

Le président : Voilà. *Merci bien.*

Y a-t-il d'autres intervenants ?... S'il n'y a pas d'intervenant, je vais vous faire une proposition. Nous avons tous pris connaissance du texte, est-ce que vous voulez que l'on adopte une procédure simplifiée ou vous voulez examiner le texte, article par article ? Qu'est-ce que vous en pensez ?... Simplifiée ?... On est tous d'accord ?... Simplifiée ?...

Oui, Pauline.

M^{me} Pauline Niva : Je demande aussi un vote public. Merci beaucoup.

Le président : Contrairement à l'autre texte qui n'est pas une loi du pays, on est obligé de soumettre au vote la demande de l'élue pour procéder à un vote public, mais là, on est obligé, c'est la loi. Telle est la loi, comme on dit. Et donc, si vous êtes tous d'accord, je mets aux voix l'ensemble du texte. Vous êtes d'accord ?... Donc, on va procéder au vote public maintenant.

Le scrutin est ouvert.

(Attente de l'affichage des résultats de vote.)

Le président : Bien, le scrutin est clos.

Le texte est adopté par 41 voix sur les 57 élus.

Bien, le texte est adopté. L'ensemble de la loi du pays est adopté.

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : On poursuit avec le dernier point de notre ordre du jour, à savoir l'examen de la correspondance. Tous les représentants ont, dans leur dossier de séance, le relevé de la correspondance reçu par notre institution du 27 mars au 14 avril. Donc, si vous voulez disposer d'une photocopie, adressez-vous au secrétariat général.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Mesdames et Messieurs, *merci bien pour cette rencontre qui a débuté depuis ce matin, et ce malgré qu'il y ait eu des tensions entre nous. Merci bien, Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les ministres.*

La séance est close.

Il est très exactement 18 heures 26 minutes.

Merci.

LA SECRÉTAIRE,



Odette Homai



LE PRÉSIDENT,



Antony Géros